

1039
1989

50 ans

la li@ne
LES IDEES EN MOUVEMENT

ufolep
usep INFORMATIONS

JANVIER 1989 - 51^e ANNÉE - NUMÉRO 226 - NOUVELLE SÉRIE - PRIX : 15,00 F
LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE



TROPHÉE GROUPAMA

- 200 000 jeunes sur le terrain.
- 121 rencontres départementales et régionales.
- Un grand rassemblement national à Valence les 13-14-15 mai 1989.

Le Trophée Groupama,
la plus belle mêlée ouverte
au service de l'esprit du jeu.

**Derrière
une équipe de rugby,
il y a toujours un village.**



GROUPAMA

FFR



Sommaire

Editorial

- L'USEP au service de l'école publique
Jean-Louis Rollot
- 50 ans déjà ! - André Alloppé et
Jean Ladegaillerie

Écoute

... Et le temps bat sa petite enclume ...
L'instit

Une page d'histoire

LA LIGUE, l'UFOLEP, l'USEP

Témoignages

- rencontre avec l'USEP
- l'USEP et la pédagogie
- le militantisme
- l'USEP et les textes officiels

Un sourire... une extraordinaire clarté

Max ALBINET

L'USEP et l'évolution des contenus

- 1946 : l'EPS à l'école primaire
G. Blanchon
- 1946 : le sport à l'école - Boucoiran
- 1948 : les fêtes de plein air au village
- 1948 : un modèle d'organisation des
lendits primaires
- 1949 : l'arbitre doit être un directeur de jeu
- 1959 : récréation et EPS - Listello, Clerc,
Crenn
- 1959 : le programme réduit
- 1981 : le péri-scolaire
- 1981 : l'USEP et les fédérations
Pierre Roynette
- 1981 : l'USEP avait raison - Guy Garnier
- 1985 : Pourquoi l'USEP, comment l'USEP
- 1987 : La formation des cadres de l'USEP

ABONNEMENT A "INFORMATIONS U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P."

BULLETIN A RECOPIER ET A ENVOYER A : (TÉL. : 43 58 97 71
"INFORMATIONS U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P.", 3, RUE RÉCAMIER - 75341 PARIS CEDEX 07

Je soussigné :
(Nom et prénoms en capitales d'imprimerie, S.V.P.)

demeurant :

déclare souscrire un abonnement d'UN AN (10 numéros) à la revue
"INFORMATIONS U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P."

à dater du : n° Signature :

Tarif de l'abonnement annuel individuel : **120 F**

Étranger : **150 F**

(JOINDRE UN VIREMENT POSTAL - DE PRÉFÉRENCE - 3 VOLETS,
LIBELLÉ à U.F.O.L.E.P.

Notre revue depuis 50 ans

Claude Albagnac

Hier et aujourd'hui

- L'USEP et le tiers-temps - Pierre Roynette
- EPS 3, 6, 9, - Pour un nouveau départ
Georges Belbenoit
- L'USEP demain - Georges Belbenoit
- Aujourd'hui, l'USEP à 50 ans
Guy Garnier

1985 : La chanson du stage USEP

- Gérard Bravais

Le Lendit

- en 1949 : Laurent Haure Placé
- en 1971 : Pierre Roynette
- en 1983 : Collectif Lendit

Parmi tant d'autres...

3 grandes figures de l'USEP

Evolution des stages nationaux USEP :

- 1ère période à l'INSEP
- 2è période à Boulouris
- 3è période à Talence

Les Comités Nationaux de l'USEP :

1965... 1975... 1976... 1977... 1978...
1979... 1980... 1982.

Profil du délégué départemental USEP :

- 1946 : Henri Guigue au Stage de Saint Servan
- 1986 : Le délégué départemental et l'équipe départementale USEP
- Promotion de l'USEP dans un département
- LA LIGUE, l'UFOLEP, l'USEP : repères historiques
- Évolution des effectifs - Les activités-en 1986-1987
- En hommage aux responsables nationaux USEP d'hier et d'aujourd'hui
- Mémoire... et Avenir - Claude Albagnac.

EDITORIAL

L'USEP au service de l'école publique



Depuis 50 ans, l'USEP a favorisé le développement de l'Education physique et sportive à l'école primaire. L'UFOLEP, son aînée de 11 ans, lui avait ouvert la voie. Mais il est aussi utile de rappeler que la création de ces deux fédérations omnisports, scolaire et extrascolaire, est le résultat de pratiques

plus anciennes au sein de la Ligue. Qu'est-ce que l'USEP aujourd'hui ? Tout d'abord c'est une fédération sportive et un mouvement pédagogique organisés au sein de la Ligue, mais c'est aussi la résultante d'un contrat pour mission de service public signé entre le Ministère de l'Education Nationale et la Ligue. Contrat sans cesse renouvelé quelle que soit la nature des textes qui ont défini l'USEP, selon les périodes de son existence déjà longue.

Aujourd'hui, face à la vacuité des dispositions réglementaires, suite aux décisions du Conseil d'Etat, nous revendiquons une habilitation claire du Ministre de l'Education Nationale.

Après 50 ans de bons et loyaux services, cette reconnaissance est bien la moindre des choses...

A un moment où l'on prend conscience de façon plus évidente de la nécessaire démocratisation du système éducatif, nous rappelons que l'USEP assure une part non négligeable dans cette démarche. L'USEP a été une réponse pour de nombreux enfants oubliés de tout mouvement sportif, en milieu rural d'abord et dans les quartiers périphériques des grandes agglomérations ensuite.

L'USEP, c'est aussi l'action quotidienne, concrète, de milliers d'enseignants bénévoles, de parents, d'éducateurs sportifs pour l'égalité.

Jean-Louis ROLLET
Secrétaire Général de
la Ligue Française de l'Enseignement
et de l'Education Permanente



50 ans déjà...

Quel chemin parcouru, depuis 1866 où, avec Jean Macé, des hommes de cœur et de progrès créaient la Ligue de l'Enseignement, devenue depuis lors la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, forte de ses deux millions et demi d'adhérents et de ses quarante mille associations !

Quel chemin parcouru, depuis la création en 1928 de sa section sportive et de plein air, l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique), devenu une grande fédération sportive multisports développant, pour ses 450 000 licenciés, des activités

nombreuses dans un contexte qu'elle veut éducatif et démocratique !

Quel chemin parcouru, depuis la modeste reconnaissance en 1939 par Jean Zay, alors ministre de l'Education Nationale, de la Commission scolaire de l'U.F.O.L.E.P. sous le nom de U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) !

Il a donc fallu un demi-siècle, semé d'embûches (dont sa dissolution par l'Etat Français sous le gouvernement de Vichy n'est pas le moindre), mais aussi de succès et de joies, pour que l'USEP devienne une véritable fédération sportive dans le cadre des fédérations scolaires et universitaires habilitées.

Et c'est, alors que l'USEP allait commencer cinquante années d'existence, que la frappe l'annulation par le Conseil d'Etat, sur recours de mouvements plus préoccupés de politique stérile que de l'intérêt des enfants, du décret approuvant les statuts de l'USEP et de certains points du décret concernant les dispositions obligatoires des associations sportives scolaires du premier degré.

Nous protestons vigoureusement contre ce mauvais coup porté à l'USEP, et, par dessus elle, au million d'enfants qui la composent et aux 80.000 animateurs bénévoles qui l'animent comme au mouvement associatif tout entier. Nous regrettons vivement la décision prise par le même Conseil d'Etat qui, deux ans auparavant, avait approuvé ces mêmes textes statutaires et réglementaires.

Ayant attendu 47 ans l'officialisation de l'USEP comme fédération sportive scolaire à part entière - et ce en dépit du vœu quasi-unanime des délégués de tous les départements au Congrès National des Sports de 1946 organisé par le Conseil de la Résistance qui demandait au Ministre de l'Education Nationale de "reconnaître l'USEP comme une fédération chargée de l'initiation sportive et des compétitions sportives dans les établissements publics de l'enseignement du Premier Degré - tous, animateurs des associations sportives scolaires et péri-scolaires, dirigeants de notre mouvement à tous les niveaux, nous prenons acte de cette décision contestable, et nous sommes bien décidés à tout mettre en œuvre pour obtenir, dans les meilleurs délais, le renouvellement de l'habilitation de l'U.S.E.P. par le Ministre de l'Education Nationale.

Nous sommes patients, mais nous saurons être, le cas échéant, pugnaces.

Au delà de cette péripétie, l'USEP, Fédération Sportive Scolaire, demeure !

Et dans cette pérennité, forte de ses cinquante années d'existence, de combats et d'efforts en faveur de l'enfant, mais aussi de succès, encouragée par la puissance d'une vie associative plus réelle et plus active, **l'USEP, plus que jamais, sera partout présente.**



**Le Vice-Président,
Président de
la Commission Nationale
Jean Ladegaillerie**



**Le Président
de l'USEP
André Alloppé**

ÉCOUTE



..... "LE TEMPS BAT SA PETITE ENCLUME"

• JUILLET 1933

Des gamins d'une douzaine d'années jouent au "foot" sur une place d'une modeste Préfecture de Lorraine. Pour parvenir à tirer au but adverse, il faut contourner adroitement, par passes et dribbles, la statue vert de grisée du Maréchal d'Empire EXELMANS qui occupe à elle seule, immuable et majestueuse, tous les postes de "milieux de terrain" des deux équipes. Il arrive qu'une reprise de volée hasardeuse ou qu'un dégagement mal assuré expédie la grosse balle mousse qui tient lieu de ballon réglementaire sur la bedaine ou le bicorne du maréchal... Et les gamins s'esclaffent, tout en poursuivant leur jeu...

Avec l'aide d'un adulte, leur copain Paul BROUARD, le marchand de vélos dont l'atelier-boutique fait l'angle nord de la place, ils ont créé le "Racing Club Exelmans" dont ils sont à la fois joueurs, dirigeants, gestionnaires et animateurs. Bientôt imités par les autres gamins des quartiers Ville Haute, Marbot, Couchot, Reggio, Casernes, tous ensemble ils ont organisé un championnat. Tous les jeudis, ou presque, les équipes se rencontrent sur les friches de la Côte Sainte Catherine et disputent des matches épiques dont les péripéties sont passionnément commentées, à l'École, pendant les "récrés".

L'USEP n'est pas encore née, mais elle vit déjà dans ces groupes d'enfants. Tout y est, ou presque, le jeu pour tous, le fair-play, l'auto-arbitrage, la responsabilité collective de la vie du club et de l'organisation sportive... et la joie du "peuple enfant".

... Et le temps bat sa petite enclume ...

• JUILLET 1939, un dimanche après-midi...

Un des gamins du Racing Club Exelmans est maintenant Élève Maître de deuxième année. A l'École Normale et dans le Club Omnisports de la Ville où il fut enfant, il pratique, en compétition, l'athlétisme et le foot-ball. Dans les deux cas il a la chance d'être guidé par des dirigeants qui sont aussi des éducateurs. Il les estime et parfois les admire comme des exemples.

Il apprend que les victoires sont toujours difficilement acquises, que les défaites ne sont ni irrémédiables ni dramatiques, qu'il faut se plier aux contraintes et à la discipline de l'entraînement, il apprend la modestie du sportif par la confrontation de ses capacités à celles des autres ; il apprend le don de soi à l'Équipe et le respect de l'adversaire comme du partenaire... Il pressent l'importance de ces acquisitions, mais il n'en prendra réellement conscience que plus tard, quand il enseignera, à son tour...

Il y a quelques minutes, il vient de gagner le 800 m juniors du championnat départemental d'athlétisme. A demi ivre de soleil, de joie et de fatigue, "il récupère", assis sur la pelouse d'un stade quasiment vide de spectateurs. Il écoute décroître lentement le rythme fou qui martèle sa poitrine et, au fur et à mesure, monter en lui une immense vague de vitalité et de joie.

Certes, cette victoire n'est pas un illustre exploit ; mais la compétition sportive a ceci de particulier, qu'elle fait naître et exalte des sentiments dont la nature et l'intensité ne sont ni uniquement soumis ni directement proportionnels à l'importance de l'enjeu. C'est en cela que la narration du célèbre 400 mètres, record de France, en 47 secondes 6/10, par son auteur, notre ami Raymond Boisset, est une œuvre universelle. S'y reconnaissent tous ceux, des plus humbles aux plus fameux, qui ont, sur un stade, gagné, individuellement ou en équipe, une compétition sportive...

Alors, cet après-midi, le futur instit savoure, de toute la jeunesse de son corps, de toute la naïveté de son âme, la victoire qu'il vient de remporter...
Il a gagné !...

... Et le temps bat sa petite enclume ...

• JUILLET 1959, un dimanche, au soir tombant...

L'instit et ses trente cinq garçons, cours moyen et cours de fin d'études, rentrent de Montmédy, une petite ville du nord du département. Ils viennent d'y vivre quatre jours inoubliables. Ils ont été chaleureusement reçus et hébergés dans les familles de leurs camarades USÉPIENS. Ils ont participé à toutes les manifestations de la grande Fête Départementale des Écoles Laïques : Assemblée Générale des petits coopérateurs scolaires, Exposition des travaux d'élèves, Visites guidées de la ville et, en apothéose, Finale départementale des Lendits et Fête de la Jeunesse. Ils reviennent, un peu las, avec de nouveaux amis et une riche moisson d'expériences et d'impressions fortes et nouvelles...

Et ils avaient gagné la finale des Lendits, catégorie garçons. Leur joie bruyante et débridée avait explosé à l'annonce des résultats puis s'était manifestée en maintes occasions, comme un ballon qui rebondit ; mais elle avait culminé, au retour, à l'arrivée devant leur école où les attendait tout un cercle de parents. Ils scandaient, braillards : On a gagné ! On a gagné !... Ils brandissaient coupes et breloques, agitaient les fanions de l'USEP et de l'École... Il avait bien fallu se quitter, dire au revoir au maître et rentrer à la maison. En chemin avaient commencé d'interminables récits répondant à d'innombrables questions.

L'instit avait partagé la joie exubérante de ses élèves. Maintenant qu'il était seul, accoudé au mur de la cour, il s'abandonnait au silence et au calme bienfaisants de ce soir d'été. Il regardait monter des prés de la Biesme une brume légère et diaphane, parfumée d'herbe fraîchement coupée.

Il aimait ce pays. L'Argonne "sombre et mystérieuse comme une forteresse" y entoure un bassin de grasses prairies mollement ondulées où se dispersent les toits de tuiles roses des hameaux. Il aimait aussi les hommes d'Argonne : bûcherons, débardeurs, ouvriers du bois, de la tuilerie, journaliers agricoles, pauvres, rudes, mais fiers et fidèles. Il se sentait ici, où il vivait depuis neuf ans, chez lui, en symbiose ou en communion avec les choses et les êtres.

Ce soir, sa joie était différente de celles qu'il avait connues sur les stades. Elle était moins charnelle, plus paisible, plus mesurée aussi, en quelque sorte plus "pédagogique"... Elle était faite d'abord de la satisfaction d'avoir vu sa classe présenter une leçon d'EPS Lendit des grands où se confondaient, dans l'exécution des mouvements et déplacements, rigueur, naturel et grâce. "Là, point de bachotage stupide ni d'imitation simiesque, mais la légèreté et le sérieux que procurent un apprentissage et un entraînement commencés très tôt, distillés à doses homéopathiques, et inclus dans un programme annuel équilibré". C'est peut-être ce qu'aurait dit Jean LADÉ, l'impitoyable maître des Lendits, à qui rien n'échappait.

A cette satisfaction s'ajoutait la vision du Peuple Enfant heureux et fier, l'espoir aussi que son École laïque y gagnerait en estime, en confiance, en rayonnement. Il n'en tirait nul orgueil ; il était seulement content du travail achevé. L'année scolaire se terminait bien : les examens avaient été, eux aussi, bien réussis.

L'Institut entre dans sa classe, cessant ses pensées vagabondes. Demain matin les quatre rangées de tables seront occupées par des garçons encore un peu excités par la densité émotionnelle de leur vécu. Sur le bureau les coupes gagnées sont alignées.

Un sourire lui vient : Nous verrons à maintenir tout cela dans des limites raisonnables... Pas de championnisme, surtout ! Et, de sa petite écriture appliquée, il indique, au tableau : "Il ne suffit pas de gagner, il faut aussi, ensuite, mériter sa victoire". C'est peut-être un peu emphatique, pense-t-il ; mais demain matin nous commenterons ensemble ces idées.

... Et le temps bat sa petite enclume ...

• 14 JUILLET 1978

Le CREPS de Talence ; le parc du château de Monadey. Tout semble soudain désert et mort où tout n'était que vie, couleur, mouvement. Les stagiaires du 31ème stage national USEP sont partis pour des vacances bien méritées.

L'institut marche lentement sous les arbres de la grande allée du parc. Il est seul, en proie à cette indéfinissable mélancolie qui suit les grands départs.

Jamais comme aujourd'hui il n'a senti la force des liens qui unissent l'équipier qu'il est à l'Équipe de la Commission Nationale et des cadres nationaux de l'USEP. Merveilleuse équipe unie par une communauté d'idéal, de volonté et de travail au service des écoliers et des maîtres. Avec Georges BELBENOIT qui la guidait et l'éclairait, l'Équipe avait participé à la tentative la plus sérieuse et la plus cohérente de construction, pour l'Avenir, de l'École Élémentaire, élément fondamental de l'Éducation Permanente Nationale.

Comparativement à d'autres "réformes" à courte vue et qui firent long feu, il eût fallu bien peu de choses : un élan, une volonté, des crédits jugés à l'époque (1972) raisonnables, pour que s'engage la rénovation réelle des structures, de l'institution, de la pédagogie, pour que commence enfin, l'âge d'or de l'USEP...

En vain... car il eût fallu, aussi, que ceux qui pensent et décident "daignassent enfin se préoccuper de ceux qui se remuent"...

Au moment de quitter Talence et l'Équipe, l'institut sent gronder en lui une immense déception et une rageuse



colère... Quoi ! Tant d'efforts inutiles, tant d'énergies gaspillées, tant d'années perdues, tant d'hommes usés au moment où nous en aurions le plus besoin ! Quel gâchis !

Mais les enfants, les maîtres, l'École sont là, tels qu'ils sont et non tels que nous voudrions qu'ils soient. Laurent HAURE PLACÉ et Henri GAUTHIER rappellent qu'ils demeurent la référence suprême. Alors, il ne reste à l'USEP qu'à poursuivre opiniâtrement son humble travail de fourmi...

... Et le temps bat sa petite enclume ...

• OCTOBRE 1988

Ce soir, sous la varangue, devant l'océan que l'alizé moutonne, à l'infini, l'institut vient d'évoquer quelques moments, parmi d'autres, aussi marquants, du temps passé. Ce temps qui lui enlève, inexorable, ceux qui furent ses maîtres, ses compagnons de lutte... Hier, Laurent, aujourd'hui Henri, François, Jean... demain, qui ?... Et son cœur est lourd.

Il pense aussi à toutes celles et à tous ceux moins proches, connus ou inconnus qui, à quelque place, si modeste soit-elle, qu'ils occupent dans la grande chaîne usépienne, ont choisi de poursuivre la route des anciens. L'institut aimerait tant voir leur entreprise réussir au-delà de son espérance car l'institut sait qu'un jour, ils réussiront. C'est ce que savent aussi celles et ceux qui ont œuvré toute leur vie pour l'USEP. Il faudrait pouvoir les citer tous avec André ROUET, Pierre BARETS, Robert MORILLON, Paul BÉROT... L'institut ne les oublie pas. Ils sont ceux dont Claude ALBAGNAC, alors stagiaire et, rapporteur du stage national 1971, disait que "leur militantisme avait donné un sens à toute leur vie".

L'un d'entre eux, l'ami Raymond BOISSET, connaissant leur modestie et leur lucidité, écrivait, il y a vingt-cinq ans : "A l'USEP, dans ce monde d'enfants, il n'y a pas place pour les héros, il ne se crée pas d'idoles, il ne se constitue pas de légendes".

Mais la nuit est venue, le vent a fraîchi. Il est temps pour moi aussi, se dit l'institut, de rentrer dans l'ombre...

15 octobre 1988

L'institut



La LIGUE, l'UFOLEP, l'USEP

* Le chemin a été long et souvent difficile pour que la Ligue française de l'enseignement devienne la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, pour que l'UFOLEP section sportive et de plein air de la Ligue devienne la première fédération sportive affinitaire multisport, pour que l'USEP, section scolaire de l'UFOLEP, devienne une fédération sportive.

* Un demi-siècle de lutte des maîtres de l'école primaire publique, des militants des amicales UFOLEP et des fédérations départementales de la Ligue pour que l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré fédère **13 000** associations d'école regroupant **800 000** licenciés enfants et **60 000** animateurs volontaires et bénévoles.

* Pour mieux découvrir le sport scolaire, il nous a semblé nécessaire de situer la place des exercices physiques et des jeux sportifs depuis la création de la LIGUE (deuxième moitié du 19^e siècle).

* Remercions très fraternellement tous les anciens de l'UFOLEP et de l'USEP, pionniers de notre Institution, qui ont répondu au questionnaire que nous leur avons soumis le 26 février 1988.

Pour le groupe des rédacteurs,
J. Ladegaillerie, président de la Commission Nationale USEP

• Une date à retenir pour les militants

• **28 octobre 1866** : premier appel de Jean MACÉ, journaliste républicain, pour la création de la Ligue française de l'enseignement qui deviendra cent ans plus tard (janvier 1967) : la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente.

• La pratique de l'Education Physique et du Sport depuis le 19^e siècle... un long parcours semé d'obstacles.

- Pendant des décennies la plupart des instructions ministérielles relatives à la pratique de la "gymnastique" dans les écoles ont eu une orientation militaire.
- Les lycées étaient "l'antichambre de la caserne, les proviseurs assimilés à des colonels et les tambours résonnaient dans les cours d'école".
Un rapport à Napoléon en 1805 précise que la "jeunesse scolaire s'est bien pliée à la discipline militaire". Sans commentaire !
- Par contre, on constate, vers 1850, dans de nombreux pays européens tels que le Danemark, la Suède, la Prusse, la Suisse et l'Angleterre, que les exercices physiques et les jeux sportifs de plein air sont largement pratiqués.
- Quatre ministres de l'instruction publique vont s'efforcer d'organiser l'enseignement de l'éducation physique dans les établissements du second degré puis dans les écoles primaires ; par contre l'université sera fort longtemps oubliée par l'administration et les parlementaires.

1859 : Victor DURUY adresse plusieurs circulaires aux préfets et proviseurs portant sur la nécessité puis sur l'obligation de la pratique de la gymnastique dans tous les établissements du second degré et dans les écoles normales.

1872 : Jules SIMON se dépense sans compter pour que la pratique de la gymnastique même par les textes demeure une réalité dans les lycées et collèges : "l'éducation physique est encore à créer, dit-il dans une circulaire adressée aux professeurs... je vous supplie de m'y aider"...

1880-1882 : Jules FERRY fait voter le 16 juin 1881 la loi sur la gratuité des écoles primaires publiques, le 28 mars 1882 la loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire, mais aussi des lois rendant la gymnastique obligatoire dans les écoles primaires de garçons (janvier 1880) et de filles (1882).

- Il faut admettre que le contenu de cet enseignement est loin d'être hygiénique, récréatif et éducatif. En effet, la défaite de 1870 a eu pour conséquence de préparer la "revanche" ; pour ce faire on crée des "bataillons scolaires" qui avaient pour but de fortifier et d'endurcir les corps des élèves, de leur inculquer les principes de la discipline militaire et d'enseigner les formes réglementaires nécessaires au futur combattant !
- Assez rapidement les fameux bataillons scolaires condamnés par la Ligue et de nombreuses personnes (médecins, élus, parents) furent supprimés.

1890 : Léon BOURGEOIS qui succéda à la mort de J. MACÉ, en 1894, à la présidence de la Ligue, se montra très attentif, d'une part, aux travaux des Commissions animées par deux médecins MAREY et LAGRANGE et d'un scientifique : DEMENÏ et, d'autre part, aux propositions du Comité pour la propagande des exercices physiques et des jeux dans l'Éducation fondé par le baron Pierre de COUBERTIN.

- Une circulaire relative à l'hygiène et à l'enseignement de la gymnastique fut adressée par le ministre à tous les chefs des établissements du second degré ; le texte, qui révèle un esprit nouveau pour l'époque, préconise non seulement :
 - un allègement des programmes scolaires (l'académie de médecine s'insurge déjà contre le surmenage intellectuel... en 1887 !)
 - une plus grande liberté accordée aux élèves ;
 - plus de vie physique dans les collèges et les lycées, mais aussi la **création d'associations de jeux scolaires...** point de départ des futures unions ou fédérations sportives scolaires et universitaires publiques et privées.
- Le ministre Léon BOURGEOIS sollicite les jeunes instituteurs pour aider à l'organisation des rencontres en jeux sportifs ; je veux, dit-il "que les maîtres sachent qu'il y a autant de mérite à organiser une récréation qu'à assurer la discipline dans une étude"

- Le Comité Pierre de COUBERTIN encourage de son côté la création des associations sportives scolaires et l'organisation de compétitions sportives pour les scolaires, les lycéens et les étudiants.
- Rappelons la publication en 1907 du premier texte officiel relatif à l'organisation du sport scolaire et à la création d'un "Comité sportif scolaire par académie" ; le texte ne fut pas appliqué et les comités académiques ne seront jamais créés !

• de la création des petites "A", à la mise en place des "UFO"

- Jusqu'à la première guerre mondiale, la LIGUE se développe et exerce une influence toujours plus grande ; les prises de position de son conseil d'administration inspirent fréquemment des circulaires et même les discours dominicaux des ministres.
- Pour augmenter et prolonger l'influence de l'école, elle crée un vaste réseau d'associations amicales d'anciens élèves de l'école publique "les petites A", en 1900. Elles seront, moins de dix ans plus tard, environ 7000 regroupant un million d'adhérents
- Il faut rappeler que dans la plupart de ses Congrès (le premier eut lieu du 18 au 24 avril 1881), la LIGUE soumet régulièrement à la discussion des Congressistes des thèmes relatifs aux exercices physiques scolaires et post-scolaires
- Signalons brièvement quelques thèmes abordés et vœux adoptés :

1882 : - l'éducation gymnique et militaire de la jeunesse française,
- les femmes et l'éducation gymnique,
- la gymnastique dans les lycées allemands.

1890 : vœu adopté unanimement : l'enseignement de la gymnastique doit recevoir une **sanction efficace** au certificat d'études primaires.

1910 : vœu unanime sur la **nécessité d'une loi** établissant en France l'enseignement de l'éducation physique.

- Durant le premier conflit mondial (1914/18) de nombreux instituteurs furent les victimes de l'horrible massacre ;

En **1925**, la Ligue française de l'enseignement connaît une seconde naissance ; modifiant ses structures, elle se régionalise et devient la **confédération générale des œuvres laïques**, formée de fédérations départementales autonomes groupant des associations locales laïques".

- La Ligue crée des **sections spécialisées** avec le souci permanent "de mettre l'art, les techniques, les disciplines sportives et autres au service du plus grand nombre"... C'est la naissance des "UFO"

- En **1928**, au congrès de Marseille, la Ligue décide de **fédérer** dans une UNION FRANÇAISE des ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE (UFOLEP) toutes les sections sportives des amicales laïques affiliées à la Ligue.
- La déclaration officielle de l'UFOLEP - section sportive et de plein air de la Ligue française de l'enseignement - date du 3 février **1930**... elle ne sera reconnue par le ministre chargé des sports, comme fédération affinitaire et multisports, que seize ans plus tard, le 25 novembre **1946**.



PARIS. - Les bataillons scolaires
- L'exercice sur le boulevard Saint-Jacques.
(Dessin de M. Tirrayne)

• Rappel historique du mouvement sportif français

- Le sport français (civil, scolaire et universitaire) n'a pu se développer que grâce à des initiatives privées.
- Les pionniers du mouvement sportif français — qui prit son essor dans la deuxième moitié du 19ème siècle — sont nombreux et d'origines fort variées.
- Le "chef de file" nous semble être le baron de Coubertin , écrivain, passionné de pédagogie, très averti de la nouvelle méthode d'éducation anglaise préconisée par le pasteur Thomas ARNOLD directeur du collège de RUGBY.
- Citons aussi Pascal GROUSSET, journaliste qui vécut de longues années en Angleterre comme réfugié politique, André LAURIE, les docteurs Bellin du Coteau, BOIGEY et LAGRANGE, les écrivains GILLET et MONTHERLANT, sans oublier les lycéens de Condorcet, de St-Louis, de Lakanal ou de l'école alsacienne de Paris et, bien entendu, le père DIDON créateur de la devise olympique "CITIUS, FORTIUS, ALTIUS".

• Quelques dates repères :

- **1880** : première association de football présidée par L. CHARCOT.
- **1882** : fondation du Racing Club de France et un an plus tard du Stade Français (les plus anciens clubs omnisports français).
- **1887** : Mise en place d'une première structure du mouvement français "l'Union des sociétés françaises de course à pied" qui deviendra en 1889 "l'union française de sport athlétique" première fédération sportive regroupant les associations multisports qui n'avaient d'ailleurs aucune capacité juridique.
- **1908** : Toutes les fédérations Unisports se regroupent dans le comité national des sports (C.N.S.) chargé de les représenter auprès des pouvoirs publics.
- **1911** : Fondation du Comité Olympique Français (C.O.F.) chargé d'assurer, de préparer, d'organiser la représentation de la France aux jeux olympiques (renovés en 1896 à ATHÈNES par P. de Coubertin).

Remarque : Le C.O.S. et le C.O.F. fusionneront pour constituer le C.N.O.S.F. (Comité national olympique et sportif français).

- On constate, surtout durant la première décennie du 20^{ème} siècle, la fondation de nombreuses associations scolaires et universitaires à Paris et en province (en particulier dans l'académie de Bordeaux) ; ces associations s'organisent comme en Grande Bretagne en clubs "**autogérés**" ne réclamant aucune aide de l'État qui lui, les ignorait presque totalement"

1931 : l'union nationale des étudiants de France (UNEF) demande à ses adhérents de créer partout des associations sportives ;

1934 : Création de l'O.S.U. (Office du sport universitaire) organe de liaison, animateur et organisateur des compétitions sportives universitaires ;

1938 : l'O.S.U. devient l'O.S.S.U. (office du sport scolaire et universitaire) ; devant le développement rapide du mouvement sportif scolaire et universitaire (500 associations regroupant 18.000 adhérents) le ministre de l'éducation nationale **Jean ZAY** décide de procéder à l'organisation et à la réglementation du sport scolaire et universitaire.

- Cette réforme désirée depuis fort longtemps par les collégiens, lycéens et étudiants mais aussi par la nouvelle organisation des professeurs d'éducation physique (qui avaient progressivement remplacé les moniteurs militaires de l'école de JOINVILLE) présentait des avantages certains :

* reconnaissance officielle du sport dans les établissements du **second** degré et dans l'enseignement supérieur,

* engagement de l'État à faciliter le fonctionnement des associations sportives (crédits de fonctionnement, subventions pour les déplacements des participants aux championnats programmés).

• Les premiers pas de l'U.S.E.P.

- Dès **1936**, enseignants de l'école publique, animateurs des amicales UFOLEP, militants de la Ligue demandèrent avec insistance au ministre J. ZAY et au secrétaire d'État aux sports et aux loisirs Léo LAGRANGE (qui était aussi Commissaire Général de l'UFOLEP) la mise en place par voie législative et/ou réglementaire d'une organisation semblable à l'O.S.S.U. pour les élèves des Cours Complémentaires et des écoles primaires publiques.

- Voici ce que nous rapporte André ROUET, pionnier de l'UFOLEP et de l'USEP, qui fut directeur de l'UFOLEP/USEP de 1946 à 1951 :

"Le président BRENIER, Jules COULON (inspecteur général de l'E.P.), Marcel DELARBRE (inspecteur à la ville de Paris), Paul DELIGNY (secrétaire de l'UFOLEP), BELLANGER (ancien président de l'UNEF), trois membres du Conseil d'Administration de la LIGUE, entreprirent de nombreuses démarches qui aboutirent à la diffusion de la circulaire aux Recteurs en date du 1^{er} février 1939 donnant le nom d'U.S.E.P. à la section scolaire de l'UFOLEP.

Remarque : Le 11 décembre 1939, le nouveau ministre de l'éducation nationale, Yvon DELBOS, confirmait par circulaire l'habilitation de l'USEP.

- Mais la France était déjà en guerre contre l'Allemagne depuis le 3 septembre 1939 ; la presque totalité des instituteurs étaient mobilisés avant même

d'avoir pris connaissance des programmes et instructions de l'enseignement de l'E.P. ainsi que du, règlement de l'USEP élaboré par LOISEL directeur de l'École normale d'E.P. (créée en 1933) et Maurice BAQUET professeur dans cet établissement.

Nous ne pouvons passer sous silence la "Bouffée d'oxygène" donnée par les différents gouvernements qui se sont succédés de 1936 à 1939 et qui entreprirent de profondes réformes sociales telles que les Conventions collectives, la semaine de 40 heures, les congés payés et définirent une politique de loisirs dans une démocratie. Notons aussi les réformes non négligeables dans les établissements scolaires et à l'université : prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, augmentation des horaires d'E.P.S., création dans certains départements de demi-journées de plein air, instauration du Brevet sportif populaire, etc...

Circulaire de Jean ZAY aux Recteurs

"L'O.S.S.U. a un champ d'action qui s'étend à tous les établissements d'enseignement du second degré et du degré supérieur.

"En ce qui concerne l'enseignement du premier degré, il importe de poursuivre l'action entreprise.

"La Ligue Française de l'Enseignement, Confédération générale des œuvres laïques, a développé depuis 1929, sous le titre d'Union Française des œuvres laïques d'Éducation physique, un vaste mouvement en faveur de l'Éducation et du Sport qui va de la scolarité du premier degré aux groupements complémentaires de l'école.

"Vous voudrez bien noter que désormais la Commission scolaire de l'U.F.O.L.E.P., dont la proposition est remaniée en accord avec mon Administration, est habilitée : d'une part, pour apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'Éducation physique ; d'autre part, pour organiser au sein des établissements scolaires ce qui est proprement athlétisme et sport ainsi que les compétitions et championnats entrant tant dans le cadre de chaque école que dans le cadre du département, de l'Académie et de l'Université.

"La Commission scolaire de l'U.F.O.L.E.P., désignée sous le nom d'Union sportive de l'Enseignement du premier degré (U.S.E.P.), aura des Comités départementaux dont je vous invite à favoriser la tâche.

"Des Comités mixtes U.S.E.P.-O.S.S.U. seront créés pour faciliter la collaboration des deux organismes dont j'entends qu'ils puissent apporter ensemble leur plein concours à l'Université"

• Les jours sombres de l'Occupation

- Juin **1940**, la France est envahie, le maréchal PETAIN devient chef de l'État (qui a remplacé la République française), le pays est partagé en trois zones : une interdite, l'autre occupée et la troisième dite "libre".

Le gouvernement de VICHY confie l'éducation physique et le sport à un Commissariat général de l'éducation générale et aux sports créé en juin 1940 ; Jean BOROTRA qui le dirigea jusqu'en 1942 fut remplacé par le Colonel PASCOT.

- Quelques points positifs

• Mise en place

- d'une véritable **doctrine nationale** qui comprend non seulement une large palette d'activités physiques et sportives mais des travaux manuels, du chant, du plein air, du secourisme... et l'enseignement de la morale ;
- d'un service d'équipement sportif de la nation,
- de services administratifs déconcentrés (directions régionales et départementales jeunesse et sports)
- Création d'un corps d'inspecteurs jeunesse et sports et de cadres sportifs (moniteurs formés à ANTIBES et non plus à JOINVILLE)
- Création dans chaque académie d'un centre régional d'éducation générale (C.R.E.G.) qui deviendra en 1945 un C.R.E.P.S. (Centre régional d'Éducation physique et sportive).

- Des points négatifs

- Le mouvement sportif est fortement contrôlé par l'État qui nomme les présidents des fédérations unisports dites dirigeantes ;
- Les fédérations sportives affinitaires laïques sont dissoutes : UFOLEP, FSGT ;
- les Écoles normales d'instituteurs demeurent des instituts de formation ;
- l'École normale d'E.P. devient l'école nationale ;
- L'expression politique, syndicale et associative laïque est **étouffée** : etc...etc...
- le décret du 17 avril 1942 dissout la Ligue et ses filiales et met sous séquestre tous ses biens (l'immeuble de la rue Récamier à Paris sera mis à la disposition des "Jeunes du Maréchal").
- Cependant, comme le note notre ami André ROUET "un bureau clandestin de l'UFOLEP se réunit de temps en temps, maintient au maximum les relations avec les membres du comité directeur, prépare la résurrection de l'UFOLEP... personne ne doutant d'une libération de la France".

ARRÊTÉ : Le MINISTRE

Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale
Vu la loi du 20 octobre 1940
Vu la loi du 17 avril 1942

Art. 1er. - L'affiliation de la Ligue Française de l'Enseignement (Confédération générale des Œuvres laïques) 3, rue Récamier, à Paris (7^e) à la Fédération des Œuvres de l'Enseignement public est refusée.

Art. 2. - Est également refusée, nonobstant toutes modifications intervenues dans leur titre, leur bureau ou leurs statuts, l'affiliation des associations ou unions d'associations qui, avant le 20 octobre 1940, constituaient dans le cadre départemental ou national, des filiales directes de la Ligue de l'Enseignement ainsi que des associations locales qui s'intitulaient Cercles de la Ligue de l'Enseignement.

Art. 3. - Il est fait, en conséquence, application aux associations visées aux articles 1 et 2 du présent arrêté, des dispositions de l'article 4 de la loi du 20 octobre 1940, et leur dissolution est prononcée.

Fait à Paris le 23 juillet 1942
Abel Bonnard

• 1944 : Libération de la France : redémarrage des structures dissoutes ou mises en sommeil

- André ROUET nous rappelle cette période tant attendue de liberté retrouvée. "Dès le 25 août 1944 (au lendemain de l'entrée des troupes de LECLERC dans Paris), nous reprîmes possession de l'immeuble de la rue Récamier avec le président Albert BAYET, Paul DELIGNY, René GOUT et Jules COULON ... La Ligue reprend vie assez rapidement ; de nombreux camarades de province relancent les fédérations départementales des œuvres laïques et les comités UFOLEP"...

- La Ligue réunit l'année suivante son 56^{ème} congrès (du 25 au 29 septembre 45), dans ses locaux parisiens avec la présence, le dernier jour, du général de Gaulle qui prononça une importante allocution dont voici quelques extraits qu'il est bon de rappeler à certains.

"La LIGUE de l'Enseignement paraît. Elle a reparu tout naturellement avec la République, elle a reparu avec son esprit, avec l'esprit de tolérance, avec l'esprit de libération et de fraternité qui l'animait au moment même où elle se fondait, qui l'a maintenue dans les pires épreuves du côté où il fallait, c'est-à-dire du côté de la résistance et qui maintenant inspire tous ses membres dans leur tâche grandiose et magnifique de l'éducation de la jeunesse française... Au nom du gouvernement de la République, je dis "Honneur à la ligue française de l'Enseignement"

- En quelques mois on assiste — car l'enthousiasme est grand — à la mise en place :
 - d'un comité directeur UFOLEP provisoire, constitué des anciens d'avant 1940 et de quelques nouveaux tels que Raymond BOISSET, Jean BOUCOIRAN et Simone PIERSON,
 - d'un directeur national de l'UFOLEP : André ROUET,
 - de Commissions nationales dans les différentes disciplines sportives,
 - d'une commission de propagande présidée par Robert SOULIER de Limoges qui reprend la publication de la revue "Information UFOLEP".

- Pour mieux faire connaître notre mouvement, des conférences sont organisées dans toutes les régions avec la participation de BOISSET, de BOUCOIRAN et d'A. ROUET, ainsi que des interviews à la radio et dans les journaux nationaux et régionaux.

- Il est juste de rappeler "l'aide précieuse et inestimable" des administrateurs des services de l'éducation physique du ministère de l'éducation nationale et des inspecteurs de la jeunesse et des sports qui, dans une forte proportion, étaient présidents des comités régionaux ou départementaux de l'UFOLEP.

• L'USEP et la tutelle de l'O.S.S.U.

- En 1938, nous l'avons rappelé plus haut, le ministre de l'éducation nationale décide de normaliser l'organisation du sport scolaire et universitaire.
- Cette importante réforme n'eut pas des côtés positifs pour notre mouvement associatif et fédératif.

- **points positifs** : l'O.S.U. qui devient l'O.S.S.U. s'occupe aussi du **sport scolaire**

- l'État contrôle le sport scolaire et universitaire mais lui accorde d'importantes aides matérielles, humaines et financières,

point négatif (pour les militants de la Ligue et de l'UFOLEP/USEP) :

"l'O.S.S.U. est désormais le **SEUL** organisme, reconnu par le Ministre de l'éducation nationale pour s'occuper du sport scolaire et universitaire dans **TOUS** les établissements publics d'enseignement".

- l'ordonnance du 14 octobre 1945 ne voulut pas innover mais seulement rappeler les dispositions prises en 1938 par le ministre Jean ZAY.

On lit dans cette ordonnance :

"Cette association (l'O.S.S.U.) est habilitée à orienter et à coordonner dans les conditions prévues par ses statuts et **sous** le contrôle du ministre de l'éducation nationale, l'activité des associations sportives de **tout ordre d'enseignement** qui lui sont affiliées".

- Après de longs pourparlers entre l'UFOLEP représentée par R. BOISSET et A. ROUET et J. FLOURET directeur de l'O.S.S.U., le protocole ci-contre qui est signé le 15 juin 1945 permet aux élèves des cours complémentaires (qui deviennent plus tard des collèges à part entière), implantés surtout dans le milieu rural, de participer avec les élèves du CM2 et de la classe de fin d'études aux épreuves de masse et aux compétitions programmées par l'USEP.
- Ce protocole n'est pas négligeable car il va permettre enfin à l'UFOLEP — par l'intermédiaire de sa section scolaire, l'USEP — d'organiser des épreuves et compétitions sportives pour les élèves de l'école primaire et des cours complémentaires, privilège réservé jusque là au seul organisme officiel : l'OSSU.
- Pour de nombreux militants, ce protocole n'est qu'un pis-aller ; les discussions continuent entre l'UFOLEP, l'OSSU et le Ministère de l'éducation nationale (direction de l'E.P.S.) ; une occasion se présente pour obtenir un véritable "**officialisation de l'USEP**" : le Congrès national des sports organisé en 1946 par le Conseil national de la Résistance avec plus de 600 délégués venus de tous les départements de France et d'Outre-Mer.
- Un vœu adopté par le congrès demande au ministre de l'Éducation Nationale de **reconnaître l'USEP comme une fédération chargée de l'initiation sportive et des compétitions sportives dans les établissements publics de l'enseignement du premier degré.**
- Ce vœu ne fut pas pris en considération par l'Administration pour de multiples raisons car "ON" ne voulait pas prendre la responsabilité de modifier l'ordonnance de 1945 qui continua d'ailleurs à régir le sport scolaire et universitaire jusqu'au décret du 24 juillet 1962 (décret publié, à la suite d'un conflit entre le gouvernement et les enseignants d'EPS, supprimant l'OSSU qui deviendra quelques mois plus tard l'ASSU).
- Les administrateurs de la Ligue et des fédérations départementales, les militants de l'UFOLEP et de l'USEP, les enseignants des écoles publiques décidèrent de passer outre. Pour pouvoir s'imposer, il faut être fort : "créons partout, dans chaque école primaire, une association sportive" (dans la plupart des cas, section sportive de la coopérative scolaire).
- Pour illustrer cette période de mobilisation générale des bonnes volontés, nous reproduisons ci-après :
 - 1° la lettre de l'Inspecteur d'Académie du Pas-de-Calais,
 - 2° l'appel de J.A. SENEZE, secrétaire général du S.N.I.,
 - 3° les conseils publiés dans Information UFOLEP pour créer une association.



De G à D :
 ? - Laurent Haure-Placé - Pierre Baretz - François Reverte - Raymond Boisset -
 ? - Yves Moulis - Maurice Peybarte.

La convention signée le 15 juin 1945 entre les représentants de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (U.F.O.L.E.P.), d'une part, et les représentants de l'Office du Sport Scolaire et Universitaire (O.S.S.U.) d'autre part, cesse tout effet à partir du 1^{er} octobre 1948.

Entre l'Office du Sport Scolaire et Universitaire, d'une part, et l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire, fondation de l'U.F.O.L.E.P., Section Sportive de la Ligue Française de l'Enseignement, Confédération Générale des Œuvres Laïques, d'autre part, il est convenu ce qui suit :

A partir du 1^{er} octobre 1948,

- 1° Sur simple demande du Chef d'Établissement, le Directeur de l'O.S.S.U. autorisera les associations sportives constituées dans les cours complémentaires à s'affilier à l'U.S.E.P. Cette autorisation, renouvelable chaque année, n'est valable que pour l'année scolaire au cours de laquelle elle est accordée.
- 2° L'U.S.E.P. s'engage à ne recevoir l'affiliation d'une association sportive de Cours complémentaire que si cette dernière est préalablement affiliée à l'O.S.S.U.
 L'affiliation des associations scolaires à l'U.S.E.P. est renouvelable chaque année.
- 3° Les représentants régionaux de l'O.S.S.U. d'une part, et les représentants de l'U.S.E.P. d'autre part, accorderont les calendriers des manifestations dont ils prennent respectivement l'initiative au bénéfice des jeunes gens classés dans la catégorie "Minime" de telle manière que les associations sportives des cours complémentaires puissent, suivant leur désir, participer aux deux activités qui leur sont offertes.
- 4° L'U.S.E.P. peut organiser des compétitions ouvertes à toutes les associations scolaires affiliées à l'O.S.S.U. à la condition de se soumettre au contrôle prévu par les règlements généraux de l'O.S.S.U.
- 5° Les élèves d'une association sportive de Cours complémentaire affiliée à l'U.S.E.P. et titulaires d'une licence délivrée par l'O.S.S.U. seront admis aux compétitions organisées par l'U.S.E.P. après apposition sur cette licence du papillon délivré par l'U.S.E.P.

le Commissaire Général
 de l'UFOLEP
 Jules COULON

Pour l'O.S.S.U.
 Le Président,
 Gaston ROUX

Une opinion autorisée sur notre U.S.E.P.

L'an passé, de nombreux maîtres ont répondu aux appels faits en faveur de "l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire" créée par l'U.F.O.L.E.P. dans le cadre des activités de la ligue de l'Enseignement. Je les en félicite bien vivement et je leur demande de continuer leur effort, les résultats obtenus sont déjà fort beaux, mais un département comme le nôtre, qui se place en tête des départements français par son étendue, le chiffre de sa population et par son ardeur au travail doit encore faire mieux. C'est pourquoi, à mon tour, je lance un fervent appel à tous.

L'adhésion à l'U.S.E.P. offre, pour moi, les avantages suivants :

L'enseignement de l'Éducation Physique est un des plus importants : il s'agit de la santé du peuple de France. Or, c'est un enseignement difficile qu'il importe de renouveler sans cesse. Les pages pédagogiques de l'U.S.E.P. fourniront à tous les indications simples et précises qui, dans le cadre des programmes et dans la limite des horaires, permettront de donner un enseignement de qualité.

Il est aussi utile d'initier le plus tôt possible nos enfants à la pratique du véritable sport, celui où l'on participe et non celui qu'on regarde, celui où l'on acquiert, avec l'esprit d'équipe, le respect des règles librement acceptées, celui qui permet de goûter les joies de l'effort en plein air, tout en tenant compte des possibilités des enfants.

Enfin, le succès de l'U.S.E.P. doit aider à celui de nos Œuvres laïques et au rayonnement de notre École publique.

(Extrait du Bulletin fédéral "LES AMICALES D'ARTOIS", mars 1949)

UN APPEL DE J.-A. SENÈZE

Secrétaire général du S.N.I.

Aux Institutrices et aux Instituteurs

NOUS sommes tous persuadés de la nécessité de l'Éducation physique. Les programmes nous font d'ailleurs une obligation de consacrer à l'éducation physique plusieurs heures par semaine. Jusqu'à ce jour, les textes n'ont oublié qu'une chose : nous en donner les moyens. Comme toute autre discipline, celle-ci exige un matériel approprié. Nous avons demandé le minimum indispensable : quelques équipements individuels... un ballon... ou des bons en permettant l'achat. Vers quelque organisme que nous nous soyons tournés, nous avons essuyé un refus... accompagné de regrets. La Direction départementale des sports, faute de ressources, n'a pu donner satisfaction. La Fédération sportive amie s'est retranchée derrière la nécessité de pourvoir par priorité aux besoins des sociétés affiliées''.

Malgré tous nos efforts, le problème ainsi posé n'a pu être résolu.

Et c'est pourquoi je me permets d'insister tout particulièrement sur l'importance qui doit être attachée à l'Union sportive de l'enseignement primaire.

L'U.S.E.P. n'est pas de création récente. Elle doit le jour à un décret de Jean Zay de 1939. Après des débuts flatteurs, elle dut disparaître comme l'U.F.O.L.E.P. dont elle constitue la section scolaire, rayée d'un trait de plume par les mercenaires de la trahison.

Pendant trois années de renouveau, se consacrant à un travail patient, parfois ingrat mais fécond, l'U.F.O.L.E.P. a rebâti une structure solide qui fait honneur à la ligue Française de l'Enseignement et à toutes les institutions laïques. Elle entreprend maintenant de reconstruire l'aile scolaire de son imposant édifice. Quel instituteur public, quel responsable de section syndicale pourrait refuser son concours à une telle œuvre ?

Là, d'ailleurs, le dévouement rejoindra l'intérêt. L'existence d'une société peut contribuer à obtenir des subventions pour l'aménagement d'installations sportives. Les animateurs des clubs scolaires affiliés à l'U.S.E.P. recevront les bons d'achat et d'une manière générale, l'aide dont ils ont besoin. Ce ne sont pas les dirigeants de l'U.F.O.L.E.P. ou de l'U.S.E.P. qui leur interdiront d'utiliser pour leur classe le matériel mis à leur disposition pour le club de l'école.

Les promoteurs de l'U.S.E.P. connaissent le poids de nos multiples charges et nos responsabilités. Aussi ont-ils pris soin de s'entourer des garanties désirables tant en ce qui concerne les accidents éventuels des pratiquants que la responsabilité civile des dirigeants.

Je dois souligner que le syndicat national des instituteurs est représenté au sein du Comité départemental et au sein du Conseil national. C'est dire qu'aucune décision ne saurait être prise sans que nous n'ayons pu faire entendre notre voix.

Le présent numéro d'"U.F.O.L.E.P. Information" vous documentera sur ce que l'U.S.E.P. attend de nous. Il s'agit avant tout d'initier nos élèves — car ce sont nos élèves et nos élèves seuls qui seront les membres actifs des associations de base — à la pratique des sports.

Initier avec tous les ménagements qu'impose l'âge physiologique de ces futurs sportifs,

en leur démontrant d'abord l'intérêt, sous toutes ses formes, de l'éducation physique et des sports,

en leur donnant quelques notions sommaires sur les sports les plus importants du point de vue éducatif,

en leur fournissant des occasions de faire leurs premiers pas dans des compétitions sportives sans danger pour leur santé.

Ce club scolaire que vous allez fonder et dont vous serez la cheville ouvrière aura son prolongement en la société sportive postscolaire, l'une des ramifications de l'Amicale Laïque ou, si elle n'existe pas encore, sera son noyau initial.

Vous avez saisi sans qu'il soit besoin d'insister quelle contribution à la défense de l'idéal laïque vous apporterez. Et vous savez, mieux que personne, s'il faut, de nos jours, que l'idée laïque soit défendue. Le sport met à la disposition des militants que nous sommes d'inépuisables ressources. Ne les laissons pas sans emploi.

L'U.S.E.P. doit être notre champ d'activité de prédilection. Une politique de méfiance ou simplement d'indifférence à son égard serait une erreur ou une maladresse,

parce qu'elle considère le sport comme un moyen d'éducation,

parce qu'elle permet de poursuivre l'œuvre commencée sur les bancs de l'école laïque,

parce qu'elle s'intègre dans les coopératives scolaires et fait appel à notre organisation syndicale,

en un mot parce qu'elle est nôtre.

Ce qu'il faut faire pour créer UNE SOCIÉTÉ U.S.E.P.

DANS toutes nos écoles du premier degré, il faut constituer une association sportive. Qu'on ne prétende pas : "J'ai un effectif trop réduit". Nous pourrions citer un très grand nombre d'écoles ayant de dix à douze élèves en classe unique, possédant une section sportive vivante et ayant pris part à des compétitions réduites, à des lendits primaires ou à des fêtes de la jeunesse.

On peut donc partout constituer ces associations sportives qui formeront les bases de la future amicale.

Le Secrétaire général de la Ligue Française de l'Enseignement Henri BELLIOU, dans un article sur les coopératives scolaires et le sport à l'école indiquait que "dans des milliers d'écoles existe une forme d'associations scolaires, qui est un cadre tout trouvé pour y créer une telle section sportive : c'est la coopérative scolaire".

Nous sommes complètement d'accord avec lui et nous demandons à tous les maîtres possédant déjà une coopé de bien vouloir créer dans cette coopé une section sportive.

Afin de ne pas créer une paperasserie inutile nous avons réduit au maximum les formalités administratives.

Pour créer une société dans une école primaire, il suffira, après avoir constitué un Bureau conforme à celui qui est indiqué dans le statut-type ci-dessous, de remplir les statuts en trois exemplaires (si on veut déclarer la société à la Préfecture, voir : déclaration sociétés U.F.O.L.E.P.) et d'affilier la société à l'U.S.E.P. départementale en remplissant une simple feuille d'affiliation.

Les élèves feront partie de la section sportive en prenant une carte confédérale-licence qui leur sera fournie par la société. Celle-ci se procurera les cartes-licences auprès du délégué départemental.

La société ainsi constituée pourra recevoir des bons d'équipement de la direction départementale de la jeunesse et des sports. Elle pourra en outre participer à toutes les épreuves organisées à son intention par l'U.S.E.P. départementale.

- Résultat très positif puisqu'en moins de deux ans les sections sportives exclusivement USEP passent de 212 à 1195 et les licences enregistrées de 30.753 à 70.844.

- Sous l'égide de l'UFOLEP l'impulsion est donnée pour faire de l'USEP au moins "officieusement" la seule fédération sportive de l'enseignement public du premier degré.

* **Organisation à CANNES du premier stage** des dirigeants départementaux de l'USEP (septembre 1947)
Objectif : élaboration de la Charte de l'USEP.

* **Mise en place de la Commission nationale technique de l'USEP (C.N.T.)** présidée par Laurent Haure-Placé et composée de BARETS, BOUILLON, DRUON, REVERTE, TOULET et TRIMOLÉ

* **Publication des premières pages pédagogiques** de l'USEP dans Informations UFOLEP (1948)

* **Préparation du mémento USEP** par la CNT (publié en 1950)

* **Premier stage USEP à l'I.N.S.** (1949)

* Circulaire ministérielle d'Yvon DELBOS (30 mai 1949) qui "rappelle l'histoire de l'USEP, invite tous les fonctionnaires d'autorité à apporter leur concours aux comités départementaux de l'USEP et demande que l'OSSU et l'USEP continuent à **apporter ensemble** leur plein concours à l'Université".

• Au congrès UFOLEP de Lyon (1949), le président de la C.N.T. USEP, Laurent Haure-Placé précise dans son rapport d'activité "**qu'il est URGENT d'officialiser l'USEP**" pour la placer sur le même rang que l'OSSU qui bénéficie d'importantes aides matérielles et financières de l'État... mais dit-il "**l'UFOLEP a des droits imprescriptibles sur l'USEP qui lui doit la vie, ces droits doivent être garantis par les textes qui officialiseront l'USEP**"...

• En attendant la publication des textes législatifs et réglementaires (décrets et arrêtés) officialisant l'USEP, on doit une fois de plus se contenter d'une note de service et d'une circulaire ; l'une précisant que le TIERS du total des subventions allouées aux associations sportives scolaires doit être réservé aux associations de l'USEP, l'autre informant que l'inscription des associations USEP à l'inspection académique était suffisante pour permettre la perception effective d'une subvention allouée par jeunesse et sports !

• Des interventions multiples permettent la publication des deux arrêtés et d'une circulaire ministérielle.

arrêté du 22 juin 1950 qui reconnaît l'USEP,

arrêté du 2 février 1955 qui précise dans le règlement annexé :

1° - qu'au sein de l'UFOLEP, section sportive de la Ligue française de l'enseignement, la commission scolaire est **remplacée** par l'USEP conformément aux instructions du 30 mai 1949

2° - que l'USEP est habilitée :

- à apporter sa collaboration aux autorités scolaires dans le domaine de l'EPS, notamment en facilitant par des informations pédagogiques le travail des instituteurs... ;

- à instituer des **épreuves propres** à contrôler l'initiation sportive, à accroître l'émulation des enfants, à utiliser leur **tendance au jeu** dans le cadre de l'école, de l'académie, de l'université ;

- à contrôler les épreuves ouvertes aux élèves des écoles primaires publiques par toute personne ou tout organisme privé.

- **Circulaire du 27 février 1969** aux recteurs, inspecteurs d'académie, IDEN et directeurs d'école qui rappelle qu'en vertu d'un arrêté du 2 février 1955, l'initiation sportive et l'organisation des épreuves contrôlant cette initiation sont assurées, dans les écoles primaires publiques, par l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P.), seul organisme habilité à cet effet.

Il arrive cependant que d'autres groupements tentent d'organiser, avec le concours des maîtres, des exercices sportifs spécialisés, voire même des compétitions réservées aux élèves. Ces pratiques sont à proscrire formellement, dans l'intérêt majeur de la santé de nos enfants, et j'invite tout particulièrement les inspecteurs départementaux de l'enseignement primaire et les directeurs d'école à écarter toute suggestion qui contreviendrait aux dispositions de l'arrêté précité du 2 février 1955.

Remarque : Une lecture attentive des trois textes précédents met en évidence :

- que l'USEP est surtout reconnue comme "œuvre complémentaire de l'enseignement public" habilitée pour assurer l'initiation sportive et les **épreuves** contrôlant cette initiation".
- qu'elle n'est pas considérée comme une "fédération sportive scolaire" chargée d'organiser et de promouvoir les rencontres sportives (compétitions adaptées) des élèves volontaires des associations sportives des écoles publiques.

• de la loi du 16 juillet 1984 aux décrets ministériels de 1986

- l'article 10 de la loi sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives précise que les associations sportives des établissements des enseignements primaire, secondaire et supérieur doivent obligatoirement s'affilier à des fédérations ou des Unions dont les statuts sont **approuvés par décret en Conseil d'État** ; les associations d'établissement doivent adopter des **dispositions statutaires obligatoires** définies par décret en Conseil d'État.
- La commission nationale de l'USEP, dès novembre 1981, met en place un groupe de travail chargé d'élaborer l'avant-projet des statuts de l'USEP et des associations sportives d'école.
- Une condition était exigée par le comité directeur UFOLEP-USEP : **"l'USEP doit conserver les marques "Ligue et UFOLEP" dans ses statuts et règlements à tous les échelons**
- Après un long parcours dans les deux ministères de tutelle et dans les conseils consultatifs, après des amendements suggérés ou imposés, les statuts de l'USEP ainsi que les dispositions obligatoires des associations d'école sont approuvés par deux décrets en Conseil d'État (13 et 14 mars 1986).
- L'assemblée générale constitutive de l'USEP nationale a lieu le 7 novembre 1988 au siège de la Ligue à Paris sous la présidence de M. PAGÈS, chef du service EPS au ministère de l'Éducation nationale.
- La revue "Informations UFOLEP/USEP" sort un numéro spécial rédigé par un groupe mis en place par la Commission nationale de l'USEP intitulé **"des associations... pour une USEP dynamique"**.
- Tout est mis en œuvre pour que les nombreuses associations sportives d'école déclarées seulement à l'inspection académique de leur département puissent

obtenir la capacité juridique conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les contrats d'associations.

- Après deux années d'effort de tous les militants et plus particulièrement des comités directeurs et de leurs secrétaires, les délégués départementaux de l'USEP, on comptait à la première assemblée générale de l'USEP à Martigues, en avril 1988, 15.102 associations d'école ou de groupements d'écoles, 838.711 licenciés dont 59.993 animateurs.
- Un comité directeur composé de neuf membres a été élu à Martigues, il se réunit en même temps que le comité directeur UFOLEP.
- L'USEP est décidée à devenir une très grande fédération sportive.

• 1988 : Un mauvais coup porté à l'USEP

- Tout a failli s'effondrer suite à deux pourvois formés par une fédération de parents d'élèves de l'enseignement public et par un groupement autonome d'enseignants du premier degré.
- Le Conseil d'État, par un arrêt en date du 21 octobre 1988 a annulé certaines dispositions obligatoires pour les associations sportives scolaires (décret du 14.3.86) ainsi que le décret du 13.3.86 approuvant les statuts nationaux de l'USEP.
- Ce "nouveau coup" porté à l'école publique, à notre mouvement et à son idéal par d'irréductibles adversaires de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente est grave mais la situation est loin d'être désespérée.

La LIGUE, l'UFOLEP, l'USEP ont déjà engagé des démarches auprès du Ministre de l'éducation nationale pour que, très rapidement, soient publiés de nouveaux textes réglementaires confirmant l'habilitation de l'USEP comme fédération sportive scolaire.

- Nous pensons que cette décision du Conseil d'État est non seulement **contestable** mais aussi qu'elle est **dangereuse** car elle peut porter préjudice à la cohérence et à l'efficacité du sport scolaire dans le premier degré.



de G à D : Jacques Lahitte, Ginette Minard, Henri Gauthier, Pierre Roy-nette, Antonin Berliat, Laurent Haure Placé, Francis Druenne, Max Albinet cachant Georges Palancode

Témoignages



RENCONTRE AVEC L'USEP

Pierre FAVRE

Novembre 1945 : Une visite conjuguée des regrettés Paganel (alors Directeur de la Jeunesse et des Sports) et Martinet (Secrétaire Général de la F.O.L.) m'a vite convaincu.

Aussitôt une coopérative scolaire "La Flèche d'Argent" est créée. Une section scolaire de l'UFOLEP fait naturellement partie de cette coopérative.

Antonin BERLIAT

Nommé C.P.D. en 1965, l'expérience vécue avec l'ASSU me conduit à penser que le rôle de l'instituteur dans l'éducation totale de l'enfant ne pourrait être complet sans le puissant adjuvant apporté par une éducation sportive bien comprise.

D'autre part, le meilleur moyen pour un prof de gym de pénétrer le milieu du 1^{er} degré me semble passer par une action au niveau des associations sportives existantes fédérées par l'USEP.

Robert MORILLON

De mon côté, je trouve là un appui précieux sur le plan pratique. On m'adresse des documents pédagogiques ; j'adhère sans réserve à l'esprit des épreuves USEP et aux buts qu'elle poursuit. Le sport introduit dans mon école y prend toute la place qu'il mérite. Ma tâche d'enseignant s'en trouve grandement facilitée. A l'évidence, les contacts maîtres-élèves qu'il suscite modifient les rapports enseignants-enseignés.

Paul BEROT

Mais quelle équipe de camarades militants, animateurs, membres des diverses commissions sportives dont le concours, la foi et le soutien ont aidé le délégué dans sa tâche !

Que de souvenirs ! Souvenir de cette solide camaraderie (vécue au cours des stages nationaux), de cette amitié même et de toutes ces joies profondes !

Robert MORILLON

"On a eu plaisir à voir le jeu, déjà scientifique de certains, plus maladroit des débutants, mais toujours profondément loyal de ces enfants qui reconnaissent, souvent même avant le sifflet de l'arbitre, la faute commise... Nous avons vu une touchante camaraderie entre tous ces gosses des différentes écoles heureux de se retrouver. Cette fraternité est réconfortante et les maîtres de ces enfants peuvent être fiers du travail accompli tant sur le plan moral que sportif".

Antonin BERLIAT

Dès cette époque, je prends conscience de l'importance du prolongement de l'action menée en milieu scolaire par une réalisation parallèle en milieu sportif, environnement représenté par le "club civil" permettant de donner un aboutissement concret et durable à l'œuvre d'éducation à l'école.

Paul BEROT

Et il fallait convaincre les normaliens parisiens à la pratique dans leurs futures classes malgré la présence d'enseignants spécialisés, et partant, à la création d'associations sportives d'école, au besoin au sein de patronages laïques.

Jean BONNEVILLE

Au 1^{er} Congrès National UFOLEP à St-Servan...

Je ne connaissais rien à rien et je n'avais que quelques références sportives. J'ai ouvert les yeux, les oreilles et j'ai établi des contacts avec des hommes et avec des idées, des hommes dont j'ai admiré l'enthousiasme et l'engagement, des idées qui m'ont plu et que j'ai adoptées.

Quelque chose que j'ai rencontré partout et qui m'a profondément marqué : l'Amitié, une amitié particulièrement profonde qui a souvent permis de dominer des divergences, des différences de sensations, une amitié particulièrement solide qui m'a permis, aussi, de mieux résister dans des moments pénibles.

L'USEP, ça a aussi été pour moi des hommes qui m'ont fortement impressionné et dont l'exemple m'a souvent aidé dans ma tâche quotidienne d'instituteur.

Dans tous les cas, l'USEP a affirmé son souci de mettre l'activité physique et sportive au service de l'enfant.



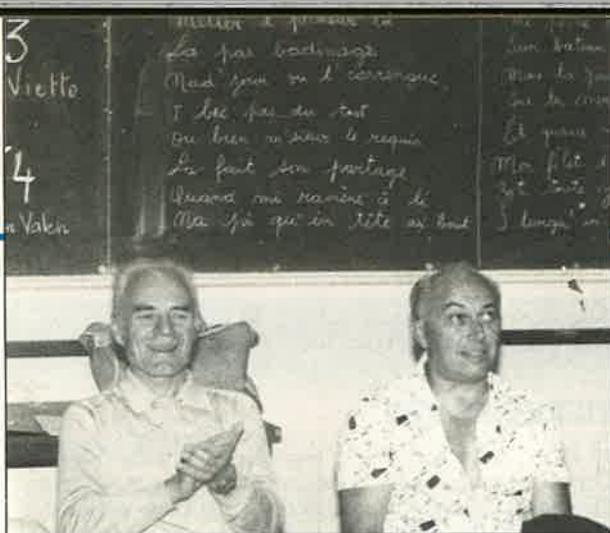
Jacques DRUON

Jacques DRUON

Pour moi, comme pour tant d'autres dont, hélas, beaucoup ne sont plus, l'UFOLEP nous permet de nous exprimer après les années de silence de l'Occupation, de réaliser dans l'enthousiasme nos aspirations de jeunesse, au bénéfice des enfants de l'USEP surtout, dans la perspective d'une société plus humaine et plus libre.



Paul BEROT et Robert MORILLON



Pierre FAVRE

Ma venue à l'USEP, l'immense enrichissement humain qu'elle m'a apporté, son évolution pédagogique qui m'a aidé professionnellement, m'ont marqué.

Des satisfactions ? Ces stages m'en ont apportées : contenu, pédagogie, esprit du mouvement, découverte de nouveaux camarades qui, "tirent sur la même corde" que moi, camarades qui se heurtent aux mêmes difficultés ou qui ont d'autres réalisations...

Tout cela enveloppé dans une atmosphère de chaleur humaine qui tisse progressivement des liens d'estime réciproque, source de solide amitié.

Au cours de journées cantonales... certains collègues instits ne discernaient pas toujours qui s'exprimait : l'animateur USEP ou le CPD

Georges FIGUERES

Dans la grande famille qu'est l'USEP, j'ai vécu des moments exaltants dans une réconfortante amitié.

J'y ai appris l'humilité... mais aussi la joie du travail en équipe avec une pensée émue pour ceux qui nous ont quittés.

J'ai aussi appris à mieux connaître les autres, mais j'ai surtout appris à aimer les enfants et à me battre encore et toujours pour leur bien-être.

Fernand TELLIER

J'ai donc milité en notant qu'à travers les activités USEP les relations humaines (très importantes à cette époque) étaient plus chaleureuses, plus fraternelles, plus libres.

Il n'y avait plus "Ali, François ou Jacob", mais plutôt des enfants qui faisaient partie de la même famille en oubliant leurs origines, leurs religions.

C'était en grande partie grâce à l'USEP que j'avais pu m'adapter à la vie dans ce nouveau pays en reprenant courage et goût au travail.

J'ai donc retrouvé cette fraternité, cette chaleur si importante à mon avis.



Fernand TELLIER

L'USEP... et la pédagogie

Pierre FAVRE

1954 : A cette époque, à part "leçons de démarrage" de J. Tessié, les stages ou les bouquins étaient riches en contenu technique mais pas assez en pédagogie adaptée à des élèves d'école primaire.

Des semaines de stages sont organisées, encore au CREPS de Boivre, avec Yan Léger, Pierre Baretts, Pierre Salagnat. C'est à partir de cette époque que j'ai reçu enfin ce qui me manquait, une pédagogie de l'E.P.S. tant du point de vue contenu des exercices que de leur exploitation pratique. L'USEP venait de montrer, et de quelle façon, qu'elle était digne de la place à l'école que lui reconnaissaient officiellement les textes...

Déception d'apprendre que dans des départements, rares heureusement, le travail du C.P.D. et celui du délégué USEP étaient dissociés, sinon opposés ! De même, quelques collègues anciens sportifs ou athlètes remarquables se désintéressaient de l'USEP ou de la pédagogie de l'EPS. (Peut-être, parce que dotés de dons exceptionnels par la nature)...

Dans les différents stages d'après 68, on peut constater qu'il y a moins d'idées préconçues, que le travail de recherche individuel ou en groupe est mis en exergue, qu'il y a moins d'exercices imposés. On s'oriente vers une prise en compte des possibilités de création de l'enfant. Cette forme de pédagogie demande à l'éducateur un certain recul, il paraît s'effacer ; en réalité, il doit être très à l'écoute de ses élèves.

Raymond BOISSET

Avec l'USEP sont mis en valeur trois aspects essentiels de la préparation de l'enfant à son rôle d'homme et de citoyen :

- l'éducation physique
- une initiation sportive
- une formation du caractère.

Fernand TELLIER

Mes débuts à Alger, en 1948, ont été plutôt accidentels. Aucune information sur l'USEP, sur la F.O.L. n'avait été faite à l'École Normale.

Antonin BERLIAT

Attention quand des activités comme le tennis, le cheval, le golf, l'escalade artificielle, etc... deviennent l'écran derrière lequel disparaît toute autre forme d'activité physique.

L'USEP a également un rôle à jouer dans ce domaine pour orienter les choix et quelquefois un combat à mener pour maintenir les équilibres indispensables.



Antonin BERLIAT

Paul BEROT

Quel travail, notamment pour les membres de la Commission Nationale Technique pour réussir à "sortir" enfin un mémento USEP rénové dont les membres de cette commission ont eu la primeur lors de la réunion du 17 octobre à PAU-LALONGUE.

Et le "lancement" de l'activité parcours d'Orientation à l'USEP avec le concours de Will Stalbrand et la publication de deux "Cahiers de l'Éducation Permanente" traitant de ce sujet.

Jean BONNEFILLE

Les succès aux Certificats d'Études, et concours d'entrée en 6ème, 5ème, 4ème ont prouvé que les enfants qui faisaient de la "gym" étaient aussi forts, voire meilleurs que les autres.

Toujours, au début, difficulté de faire comprendre que le sport, pratiqué par les enfants, était différent de celui pratiqué par les grands.

Un des objectifs de l'USEP (toujours valable d'ailleurs) : mettre les activités physiques et sportives à la portée de **tous** les enfants (et non pas seulement des plus doués) et de **tous** les maîtres...

Des temps forts : la sortie du "Programme réduit"... un instrument à la portée de tous les maîtres... la mise en place du Tiers Temps pédagogique, l'exemple de MARÇAY..., l'introduction d'un engin dans la leçon du lendit...

Quelque chose d'important aussi, c'est la décision prise de délivrer des licences aux enfants dès 7 ou 8 ans (au début les licences USEP étaient seulement pour les élèves de 10 à 14 ans). On est descendu à la maternelle et on a bien fait.

Personnellement, j'ai toujours pensé que la démarche pédagogique n'était pas spécifique à l'EPS mais qu'elle était partout à l'école, dans toutes les disciplines, et même que, pour la pratique de l'EPS, il valait mieux rester plus spontané : jouer plutôt que réfléchir.



Georges BELBENOIT et Georges FIGUERES

LE MILITANTISME

PIERRE FAVRE

1949 : Nomination à une vingtaine de km de Poitiers. Commune rurale avec école privée... dans ma classe 35 gamins (dont seulement 5 filles). La concurrence était solide ! Le militant ne devait pas baisser la garde. Création d'une nouvelle coopérative scolaire. Animateur cantonal je fais le tour des écoles du canton avec des gamins dans ma vieille voiture pour coordonner le mouvement gymnique du lendit cantonal.

Henri (Gauthier) cachait derrière une façade de roc solide... devenu fragile dans le temps, une grande sensibilité humaine. J'ai toujours pensé qu'il a souhaité que mon arrivée à la Commission Nationale USEP soit le couronnement de mon militantisme.

Georges FIGUERES

Avec l'équipe départementale nous avons contribué à :

- diffuser en 60-61 le programme réduit au cours de réunions qui avaient souvent lieu... le jeudi ;
- mettre en place des fêtes scolaires dans l'enthousiasme... le dimanche ;
- organiser de nombreuses rencontres... les jeudis

Georges BELBENOIT

Je n'ai plus jamais su établir de distinction claire entre les idées que je soutenais à l'USEP ou en son nom, ou dans le cadre plus large de mes responsabilités pédagogiques professionnelles.

... Après tout, peut-être ne serait-ce pas une mauvaise définition de l'animateur USEP ?

Fernand TELLIER

J'ai retrouvé cette fraternité, cette chaleur si importante à mon avis. En retour, je pense avoir apporté ma foi, mon engagement pour un meilleur rayonnement de notre école primaire.

Jean BONNEFILLE

Que représente l'USEP pour moi ? 80-85-90 et peut-être 98% de ma vie active, de ma carrière d'instit...

Ils voulaient faire renaître l'USEP. J'ai tout fait avec quelques amis pour la créer dans le département et la faire vivre. Je ne sais pas si ça a été du militantisme ; j'avais l'impression que c'était partie intégrante de ma fonction.

Dans les années 50, il n'était pas évident du tout de demander aux instits de faire participer leurs enfants à des activités sportives dans le cadre d'une association scolaire. Il a fallu les convaincre que cela était possible, mais ça n'a pas été facile.

Des temps forts : tous les stages de Boulouris. Quel enthousiasme inoubliable ! Il n'y avait pas que des "spécialistes" ; mais quel engagement ! C'était la victoire de l'USEP assurée !

L'USEP ET LES TEXTES OFFICIELS

Pierre FAVRE

1964 - je deviens C.P.D., je replonge dans la pédagogie. Au cours des journées cantonales d'E.P.S. 50% de l'horaire était consacré aux activités USEP.



Yves MOULIS, Jean BONNEFILLE et Raymond BOISSET

Yves MOULIS

Avant 1939, l'USEP était considérée comme la fille naturelle de l'UFOLEP. Jean Zay et Léo Lagrange en furent les vrais promoteurs.

Circulaire de Jean Zay du 1^{er} février 1939

Circulaire de Yvon Delbos du 11 décembre 1939

Circulaire de Yvon Delbos du 30 mai 1949
(contresignée A. MORICE)

puis les arrêtés du 22 juin 1950 d'Yvon Delbos
puis les arrêtés du 2 février 1955 de J. Berthoin

J'ai fait une leçon d'E.P. tous les jours : la première demi-heure de classe de la journée, je prenais les deux classes de grands : mes garçons et les filles de ma collègue qui m'accompagnait : les jours de pluie sous le préau, les jours de froid en parcours jusqu'à la Garonne, par beau temps sur la place du village (on en parle encore !) ; ma collègue faisait le chant pour les 2 classes (je n'avais pour cette matière aucune aptitude).

Un fait divers ! Mon Inspecteur arriva un matin pour m'inspecter : "Que faites-vous en entrant ? - Leçon d'Éducation physique/Après ? Morale ou Instruction civique/Après ? - Grammaire ! - Vous allez me faire cette leçon" Je refusais.... Sensation ! "Mes élèves seraient trop déçus. Entrez dans ma classe, vous trouverez sur les bureaux les cahiers corrigés, les registres et mon journal sur mon bureau, sur les tableaux la préparation..."

Mes élèves entrent et sans attendre se mettent en tenue de sport.

Paul BEROT

En 1958, lorsque j'ai accédé à la délégation de la Seine, l'éducation physique était dispensée par un corps de professeurs de la ville de Paris.

Que de discussions pour arriver à faire pratiquer le sport du jeudi sans double licence d'abord et parvenir enfin à regrouper toutes les activités sous l'égide de l'USEP.

L'action menée fut de longue haleine, très souvent obscure surtout, c'est vrai, moins pédagogique que "pratique", mais toujours tournée vers la reconnaissance officielle toujours plus précise de notre Union.

Cette action a été concrétisée notamment

1 - par la parution des textes officiels :

- arrêté du 17 avril 1963 apportant modifications au règlement de l'USEP annexe à l'arrêté du 2 février 1955.

- circulaire du 27 février 1969 rappelant l'habilitation de l'USEP...

- arrêté du 7 avril 1969 portant sur l'aménagement de la semaine scolaire et la répartition de l'horaire hebdomadaire dans les écoles élémentaires et primaires.

2 - par la reconduction du protocole d'accord et la signature, le 15 octobre 1971, de la Convention ASSU-USEP.

Les problèmes d'assurance des élèves, des animateurs, nous ont conduits à signer une convention avec l'A.P.A.C. et à faire préciser par l'Administration, par les circulaires du 30 septembre et du 31 décembre 1968, la responsabilité des membres de l'Enseignement Public dans leur vie scolaire, et celles des 23 décembre 1968 et 16 janvier 1969, relatives aux accidents de trajet des fonctionnaires...

Jean BONNEFILLE

L'USEP, ça a aussi été pour moi des hommes qui m'ont fortement impressionné et dont l'exemple m'a souvent aidé dans ma tâche quotidienne d'institut : Laurent Haure-Placé et Pierrot Baretts, Boisset et Druon, Reverte et Henri Gauthier, Jean Ladé et Pierre Roynette, Georges Belbenoit et Paul Bérot.

Des temps forts : la participation de l'USEP aux travaux de la commission Borotra avec cette idée acceptée et proposée : "Un maître de plus que de classes", la mise en place des premiers CPD et CPC...

Robert MORILLON

Les rencontres USEP prennent avec le temps de plus en plus d'importance dans la vie de l'école. Pour que puissent être assurés les déplacements, il faut un peu d'argent.

Une coopérative est créée, administrée et gérée par les élèves.

Tout est bon pour recueillir, quelque argent : de l'élevage de lapins à la récolte de chiffons et ferrailles hétéroclites.

Je n'oublie pas les subsides complémentaires apportés par la municipalité, la direction départementale de la jeunesse et des sports et l'appui inestimable de l'USEP départementale.

Un sourire... une extraordinaire clarté

Stage de BOULOURIS 1958

Il a 24 ans, est stagiaire national U.S.E.P. 2ème année !

Dès son arrivée, il est sollicité pour "compenser" une défection de dernière minute dans le domaine de l'animation des sports collectifs, groupe rugby pour être plus précis !

Surprise ! Première expression d'un profond désarroi et d'une phénoménale... inquiétude !

Mais Paul BEROT et Pierrot BARETS ont un tel sourire ! Quelle confiance !

Il se précipite sur la composition du groupe concerné par l'activité : 32 éléments dont 2 Inspecteurs d'Académie. - 1 Directeur Régional Jeunesse et sport - quelques I.D.E.N... et Laurent !

Affolement.

Retraite, pour vite composer des contenus de séances... suffisamment étoffés !

La manière ? Préoccupation dominante : pourvu qu'ils soient tous actifs pendant toute la durée de chaque séance.

Nuit pénible, peuplée de stagiaires rugby, très difficiles : contestataires, retors, maladroits !...

Premier jour du stage U.S.E.P., habituel grand soleil très chaud.

L'air lui paraît... suffoquant ! Le terrain - sans une touffe de gazon - sur lequel ils vont évoluer se présente comme un adversaire supplémentaire.

Il remarque un tronc d'arbre foudroyé, qui git encore, sur la bordure côté piste de vitesse.

Et c'est parti ! Laurent vient vers lui.

- "Comment vas-tu ce matin... petit frère ? Ça va aller, c'est sûr. Pierrot ne se trompe jamais dans ses choix. Surtout ne nous fais pas trop souffrir".

Il met rondement en place une série d'exercices !!! qui... "tournent bien"... comme les stagiaires autour du stade !!!

Il respire beaucoup mieux. Il les tient dans sa main... qui, par le rythme imposé... n'est pas de velours.

De temps en temps, discrètement, il consulte le papier qu'il a glissé dans la ceinture de son short.

Laurent ne passe plus devant lui mais le reste du groupe est très concerné, réceptif, dynamique.

Brutalement... le trou... le vide absolu dans sa tête ! Il ne sait plus... quel est l'exercice suivant prévu ?... Oui le vide affreux.

Le temps s'immobilise... comme les stagiaires, qui observent et... jugent.

Il n'ose même pas déplier son papier pour s'y retrouver. C'est pourtant la seule solution.

Par contre, au plus creux de cette affreuse dérive, devant témoins... et quels témoins !... il sent, au plus profond de lui-même, une nécessité, comme un appel, le dernier recours.

Laurent le jour de la remise de sa légion d'honneur par notre ami Berthoumieu, en toute intimité, à la Rochelle



Il a besoin de retrouver le regard et le sourire qui l'ont accueilli ce matin.

Une espèce de certitude l'habite. Il sait dans quelle direction il doit regarder pour trouver la solution à son désarroi ; le déclic qui va lui permettre de réagir, dans l'instant puisqu'il le faut. Il est persuadé qu'il n'est pas seul, qu'il suffit que...

Il oriente, sans hésiter, son regard vers le tronc d'arbre... sur lequel Laurent est assis reprenant son souffle après avoir vécu un début de séance... intensif.

Effectivement, Laurent est bien là ! attendant sans doute son appel. Il y répond par... son sourire unique... - le sien - accueillant - vrai - fraternel - solidaire.

Il y associe un geste de la main tout aussi généreux, tout aussi expressif.

Alors, allez savoir pourquoi la vie se réorganise dans le corps du "déboussolé" - dans sa tête aussi - qui lui permet de retrouver... dans l'instant, le fil conducteur de la séance.

Depuis cet instant, le sourire vigilant de Laurent est resté à jamais logé dans sa mémoire et son souvenir ; comme un recours des plus précieux dans les situations difficiles qu'il a eu souvent à surmonter par la suite.

La chance était présente pour lui, au soleil de BOULOURIS, ce matin de Juillet.

Elle a continué à se manifester puisque, jusqu'à son dernier sourire, il a continué à rester vigilant sur les comportements du petit frère.

- C'est ainsi que la dernière fois que tu as regardé vers moi, - tu voulais rassurer le petit frère -, tu m'as encore offert ce sourire que tu ne pensais pas être le dernier, tellement il était pur, tellement il était enivrant de vie.

Laurent, du plus loin que tu continues à veiller sur nous, sois bien persuadé que je suis toujours attaché à son extraordinaire clarté.

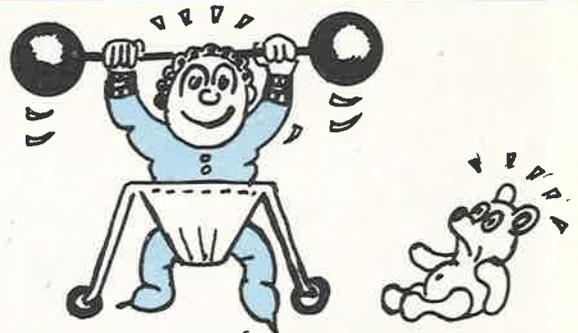
Max ALBINET
Cadre National USEP - UFOLEP

L'USEP et l'évolution des contenus

• 1946

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Par Georges BLANCHON



Notre ami Georges Blanchon, secrétaire technique de la Commission Nationale d'Éducation Physique et membre du Comité Directeur de l'U.F.O.L.E.P. donnera, désormais, dans chacun de nos Bulletins d'Informations, quelques notes pédagogiques. Voici le début de son étude :

L'Éducation Physique doit être attrayante

Précis et variés, les nouveaux programmes proposent des exercices nettement définis, donnant au besoin un exemple qui en fixe mieux la nature et l'objet : ils permettent donc d'éviter les séances (toujours identiques et rebutantes) et de leur substituer des leçons différentes d'intention, de caractère, de composition, mais toujours attrayantes.

Ils font aux exercices de maintien une grande place, autant pour les raisons permanentes et générales qu'indiquaient les instructions de 1923, que pour favoriser la formation correcte d'une croissance mal nourrie ou sous-alimentée, dont la croissance anatomique doit — et devra longtemps encore — être l'objet des précautions les plus attentives.

Ils ont été établis pour plusieurs groupes d'âge, ce qui permet de marquer une nette distinction entre les besoins et les possibilités de ces divers groupes, de mieux adapter les exercices aux moyens et aux aptitudes des enfants et de mieux obéir, dans la progression suivie, à la succession naturelle des intérêts qui les animent...

L'ÉDUCATION PHYSIQUE EST OBLIGATOIRE

Tout enfant doit participer aux exercices d'éducation physique, sauf si d'impérieux motifs d'incapacité, attestés par un certificat médical, recommandent de l'en dispenser provisoirement. Les débiles et les fragiles sont à ménager mais il convient de ne pas les priver d'une activité qui leur est plus nécessaire qu'à d'autres.

ADAPTATION AU MILIEU

Il importe cependant de distinguer entre les besoins des diverses écoles et de ne pas imposer des activités identiques aux élèves des villes et à ceux des campagnes. Ici, le plein air est un cadre constant et les déplacements bi-quotidiens rendent superflues les "sorties". Là au contraire le bain pur est nécessaire à des organismes vivant en permanence à l'intérieur, ou dans une atmosphère polluée ou insalubre empêchant l'oxygénation de leurs tissus. Dans le premier cas, on cherchera à développer l'agilité, la souplesse souvent sacrifiée à la robustesse et à l'endurance ; dans le second, on habituera les enfants à la vigueur, à la résistance qui s'atténuent fréquemment au profit de l'adresse et de la vivacité...

HORAIRE

Une grande souplesse présidera au découpage de l'horaire hebdomadaire et à l'insertion des leçons dans l'emploi du temps. C'est pourquoi il semble préférable de ne fixer impérativement ni la durée des leçons, ni leur nombre, ni leur place dans les exercices quotidiens.

RÉPARTITION HORAIRE SUIVANT LES ÂGES

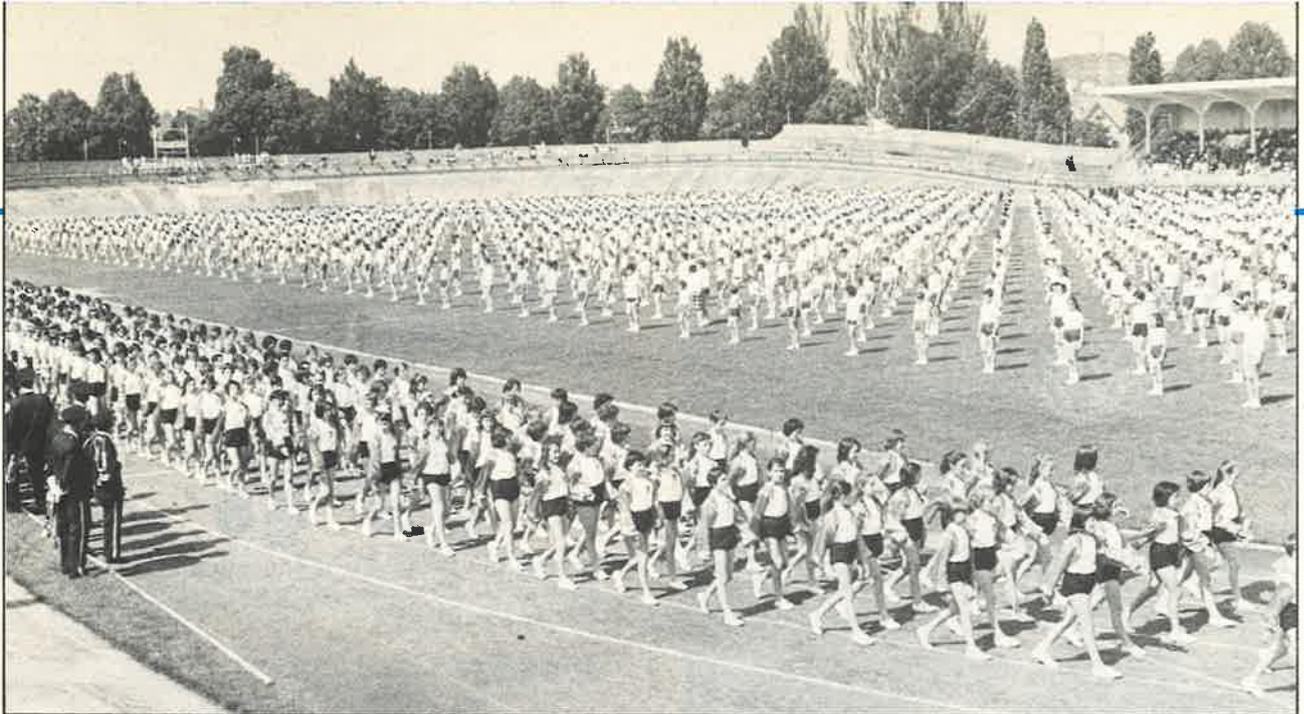
En principe, les leçons et les jeux auront les durées respectives suivantes : pour les élèves du premier groupe d'âge (6 à 9 ou 10 ans) : 20 à 30 minutes et 30 à 50 minutes ; pour ceux du deuxième groupe (9 ou 10 à 12 ans) : 35 à 40 minutes ; pour ceux du troisième groupe (12 à 14 ans) : 45 minutes et une heure et demie.

LA SÉANCE SE FAIT EN PLEIN AIR

Sauf empêchement majeur, l'Éducation physique sera toujours donnée en plein air. Si la persistance du mauvais temps et l'absence de tout abri assez vaste empêchent une ou plusieurs leçons d'avoir lieu, on pourra reporter les heures ainsi disponibles à une saison plus clémente pour augmenter le nombre de leçons, ou mieux encore, le nombre et la durée des sorties de plein air.



Yves Moulis, un des créateurs de l'USEP, avec sa classe en 1936



• 1946 : LE SPORT A L'ÉCOLE par BOUCOIRAN Inspecteur Général

Boucoiran parle de la nécessité de l'initiation sportive et de la pratique du sport à l'école primaire.

Il retrace ensuite la création de l'U.S.E.P. œuvre du regretté Jean Zay. Il indique que cette Union n'a pas fonctionné à cause de la guerre d'abord puis de sa dissolution en tant que branche de l'U.F.O.L.E.P. Il rapporte le désir de l'Assemblée Générale de Nancy de voir repartir le Sport à l'École Primaire et il donne lecture du projet de règlement que le Comité Directeur va proposer à la signature de Mme Vienot.

Boucoiran demande que le nom de section scolaire de l'U.F.O.L.E.P. retenu par l'Assemblée générale de Nancy ne soit pas conservé et que l'ancien titre de "U.S.E.P." soit repris. Une large discussion a lieu ensuite à laquelle de nombreux stagiaires prennent place.

Gervais (Hérault) indique qu'étant donnée la composition de la Commission départementale de l'U.S.E.P. il peut y avoir une assez forte divergence entre l'esprit U.S.E.P. et l'esprit U.F.O.L.E.P. "Beaucoup de gens que nous allons introduire dans cette organisation, filiale de la nôtre, n'auront pas nos idées ? Je voudrais que l'on trouve le moyen de rendre effectif le contrôle de l'U.F.O.L.E.P. sur cette Union et je propose que les décisions du Comité Départemental de l'U.S.E.P. soient soumises à l'accord de l'U.F.O.L.E.P.", dit-il.

Raymond Boisset indique qu'il ne faut pas oublier une chose, c'est que l'U.S.E.P. va être un organisme semi-officiel.

Notre Directeur donne ensuite lecture de l'expérience réalisée dans les Basses-Pyrénées grâce à M. l'Inspecteur d'Académie et au concours de nos camarades Haure-Placé et Forgues, Inspecteurs de l'Éducation Physique et des Sports, délégués U.F.O.L.E.P.

"Dans ce département où rien n'existait au 1^{er} janvier, 128 écoles ont créé une association sportive scolaire, envoyé leurs affiliations, payé leur cotisation, 5.300 licences ont été distribuées, de nombreuses compétitions ont été organisées.

En particulier en rugby où 15 équipes de moins de 14 ans groupées en plusieurs poules, ont participé à une Coupe, où en pelote basque, 108 équipes composées d'enfants de 11 et 12 ans et de 13 à 14 ans ont participé à deux Coupes, où des lendits primaires comprenant une leçon d'éducation physique dont la composition a été imposée, quatre épreuves sportives individuelles (vitesse, saut en hauteur et en longueur et lancer d'adresse) et deux épreuves collectives (courses de débrouillards et relais à grands effectifs) ont connu un grand succès, les élèves étant groupés en trois catégories :

9 et 10 ans,
11 et 12 ans,
13 et 14 ans

et où la participation effective de tous les élèves était imposée...



Le Maréchal de Lattre de Tassigny félicitant les scolaires, à la première manifestation de ski organisée après la Libération.

Corrigé des Mots Croisés n° 225

Horizontalement

I - Sportivement. - II - CRS - Ipa - Ur. - III - Ré - Amusant.
- IV - Utilisateurs. - V - Midinettes. - VI - Alitent - Fa. - VII
- Totems - Pétri. - VIII - Égaré - Vassal. - IX - Tancer - Oil.
- X - Ré - stationne.

Verticalement

1 - Scrutateur. - 2 - Prêt - Log. - 3 - Os - Imitât. - 4 - Aliteras.
- 5 - Timidement. - 6 - Usins - Ça. - 7 - Visant - Vêt.
- 8 - Épate - Pari. - 9 - Manettes. - 10 - Tôt - Tson. - 11
- Nu - Refrain. - 12 - Tressaille.



• 1948

Les fêtes de plein air au village

Au cours de Journées d'Étude et d'Informations organisées par le Comité départemental du Tarn — sur l'initiative de notre excellent camarade Lacroux — notre ami Nicolas a traité avec beaucoup de naturel et d'amabilité douce un sujet très important : les fêtes de plein air au village.

M. Nicolas a développé, devant les stagiaires vite captivés et charmés, un sujet qu'il connaît bien parce qu'il l'a longtemps mûri et souvent vécu, alors qu'il dirigeait l'école de plein air de Vierzy, dans l'Aisne.

POURQUOI DES FÊTES DE PLEIN AIR ?

— Pour étendre le rayonnement de l'École laïque et des Œuvres qui en dépendent, en affirmant les résultats qu'elle sait obtenir aussi dans ce domaine ;

— Pour contribuer à l'enrichissement de l'enfant, autant dans la joie d'une Création et d'une Expression bien propres à l'enchantement, que dans le sérieux d'un entraînement dont l'action formatrice peut être extrêmement féconde ;

— Pour faire auprès de lui et des spectateurs la meilleure des propagandes en faveur de l'éducation physique, du sport, de la vie saine.

POURQUOI AU VILLAGE ?

Trop souvent, les fêtes de plein air restent l'apanage des gros centres où les moyens se trouvent ou se groupent facilement.

Il faut que, de plus en plus, soit dans le cadre cantonal, soit dans celui des groupements plus restreints des communes, les bienfaits dispensés par ces fêtes puissent être mis à la portée des écoles et des populations rurales. (Ex. : Les lendits scolaires).

QUEL EMPLACEMENT CHOISIR ?

Question importante dont la solution dépend surtout des possibilités locales, envisagées en fonction du nombre de participants et des numéros prévus : cour de l'école, place publique, pâture, clairière, terrain de jeux, etc...

Penser aux spectateurs : la fête est donnée pour eux. Il faut donc qu'ils puissent bien voir, bien entendre, être à

l'aise. Utiliser éventuellement les pentes. Ne pas perdre de vue que l'ombre est précieuse en été.

COMMENT ÉQUIPER, AMÉNAGER L'EMPLACEMENT CHOISI ?

Tracer marques, quadrillages sur le terrain (à réaliser sommairement dès le début de l'entraînement, même si l'emplacement est différent : les enfants apprennent ainsi à s'aligner et à couvrir rigoureusement).

AUTRES PRÉOCCUPATIONS :

Tribunes (solidité), chaises, bancs, décoration (sobre), musique, emplacement pour l'habillage, pour le goûter (s'il y a lieu), sonorisation (dépend de l'importance du cadre), poste de secours, w.-c., où trouver de l'eau ? Où se garer de l'eau ? (Emplacement en cas de pluie, annoncer par avance). Service d'ordre : police, gendarmerie, jeunes avec brassards. BILLETS d'entrée, programmes, ventes diverses. Centralisation des recettes.

QUAND DONNER LA FÊTE ?

Le choix de la date est toujours délicat.

Tenir compte des manifestations qui ont pu être envisagées dans la région.

De bonnes occasions : la session du Brevet Sportif Populaire, le 14 juillet, la journée de l'école laïque.

Ne pas oublier qu'une fête peut être répétée, que certaines productions bien venues et bien au point peuvent même être données plusieurs fois, être demandées dans les manifestations des environs, aller même jusqu'à la fête fédérale, juste récompense en joie et en renom, de l'effort consenti et du talent qui s'est affirmé.

COMMENT FAIRE CONNAITRE LA FÊTE ?

La meilleure publicité sera faite par les enfants : les parents des participants seront des spectateurs assurés et ils amèneront les amis. C'est pourquoi il faut prévoir certains exercices très simples, auxquels la majeure partie de l'effectif pourra prendre part. Ne pas omettre toutefois la publicité par affiches, par annonces dans les villages, par fréquents communiqués à la presse.

Un bon moyen de s'assurer une recette : faire vendre préalablement par les enfants des billets d'entrée ; ils partiront très vite, surtout s'ils donnent le droit de participer au tirage d'une tombola.

Penser au patronage de la fête (autorités administratives, locales, amis de l'école). Cette question est à résoudre avec tact. Plusieurs présidences peuvent parfaitement être admises. Les faire figurer sur les affiches et les programmes.

PARTICIPATION A LA FÊTE ?

Plusieurs formules sont possibles, selon l'importance qu'on veut donner à la manifestation et selon les moyens dont on dispose : l'école ou les écoles de la commune, les écoles d'un groupement réduit de communes. Fête fédérale cantonale, où chaque école produit un ou deux numéros avec participation au défilé général et aux mouvements d'ensemble.

Les associations sportives doivent apporter une aide fort intéressante et fort utile...

COMMENT PRÉSENTER LES ENFANTS ?

C'est ici que se pose la question du costume, parfois ardue à résoudre.

Adopter, pour le plus grand nombre possible d'exercices, la tenue sportive : torse nu, sandales pour les garçons ; tunique, sandales pour les filles (short et chemisette conviennent aussi, surtout pour les plus jeunes). Tête nue pour tous avec, si l'on veut, un ruban de même teinte pour les filles.

Pour les ballets, des costumes s'imposent : utiliser des tissus bon marché, des papiers de couleurs. Tirer parti des possibilités locales (fabricants de tissus, etc).

Souvent les parents participent volontiers aux frais des costumes. La Caisse de l'École, enrichie parfois d'une subvention communale (à solliciter) et des bénéfices de la fête, prendra le reste à sa charge.

Faire participer les enfants à la confection des costumes, des accessoires (arceaux, guirlandes, fleurs).

Envisager le prêt de costumes entre écoles.

COMMENT SE FAIRE AIDER ?

En mettant sur pied un Comité d'organisation au cours d'une réunion où, en particulier, seront désignés le Directeur technique de la fête et le Commissaire général chargé des questions matérielles et où les missions seront réparties nettement.

QUELS NUMÉROS DONNER ?

Pour établir un programme, on pourra puiser dans les possibilités suivantes, en tenant compte de l'emplacement et des effectifs, disponibles :

- défilé, mouvements d'ensemble, évolutions diverses, ballets, danses rythmiques ;
- danses folkloriques, chansons mimées, chœurs parlés ou chantés, pyramides ;
- exercices aux appareils, compétitions d'athlétisme, matches, compétitions ou intermèdes amusants, démonstrations d'éducation physique.

Ne pas charger le programme : deux heures suffisent, mais sans attente entre les productions.

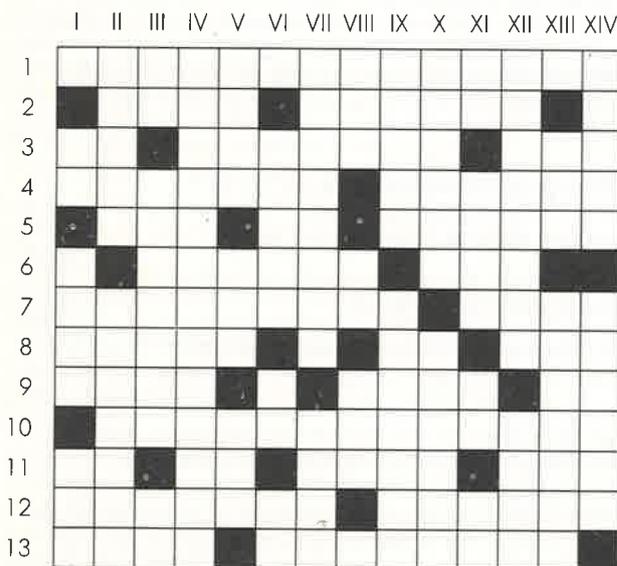
Soigner le début : défilé et présentation générale (exécution de la "Marseillaise", de la proclamation des résultats des examens et concours). Soigner la fin : exercices d'ensemble, évolutions aboutissant à un groupement d'apothéose...

IL FAUT ESSAYER

Les préoccupations sont nombreuses et l'effort sera long : mais l'équipe fraternelle d'éducateurs que vous allez réunir se partagera les difficultés à vaincre et chacune sera résolue en son temps.

Oui, vous allez essayer, pour votre école, pour vos élèves, et vous serez étonnés de votre réussite.

mots croisés



Horizontalement :

1. L'USEP. - 2. L'association pour l'école - Enflure. - 3. Voyelle doublée - Légers - Sans bavure. - 4. Mettre le crâne à découvert - Creusée de sillons. - 5. Confident - Phonétiquement - Je tente - Canapé rôti. - 6. Secteur de la Ligue - Thymus. - 7. Parfois chargée d'une inspection - Dix fois. - 8. Enervé - Convient - Colère. - 9. Ministre de Jean II. - Aliment complet - Pronom. - 10. Retours à la terre. - 11. Dans le vent - Préfixe - Continent - dam². - 12. Vieux jeu - Oiseaux d'Afrique à plumage recherché. - 13. Organisme renversé de recherches spatiales - Hâissez.

Verticalement :

I. En - Garantie - Prénom féminin. - II. Racine vomitive - Reptiles sauriens. - III. Sur le calendrier - Distrayant - Possessif. - IV. Compétence. - V. Cinquantenaire - Déduit - La fin du western. - VI. Loi - Conjonction - Moitié de paradis. - VII. Perfidie - Ennuie. - VIII. Support - Parti - Plus mauvais. - IX. Dents éclatées - Peu précise. - X. Assista au siège de Troie - Fortunées. - XI. Après 12 h - Incursion - Interjection enfantine - Note. - XII. Fleuve russe - Torrent. - XIII. Une saison bouleversée - Hurlerez. - XIV. Intentes une action en justice - Salées sans ordre.

• 1948

UN MODÈLE D'ORGANISATION DES LENDITS PRIMAIRES

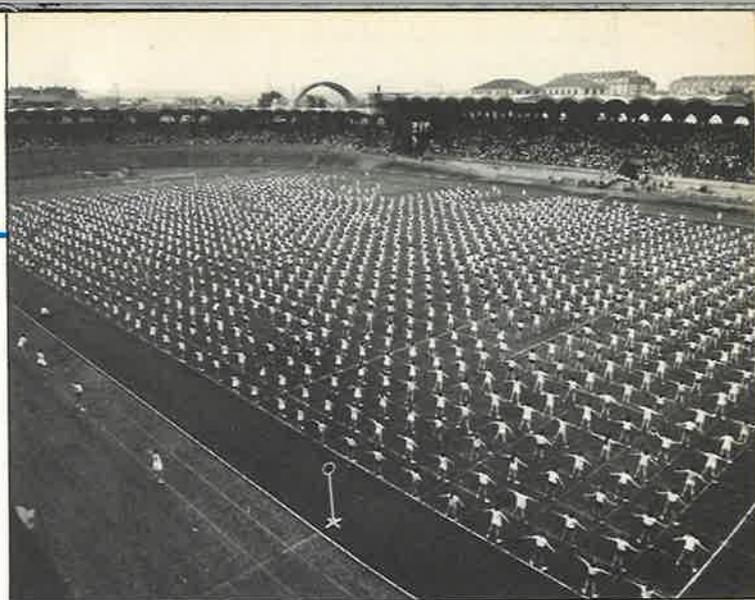
Les épreuves - leur notation - leur classement

LA LEÇON D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Elle constitue l'élément essentiel de nos Lendits Primaires car elle montre aux parents la valeur de l'enseignement d'éducation physique, dans sa partie formation, dispensé à leurs enfants. Nous pouvons affirmer que le public est toujours sensible à cette leçon qui est souvent pour lui, une révélation.

La leçon de gymnastique de maintien 1948 est l'œuvre de notre ami Maurice LAGISQUET, professeur à l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique.

Cette leçon a été conçue dans un double but utilitaire et spectaculaire. Utilitaire puisqu'il s'agit de l'exécution correcte de mouvements analytiques dans l'intention de "former" nos enfants. Spectaculaire puisqu'elle constitue le numéro essentiel du lendit, le "mouvement d'ensemble" de tous les participants, garçons et filles, la leçon étant la même pour les deux catégories. Il est notamment recommandé de strictement appliquer les instructions qui seront données. L'expérience de Bayonne en 1946 et 1947 a prouvé que 2.000 enfants venus de tous les coins du département et qui ne s'étaient jamais vus pouvaient exécuter avec un ensemble parfait la leçon d'E.P. du Lendit et nous pouvons dire que ce "numéro" impressionnant par sa masse de participants aussi bien que par l'ensemble de l'exécution produisit chaque fois une impression profonde sur le public.



La leçon est notée de 0 à 60 points. Il faut qu'elle "paie" celui qui a régulièrement et soigneusement pratiqué les séances d'E.P. Aussi est-il demandé au jury (de préférence faire appel à des professeurs E.P. et des instituteurs avertis) de noter avec minutie et sérieux.

Les diverses écoles passent devant le jury l'une après l'autre. Le moniteur général commande chaque école, ainsi les enfants s'habituent à son commandement. Nous répétons que le jury note la leçon d'après sa qualité (correction des exercices et des attitudes, pureté et fini des gestes, etc.) et non d'après son ensemble, ni d'après le nombre d'enfants participants...

LES ÉPREUVES INDIVIDUELLES

a) les épreuves :

Elles comportent la course, le saut en hauteur et le saut en longueur, un lancer d'adresse (5 balles). Les délégués cantonaux organisateurs jugeront de la possibilité de remplacer pour la 3^e catégorie le lancer d'adresse par un lancer de poids. Il ne faut pas oublier en effet qu'il est parfois difficile à certaines écoles rurales de se procurer les poids de 2 kilos indispensables.

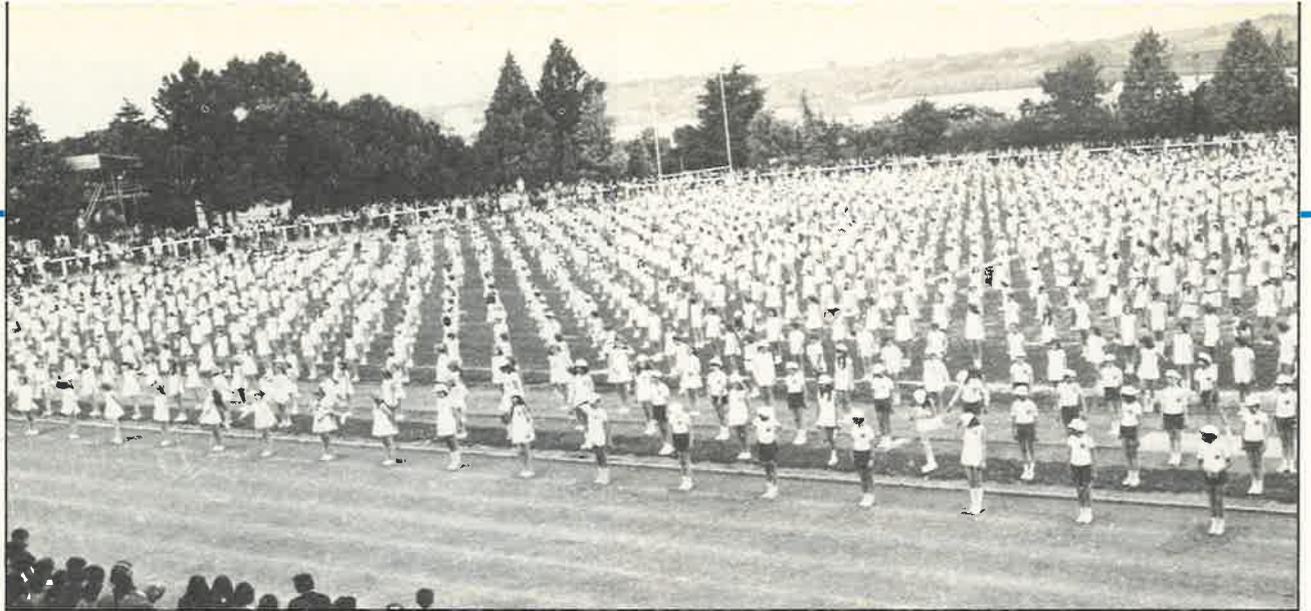
b) les barèmes :

GARÇONS

AGES	Performances exigées			
	Vitesse	Hauteur	Longueur avec élan	Lancer d'adresse (meilleur bras)
Nés en 39-38	50 m. en 10 s.	80 cm.	280 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 8 m.)
Nés en 37-36	60 m. en 10 s.	90 cm.	300 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 10 m.)
Nés en 35-34-33	60 m. en 9 s 2/5	1 m.	330 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 12 m.) (ou poids de 2 kilos à 6 m.)

FILLES

AGES	Performances exigées			
	Vitesse (50 m.)	Hauteur	Longueur sans élan	Lancer d'adresse (meilleur bras)
Nées en 39-38	11 s.	70 cm.	150 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 6 m.)
Nées en 37-36	10 s.	80 cm.	160 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 8 m.)
Nées en 35-34-33	9 s.	90 cm.	180 cm.	4 balles sur 5 (carré 2 m. x 2 m. à 10 m.)



c) la notation

Chaque enfant qui réalise la performance exigée a 10 points. Dans la négative, il a 0 point. Ainsi un enfant qui réalise les quatre performances a 40 points. Cette notation a été ainsi calculée pour que les épreuves individuelles soient notées sur 40 points alors que la leçon est notée sur 60 points.

Mais nous avons dit dans notre précédent numéro qu'il fallait que **tous les enfants nés de 1933 à 1939** participent au lendit. Il est certain que des élèves seront absents du Lendit parce qu'ils sont, soit dispensés d'E.P., soit malades, soit en voyage, soit écartés par le maître parce qu'insuffisants dans les épreuves individuelles. Il faut cependant que l'école qui a amené le maximum d'enfants trouve sa juste récompense. Mais il faut également que l'école à petit effectif ne soit pas lésée. Comment faire ?

Le Secrétariat additionne les points obtenus par tous les participants d'une même école aux quatre épreuves individuelles. Il divise ensuite ce total par le nombre d'élèves âgés de 9 à 15 ans inscrits au registre d'appel (ce nombre a été visé par l'Inspecteur primaire). On obtient ainsi le **quotient des épreuves individuelles** qui s'établit entre 0 et 40. Si tous les enfants d'une école nés de 1939 à 1933 ont participé au Lendit et si tous ont réalisé les quatre performances exigées le

quotient des épreuves individuelles de l'école sera 40. Ceci est donné, évidemment, à titre d'exemple mais nous n'avons encore jamais vu un tel quotient atteint...

LES ÉPREUVES COLLECTIVES

Il s'agit là d'une course de relais 6 x 50 m, courue par des équipes de 6 (garçons comme filles).

Chaque équipe comprend deux coureurs de chaque catégorie d'âge.

Les écoles mixtes et géménées présentent 3 garçons (1 de chaque catégorie) et 3 filles (1 de chaque catégorie). Toutefois des mesures d'exception peuvent être prises par le délégué cantonal dans le cas d'écoles à très faible effectif (ex. : 2 garçons et 4 filles).

La course se court contre la montre, équipe par équipe. Pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'il est quasi impossible d'habituer nos enfants à courir en "couloir". Ensuite, parce qu'on évite ainsi à l'enfant un trop rude effort pour rattraper ou dépasser un adversaire, ce qui le conduit parfois à présumer de ses forces. N'oublions pas que nous devons toujours rester dans les possibilités de l'enfant.

Le relais est noté sur 20 points suivant le barème :

GARÇONS		FILLES		ÉCOLES MIXTES ET GÉMINÉES	
Temps mis	Temps accordés	Temps mis	accordés Points	Temps mis	Points accordés
46 s	20	50 s	20	48 s	20
46 1/5	19	50 1/5	19	48 1/5	19
46 2/5	18	50 2/5	18	48 2/5	18
46 3/5	17	50 3/5	17	48 3/5	17
46 4/5	16	50 4/5	16	48 4/5	16
47 s	15	51 s	15	49 s	15
47 1/5	14	51 1/5	14	49 1/5	14
47 2/5	13	51 2/5	13	49 2/5	13
47 3/5	12	51 3/5	12	49 3/5	12
47 4/5	11	51 4/5	11	49 4/5	11
48 s	10	52 s	10	50 s	10
48 1/5	9	52 1/5	9	50 1/5	9
48 2/5	8	52 2/5	8	50 2/5	8
48 3/5	7	52 3/5	7	50 3/5	7
48 4/5	6	52 4/5	6	50 4/5	6
49 s	5	53 s	5	51 s	5
49 1/5	4	53 1/5	4	51 1/5	4
49 2/5	3	53 2/5	3	51 2/5	3
49 3/5	2	53 3/5	2	51 3/5	2
49 4/5	1	53 4/5	1	51 4/5	1
50 s	0	54 s	0	52 s	0

TENUE ET DISCIPLINE

Une note est donnée de 0 à 40 points. Elle tient compte de la tenue vestimentaire des élèves, de leur tenue sur le terrain au passage aux divers ateliers, de la discipline dont ils font preuve.

Elle est attribuée de la façon suivante : le jury de chacun des 6 ateliers (leçon E. P., vitesse, hauteur, longueur, lancer, relais) donne une note sur 40 points à chaque école, en tenant compte des éléments fixés ci-dessus. Ces 6 notes sont remises au secrétariat qui fait la moyenne.

LE CLASSEMENT

Trois catégories sont prévues : écoles de garçons, écoles de filles, écoles mixtes et géminées.

Dans chaque catégorie, le classement s'établit en totalisant les points obtenus en :

Leçon éducation physique (de 0 à 60 points).

Tenue et discipline (de 0 à 40 points).

Quotient des épreuves individuelles (de 0 à 40 points).

Épreuves collectives (de 0 à 20 points).

On notera l'équilibre entre la partie formation (leçon E.P.) et la partie application (épreuve et relais) toutes deux donnent droit à un maximum de 60 points.



Lucienne ROQUES
et Gérard LETESSIER

Un bronze ou une coupe, portant le nom d'un ami de l'École, est remis pour un an à chacune des trois équipes classées en tête de chaque catégorie. S'il n'y a qu'un seul objet d'art, la garde en est confiée pour un an à l'école qui a totalisé le plus de points.

LE PRIX DU MEILLEUR CAPITAINE

Chaque équipe est conduite par un (ou une) capitaine choisi pour son sérieux et l'autorité qu'il a sur ses camarades. Peu importe sa catégorie d'âge (le meilleur capitaine à Bayonne avait 11 ans et commandait des camarades plus âgés). Pour les écoles mixtes et les écoles géminées, le capitaine peut être indifféremment soit un garçon, soit une fille.

Les maîtres n'ayant pas accès sur le terrain, c'est le capitaine qui assume la direction de l'équipe.

A chacun des 6 ateliers (leçon E.P., vitesse, hauteur longueur, lancer, relais) le jury attribue une note de 0 à 20 points aux capitaines des diverses équipes participantes. Ces 6 notes sont remises au secrétariat qui établit la note moyenne. L'élève qui a la meilleure note est classé "meilleur capitaine". Une breloque lui est remise...



• 1949

L'ARBITRE DOIT ÊTRE UN DIRECTEUR DE JEU

Avec la belle saison, les grands jeux et sports collectifs vont connaître dans l'U.S.E.P. un maximum d'activité. L'hiver et le mauvais temps nous auront obligés à réduire la durée des séances d'E.P. et de plein air, à les ramener parfois sous le préau ou la salle de classe, à quelques exercices de maintien et à de petits jeux.

Le temps favorable va nous permettre d'intensifier le travail en plein air, de pousser la préparation du B.S.S. et de nous livrer aux sports d'équipes.

Si l'arbitre des sports collectifs d'adultes peut se contenter d'être celui qui fait respecter les règles avec impartialité et impassibilité, l'arbitre des jeux sportifs de l'U.S.E.P. doit participer au jeu des équipes qu'il dirige avec beaucoup de sympathie.

RESPECT DES RÈGLES

Il est courant de voir arbitrer d'une manière d'autant plus "large" que les joueurs sont plus jeunes. A notre avis, c'est l'attitude exactement contraire qui doit être adoptée.

Les règles peuvent être simplifiées ou modifiées dans la mesure où elles facilitent la pratique du jeu par les enfants ; mais, préétablies, elles doivent être connues de tous et dès lors, strictement appliquées à tous.

L'enfant est un apprenti sportif ; il s'initie aux sports qu'il pratiquera plus tard ; il importe donc que par la connaissance des règles il apprenne correctement le sport qu'il pratique.



Malléable et sensible, il prend l'habitude morale de respecter la simple et claire loi du sport ; mais plus qu'un adulte, l'enfant est sensible à une injustice ou à ce qui lui paraît être une injustice.

Il n'est donc qu'une attitude pour l'arbitre de l'U.S.E.P. : c'est de faire appliquer strictement les règles du sport qu'il dirige.

L'arbitre de l'U.S.E.P. est un éducateur ; aussi, chaque fois qu'il sanctionne une faute, l'arbitre doit brièvement sans doute, mais clairement, justifier la sanction.

Devant une faute de tactique (abus du dribble en basket par exemple), il profite d'un arrêt normal du jeu pour expliquer rapidement ce qui doit être corrigé.

C'est évidemment un rôle délicat qui ne sera peut-être pas spontanément accepté par l'équipe adverse ou son entraîneur sur la touche.

Mais il ne s'agit pas pour nous de rechercher un vainqueur encore que nous ne voulions pas nous priver du stimulant de la compétition ; notre but est d'éduquer nos enfants en toutes circonstances ; le repos de la mi-temps est un moment tout indiqué pour donner aux équipes et en présence des entraîneurs des conseils qui rendront le jeu plus beau et plus éducatif.

En outre, l'arbitre de l'U.S.E.P. ne doit pas hésiter à réduire la durée réglementaire du jeu s'il s'aperçoit que pour une raison ou pour une autre (froid, pluie, chaleur excessive, etc...) les enfants montrent des signes de fatigue ou risquent de pâtir.

La tactique qui consiste à épuiser l'adversaire par un rythme accéléré du jeu, puis de profiter de cet épuisement pour placer une attaque décisive n'est pas une tactique U.S.E.P. L'arbitre n'hésitera pas à arrêter la partie et à commander des mouvements respiratoires chaque fois qu'il le jugera utile.

Le grand public, nous avons pu le constater déjà, ne comprend pas d'abord cette façon de procéder ; puis il ne tarde pas à l'approuver.

BONHOMIE ET SÉVÉRITÉ

Faisons respecter strictement les règles, mais sachons le faire avec bonhomie, avec gentillesse : pendant la partie, tous les équiépiers sont les élèves de l'arbitre ; il n'y a pas d'éducation sans sympathie et cette sympathie de l'arbitre envers les joueurs doit pouvoir se manifester pendant la courte durée du match.

Mais l'arbitre sanctionne avec netteté toute brutalité, toute tricherie, toute indiscipline avec l'un des capitaines, toute grossièreté de langage : il n'y a qu'une sanction : l'enfant répréhensible est sur-le-champ exclu du jeu.

Un joueur de l'U.S.E.P. doit être un enfant bien élevé.

CHOIX DES ARBITRES

Les quelques remarques qui précèdent, par lesquelles nous avons voulu caractériser l'esprit dans lequel l'arbitre de l'U.S.E.P. doit accomplir sa mission, montrent bien combien est délicat le choix des arbitres.

En général, c'est parmi ceux qui ont l'habitude des enfants sur le stade que nous trouverons les meilleurs arbitres. Les grandes vedettes du sifflet sont rarement de bons arbitres pour nos enfants. Les professeurs et maîtres d'E.P.S., les instituteurs sont tout qualifiés pour remplir le rôle de l'arbitre éducateur et directeur de jeu.

AVANT ET APRÈS LE MATCH

Une rencontre entre deux équipes rivales doit être une manifestation d'amitié. L'équipe qui reçoit va recevoir ses visiteurs à la gare. Les maîtres se rencontrent, les enfants font connaissance, l'arbitre se mêle à ceux qu'il devra diriger sur le terrain, pour échanger quelques paroles, quelques sourires avec eux et pour prendre un premier contact fructueux avec les deux capitaines.

On profite du déplacement pour visiter une usine, un vieux château.

Un repas en commun ou un goûter fraternel rassemble les joueurs et quelques amis de l'école, heureux d'être mêlés aux enfants.

L'après-midi ainsi est bien remplie, utilement remplie, c'est un beau souvenir et un souvenir joyeux pour nos enfants ; c'est, sans qu'ils s'en doutent, tout un programme éducatif.

Mais il est certain que la partie essentielle restera la rencontre sportive où l'arbitre de l'U.S.E.P. joue un rôle délicat, mais combien efficace d'éducateur ; non pas l'éducateur rébarbatif, mais celui dont la justice scrupuleuse est nourrie d'affection de ceux à qui il l'applique. Comme l'écrivait l'un d'entre nous : "Plus qu'un sanctionneur de fautes, l'arbitre doit être un directeur de jeu ; il doit arriver très vite à faire sentir aux joueurs qu'il prend un réel plaisir à sa tâche".

C'est là peut-être tout le secret de la réussite d'un arbitre.

• 1959

"RÉCRÉATION ET EPS" EN LIAISON AVEC LA CNT USEP "LISTELLO ET CLERC" ET CRENN

Le Ministre de l'Éducation Nationale a, comme son nom l'indique, la responsabilité de l'éducation de la jeunesse sous toutes ses formes. Conscient en particulier de l'importance de l'éducation physique, il s'efforce de "cultiver l'être humain et de le préparer à la vie" et d'accueillir les initiatives qui secondent son propre effort. C'est pourquoi il n'a cessé d'encourager l'Union sportive de l'Enseignement Primaire si intimement liée à la vie de l'école et dont l'activité a été également bien accueillie par les Administrations nationales, régionales et locales et aussi par les jeunes usagers des campagnes et des villes.

Pour l'enfant le jeu sportif est une activité naturelle et la lui refuser ce serait le priver d'une part essentielle de sa joie de vivre. Cela, tous les instituteurs le savent et c'est pourquoi un si grand nombre d'entre eux, tant dans nos écoles rurales que dans nos écoles de quartier, ont volontairement offert leur dévouement à l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire.

A. BESLAIS,
Directeur général de l'Enseignement du premier degré

Grâce à vous, garçons et fillettes (et leurs Maîtres et Maîtresses !) connaîtront que certaines formes d'éducation physique et sportive ne sont ni ennuyeuses, ni difficiles.

Puissent-ils tous trouver dans les procédés que vous leur proposez la santé du corps et de l'esprit et la joie de vivre.

Dr Robert JACQUET,
Directeur de l'Institut National des Sports

En feuilletant cet ouvrage, le lecteur ne peut s'empêcher d'apprécier l'attrait de tous ces procédés d'enseignement, attrait qui apparaît comme la dominante voulue, non seulement à cause de la forme jouée fréquemment employée, mais aussi en raison de la variété des exercices et de la réponse exacte qu'ils apportent à tout ce que nous savons des goûts et des besoins de l'élève.

Bref, toutes ces pratiques relèvent d'une pédagogie active, séduisante, basée sur les motivations les plus normales de l'enfant et du débutant.

Filles et garçons qui auront la chance d'être entraînés selon les conseils donnés dans "Récréation et Éducation Physique Sportive" seront à coup sûr des pratiquants convaincus et satisfaits.

Yvonne SURREL,
Directrice de l'École Normale Supérieure
d'Éducation Physique de jeunes filles



Raymond Boisset

Ce livre, qui va rendre de si précieux services à tant d'éducateurs, couronne l'effort des pionniers qui naguère ont osé demander que tous les enfants de France eussent une part égale aux noblesses de l'éducation physique.

Après des années et des années de lutte, voici qu'enfin ils l'emportent : le livre qui enregistre et consacre ce succès est un bulletin de victoire. Il couronne d'innombrables efforts, au premier rang desquels se placent ceux de l'U.F.O.L.E.P. et ceux de l'U.S.E.P.

L'idéal de fraternité qu'est l'Idéal Laïque veut que tous les enfants aient accès aux formes hautes du bonheur noble. Il exige, par suite, qu'ils soient tous mis à même de participer à ce que l'éducation physique bien comprise a d'évidente utilité et d'émouvante grandeur.

Albert BAYET,
Professeur honoraire à la Sorbonne
Président de la Ligue Française de l'Enseignement

Le présent ouvrage est né de la conjonction des techniques de l'Institut National des Sports et des animateurs de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré. Listello et son équipe ont eu la tâche, lourde et ingrate, de mettre au point, de rédiger, d'illustrer un ensemble de procédés pédagogiques apportant, sous la forme jouée, un enseignement efficace.

R. BOISSET,
Commissaire Général adjoint de l'U.F.O.L.E.P.
Directeur de l'E.N.S.E.P.



André Rouet, Pierre Roynette, Jean Bonnefille, Yves Moulis,
4 rescapés du stage de Saint-servan 1947.

Le secret de la réussite de l'U.S.E.P. est d'avoir reconnu l'importance du jeu sportif et de la compétition dans l'éducation physique des enfants.

Il n'y a pas de frontières entre les techniques sportives et ce que, dans l'usage, on appelle éducation physique.

Animer une association de l'U.S.E.P. c'est d'abord préparer les enfants à l'effort physique en assurant régulièrement l'enseignement de l'éducation physique et sportive pendant les heures de classe, en application des instructions officielles. C'est ensuite préparer la compétition en veillant à ce que l'enfant ne dépasse jamais ses limites physiologiques.

"L'âge des écoliers est l'âge de la croissance ; à cet âge tout leur avenir physique est en jeu".

Limiter l'intensité et la durée des efforts, réduire les distances, réduire les poids des engins, obliger l'enfant à rester en deçà de ses possibilités de résistance, éviter systématiquement le risque, telle est la règle de l'U.S.E.P.

C'est encore pour protéger la santé de l'enfant que les compétitions individuelles sont évitées.

Par contre, l'U.S.E.P. encourage les épreuves où les efforts coordonnés de chacun des enfants d'une équipe, du plus doué comme du moins habile, concourent au succès des couleurs de l'école.

"Ainsi on a voulu initier les élèves à une activité sociale qui trouve sa place dans les moindres bourgades et leur apprendre les principes d'une vie collective adaptée à leurs goûts et à leurs possibilités".

L'éducateur trouve, dans ces exercices sportifs, l'occasion d'inciter les enfants au respect de la règle établie, à la solidarité entre joueurs, à l'acceptation courageuse de l'insuccès, à la joie discrète de la victoire.

Rivaux sur le terrain de toutes leurs forces, les enfants participent avant et après la partie à des réceptions, des repas en commun, des visites de curiosités locales.

A la fin de la partie, les vaincus félicitent les vainqueurs et applaudissent à leur supériorité.

Un goûter réunit tous les élèves et leurs maîtres, tandis qu'un chant s'élève dans une communion joyeuse.

L'équipe reçoit "chez elle" comme on reçoit des parents et accompagne son "adversaire" au train du retour.

C'est ainsi que la journée U.S.E.P. s'inscrit comme un jour faste dans la mémoire de nos petits joueurs.

Le succès de l'U.S.E.P. nous incite à la plus grande vigilance et nous répétons, pour conclure, les règles qui dirigent notre action :

- utiliser la compétition après l'avoir très attentivement préparée ;
- donner à la compétition toute sa place, même au cours des leçons normales, mais rien que sa place dans la progression de l'éducation physique des enfants ;
- limiter et doser l'effort physique, la préparation et l'entraînement permettant de mieux adapter la compétition aux possibilités de l'enfant ;
- considérer que le sport scolaire est une leçon de morale active et de santé dans la joie ;
- aller à l'enfant avec l'enthousiasme que dirigent la prudence et la volonté de développer toutes les virtualités physiques et morales de l'enfant ;
- en un mot, exploiter la compétition sportive à des fins éducatives.

Paul DELIGNY,
Commissaire général de l'U.F.O.L.E.P.
et Président de l'U.S.E.P.

Jacques DRUON,
Directeur de l'U.S.E.P.

Laurent HAURE-PLACÉ,
Président de la Commission Nationale Technique U.S.E.P.



Les 5 mn de maintien en salle de classe

• 1959 ...LE PROGRAMME RÉDUIT

s'inspire des grands courants pédagogiques qui font honneur à notre pays. Établi en fonction des besoins et des possibilités de l'enfant, il tient compte des travaux du psychologue et du médecin. Bénéficiant des efforts désintéressés d'une équipe d'éducateurs remarquables qui a voulu et su se fondre dans l'œuvre officielle, reposant sur une expérience de plusieurs années dans des milliers de classes, il a le mérite d'être applicable dans toutes les écoles.

Les exercices proposés assurent le développement harmonieux de l'enfant.

Les uns, exécutés en salle de classe, donnent conscience de la bonne tenue et concourent, sur le plan moral autant que sur le plan physique, à l'affirmation de la personnalité.

Les autres, exécutés pendant la leçon quotidienne d'Éducation physique, font bénéficier les écoliers des bienfaits d'activités efficaces, attrayantes, et les préparent à connaître, le moment venu, les joies pures et exaltantes de la lutte sportive.

Le programme réduit est une première étape. Soucieux de former des hommes et de libérer la jeunesse des contraintes physiques imposées par la vie scolaire et la société moderne, tout instituteur désormais est capable et a le devoir de l'appliquer de toute sa volonté et de tout son cœur.

Il représente enfin une grande espérance dans la mesure où les maîtres auront l'ambition de faire davantage. L'École ouvrira alors les portes d'un monde nouveau où les joies et les forces vives du sport



et des activités de plein air seront à la portée de tous les enfants de France et permettront de réaliser leur complète éducation.

Le directeur
de l'enseignement
du premier degré,
Michel LEBETTRE

Le haut-commissaire
à la jeunesse et aux sports,
Maurice HERZOG

Extraits du Programme Réduit

Exercice 4 : Appui incliné (fig. 5).

- Appui incliné correct (corps bien tendu) en utilisant un banc ou une poutre basse comme surface d'appui (fig. 5, a).
- Appui incliné correct au sol (fig. 5 b) (pour les garçons seulement).
- Application : "la brouette" : déplacements (avant, arrière, latérale) sur les mains, jambes tenues (par les cuisses) par un partenaire (fig. 5, c) (pour les garçons seulement).

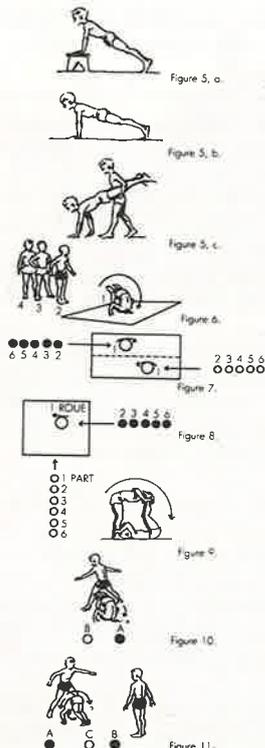
C. CLASSES DE FIN D'ÉTUDES

Exercice 5 : Roulade avant et applications

- Roulade avant, départ debout : après quelques pas d'élan, prendre un appui des 2 pieds, effectuer la roulade et se relever immédiatement.
 - Applications : Lorsque les élèves ont pris de l'assurance dans l'exécution du geste, il est possible de passer à des exercices collectifs plus attrayants et spectaculaires (filles de l'École).
 - Roulaides en cascade : élèves placés en colonne (fig. 6).
 - Roulaides en cascade : élèves placés sur 2 colonnes opposées (fig. 7).
 - Roulaides en cascade : élèves placés sur 2 colonnes perpendiculaires (fig. 8).
 - Tant à 2 en roulade avant : chaque élève doit successivement rouler, puis sauter par-dessus son camarade qui roule à son tour (pour les garçons seulement) (fig. 10).
 - Cirque à 3 en roulade avant : c'est toujours l'élève du milieu qui roule (pour les garçons seulement) (fig. 11).
- Exemple : C roule, puis fait demi-tour ; A qui vient de sauter va rouler, tandis que B sautera par-dessus lui, etc.

Exercice 6 : Appui incliné correct (pour garçons seulement).

- Reprendre l'exercice 4 avec une exécution plus correcte. En appui incliné, faire quelques exercices de bras (tractions).
- Applications : En déplacement (course), se plonger au sol, prendre une position d'appui incliné, réaliser 3 ou 4 tractions, prendre une position accroupie, faire une roulade, se relever, repartir, etc.



CHAPITRE IV

SUSPENSIONS ET GRIMPER

Buts recherchés : Apprendre à saisir et à s'accrocher ;
— Cours élémentaires : 2 exercices.

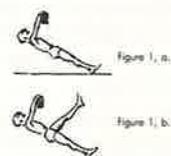
Se suspendre, monter le bassin et accrocher avec les pieds ;
Cours moyens et supérieur : 2 exercices.

Grimper à la corde et escalader ;
— Classes de fin d'études : 3 exercices.

A. COURS ÉLÉMENTAIRES

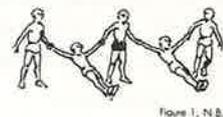
Exercice 1 : La suspension inclinée (fig. 1) :

- Passer de la position assise à la suspension inclinée : assis sur une borne basse, la saisir fortement à deux mains. Soulever le bassin et mettre le corps "en planche", le seul appui au sol se faisant par les talons. Garder les bras tendus (fig. 1, a).
 - Étiré en suspension inclinée, lancer alternativement l'une et l'autre jambe en direction de la barre (fig. 1, b).
- N.B. : A défaut de barres à hauteur réglable, utiliser la "chaîne de suspension" formée en ligne ou en cercle (fig. 1, N.B.).



Exercice 2 : Se suspendre à la barre horizontale par les mains et les jambes (fig. 2) :

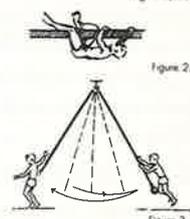
- Après avoir saisi la barre à deux mains, monter une jambe et la placer en crochet par-dessus la barre. Lorsque cette prise est assurée, monter l'autre jambe. L'élève a réalisé une suspension "en singe".
- Cheminer vers l'arrière en partant de cette suspension.



Exercice 3 : "Franchir le gué" (fig. 3).

Exercice essentiellement destiné à familiariser l'élève avec la corde à grimper et à lui apprendre à la saisir fortement, bras tendus.

- La balançoire : les pieds de l'élève sont en appui sur le nœud de l'extrémité libre de la corde afin que soit diminué le travail des bras ; les mains saisi la corde qui oscille ; l'élève se balance.
- Partir corde en mains d'un point surélevé (table) et reprendre contact avec le sol après un balancement. Gagner de la distance.
- La corde se balance librement et l'élève bondit sur elle au bon moment pour franchir la rivière.



• 1981

POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

UN SPORT ÉDUCATIF

L'U.F.O.L.E.P. et l'U.S.E.P. se réfèrent à une éducation permanente dans laquelle les activités physiques et sportives sont un moyen de conquête par l'enfant, l'adolescent, l'adulte, de l'autonomie et de la disponibilité, conquête qui est source, pour l'individu et le groupe, d'épanouissement et de joie.

LE PÉRISCOLAIRE

DES MESURES NÉCESSAIRES

- I - L'E.P.S. regagne le Ministère de l'Éducation Nationale.**
- II - Reconstitution d'un véritable service de la santé scolaire au sein du Ministère de l'Éducation Nationale.**
- III - Étude et aménagement des rythmes scolaires**
- IV - L'U.S.E.P., de par sa vocation scolaire et périscolaire, permet de resserrer les liens entre l'Éducation Nationale, l'initiation sportive obligatoire et la pratique volontaire.**

A - POUR CELA, IL FAUT

- 1 - confirmer l'habilitation de l'USEP à l'école primaire par le rappel des textes existants ;
- 2 - souligner l'importance de la vie associative USEP dans la pratique des premières activités sportives ;
- 3 - inciter les Recteurs, les Inspecteurs d'Académie, les Directeurs Régionaux et Départementaux du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports... les I.D.E.N., C.P.D., C.P.C. (associés par les textes à l'administration de l'U.S.E.P.), à favoriser le développement des activités physiques et sportives, — particulièrement dans le cadre de l'U.S.E.P. notamment :
 - a) en facilitant le remplacement des maîtres participant à des stages USEP, ces derniers étant programmés dans le calendrier des actions de formation continuée des instituteurs
 - b) en mettant du personnel à la disposition de l'USEP :
 - occasionnellement :
 - pour permettre la participation des enseignants aux réunions des organismes statutaires ;
 - pour aider ponctuellement à l'animation, à l'organisation des activités et des actions de formation ;
 - de façon permanente :
 - pour favoriser, chaque fois que l'importance des activités le nécessite, l'animation aux différents échelons.
 - c) en facilitant le transport des élèves par l'extension des possibilités d'utilisation des transports scolaires aux activités de l'USEP ;
 - d) en associant l'USEP au recrutement et à la formation des instituteurs et de leurs formateurs, ainsi qu'à l'information des cadres et enseignants sportifs ;
 - e) en réaffirmant la responsabilité pédagogique de l'enseignant, toute intervention dans le cadre scolaire de personnes, fédérations ou groupements sportifs ou commerciaux devant être soumise au Comité Départemental de l'USEP ;
 - f) en refusant tous les dispositifs de détection, de sélection et de spécialisation précoces et, dans l'immédiat, en abrogeant toutes les dispositions concernant le B.A.P. (Brevet d'Aptitude Physique), à l'école élémentaire ;
 - g) en reconnaissant comme accidents de service les "accidents survenus aux maîtres à l'occasion d'activités éducatives — prolongement normal et pédagogiquement souhaitable de leurs fonctions — conformes à la réglementation en vigueur (préparation et déroulement d'activités, participation à des actions de formation) ;
 - h) en accordant la priorité de l'utilisation des installations pour le déroulement des activités sportives scolaires et particulièrement pour celles de l'USEP ;



B - IL EST NÉCESSAIRE DE DÉVELOPPER LA FORMATION :

- 1 - places de l'E.P.S. et de l'U.S.E.P. dans la formation initiale et dans la formation continue des enseignants et des animateurs sportifs.
- 2 - prise en charge financière par les Pouvoirs Publics des actions de formation — déplacements, hébergements, etc... — dans des Établissements Publics (C.R.E.P.S. ou autres) et éventuellement dans des installations extérieures.

V - Revalorisation de l'aide apportée aux activités de l'U.S.E.P. et de ses associations :

- 1 - aide financière (sous forme de subventions à tous les échelons) dans les domaines :
 - du fonctionnement des associations,
 - des activités et des déplacements,
 - des actions de formation (en attendant leur budgétisation, accès de l'U.S.E.P. aux crédits actuellement extrabudgétaires)
- 2 - aide en personnel :
 - permanent : Mis à disposition
 - temporaire : au niveau des associations scolaires (le Mercredi, etc...)

- 3 - Mise en place dans chaque école d'équipes pédagogiques comportant un nombre de maîtres supérieur au nombre de classes... et, dans cette structure, possibilité, pour un ou plusieurs maîtres volontaires, de consacrer un certain nombre d'heures de service à l'animation péri-scolaire, en particulier dans le domaine de l'USEP.

VI - Association de l'U.S.E.P. à la conception, à la réalisation et à l'utilisation des installations sportives.

DES OBJECTIFS POUR L'U.S.E.P.

- Développement du rôle de l'U.S.E.P. à la jonction de l'Éducation Physique obligatoire et des loisirs sportifs optionnels
- 1) - Ouverture nécessaire de l'U.S.E.P. à tous les niveaux vers la vie extérieure et la vie sociale
- 2) - élargissement de l'action de notre mouvement dans le cadre périscolaire (comités d'écoles, vacances, loisirs, centres aérés, etc...) nécessitant un changement des structures (en particulier celles de l'association de base) afin qu'elles soient :
 - mieux adaptées aux milieux (en particulier au milieu rural)
 - capables d'associer à son fonctionnement et ses activités, les enfants, les enseignants, les parents et tous ceux qui, dans et hors de l'école, participent à la formation physique et sportive de l'enfant
- Cette collaboration permet à l'association U.S.E.P. d'être le lieu de la gestion concertée des activités physiques et sportives offertes aux enfants, en sauvegardant la responsabilité de l'enseignant.
- Développement des activités :
 - 1 - Classification des activités physiques et sportives, à partir des recherches récentes
 - 2 - intensification de la diffusion de productions pédagogiques sur des activités physiques et sportives, spécifiques ou non à l'U.S.E.P. (fiches, cahiers techniques, mémentos etc...) (productions élaborées dans l'esprit d'une pédagogie de l'éveil).
 - 3 - ouverture vers de nouvelles activités, et en particulier sur les activités de plein air et les activités sans "performance" (parcours — danses collectives)
 - 4 - définition de procédures d'évaluation
 - 5 - favoriser les expériences locales associant dans des activités associations U.S.E.P. - C.R.E.P.S. - U.E.R.E.P.S. - etc...
- Implication de l'U.S.E.P. dans la formation véritable et continue des maîtres et des animateurs.
- Il faut renforcer la continuité U.S.E.P. - U.F.O.L.E.P. :
 - développer nos associations de base avec l'aide de tous les éducateurs et commencer dès l'U.S.E.P.
 - ouvrir des activités communes aux adhérents des associations U.F.O.L.E.P. et U.S.E.P.
 - favoriser les réflexions pédagogiques communes etc...



• 1981

L'USEP ET LES FÉDÉRATIONS

(document élaboré par Pierre Roynette, Président de la Commission Nationale de l'USEP)

Une importante ouverture semble se dessiner devant permettre de "transformer une simple collaboration avec les Fédérations ou Groupements sportifs extra-scolaires en une réelle coopération au service de l'Éducation de tous les enfants".

"L'enjeu est important, pour l'UFOLEP comme pour l'USEP... Il engage peut-être tout un avenir" mais comme le souhaitait Claude Albagnac dans son rapport d'activités présenté au Comité National de l'USEP, "montrons-nous hardis mais prudents, patients mais volontaires, ouverts mais fermes et vigilants".

Plus l'analyse des relations entre l'USEP et le monde sportif extra-scolaire sera claire à nos yeux, plus nous aurons de chances d'en mieux maîtriser les données, les applications et les effets, à tous les niveaux et dans des situations qui, sur le terrain, deviennent de plus en plus fréquentes...

"La pratique de la pédagogie actuelle conduit légitimement les instituteurs à rechercher une ouverture de l'École vers le milieu extérieur. Il paraît naturel qu'ils utilisent les ressources des motivations extra-scolaires des enfants, tout en demeurant maîtres et responsables des actions pédagogiques qu'ils conduisent conformément aux objectifs, programmes et instructions définis par les textes officiels.

Comme les autres enseignants, celui de l'EPS ne saurait se priver des apports du monde extérieur et des motivations nées de la dynamique du monde sportif".
(Guy Garnier)

Il est sans doute parfaitement normal qu'une Fédération sportive se donne pour mission de promouvoir et de développer au maximum le sport particulier qui est sa raison d'être, et que, par conséquent, elle cherche les moyens les mieux adaptés et les plus efficaces pour accroître le recrutement de ses jeunes et très jeunes licenciés.

La première condition d'une coopération entre l'USEP et les Fédérations ou clubs sportifs désireux d'intervenir à l'École Élémentaire est **UNE INFORMATION PRÉALABLE RAPIDE, COMPLETE et RÉCIPROQUE.**

PREMIER POINT IMPORTANT : S'ACCORDER SUR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

- Les textes de références sont les suivants :
 - Loi du 29 Octobre 1975 relative au développement de l'EPS et du Sport.
(BOEN 40 du 6 Novembre 1975 p. 3299 et suivantes - Titre 1 - article 3).
- Les textes non abrogés par la loi citée ci-dessus, à savoir :
 - Arrêté du 2 Février 1955 modifié par l'Arrêté l'Arrêté du 11 Septembre 1973 et Règlement de l'USEP annexé. Cf. : Habilitation de l'USEP
Circulaire ministérielle IV 69104 du 27 Février 1969
Cf. : L'USEP, seule habilitée.

- Les textes fixant les horaires, programmes et instructions officielles des différents cycles de l'École Élémentaire.

- Arrêté du 18 Mars 1977, pour le cycle préparatoire (BOEN N. 12 du 31 Mars 1977).
- Arrêté, du 7 Juillet 1978, pour le cycle élémentaire (BOEN N. 30 bis du 27.07.1978).
- Arrêté du 16 Juillet 1980, pour le cycle moyen (BOEN N. 31 du 11 Septembre 1980).

Le recours aux textes doit permettre à chacun des partenaires éventuels (USEP - Fédération - Groupement ou Club Sportif) de connaître et de délimiter son domaine d'intervention, la ou les fonctions qu'il peut y exercer, les responsabilités qui lui incombent ou qu'il partage, notamment pour tout ce qui relève de l'organisation et de la gestion des activités sportives et de la formation des cadres.

• SECOND POINT IMPORTANT : S'ACCORDER SUR LES FINALITÉS

• LE SPORT A L'ÉCOLE EST UN MOYEN AU SERVICE DE L'ÉDUCATION ET NON UNE FIN EN SOI.

En conséquence, nous considérons :

- qu'éducation sportive et éducation physique sont inséparables, comme sont inséparables EPS et autres activités de l'École Élémentaire,
- que toute pratique sportive ne vaut que si elle ne se paie pas de déficiences compensatoires ou de blocages néfastes dans d'autres domaines d'activités ou d'intérêts.

• LE SPORT A L'ÉCOLE EST UN MOYEN AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DE TOUS LES ENFANTS.

L'USEP ne doit jamais négliger les moins favorisés et les moins capables d'entre eux.

A l'École Élémentaire, le Sport pour Tous, vécu dans le **CADRE ASSOCIATIF ET COOPÉRATIF de**



Robert Bobin, Président de la Fédération Française d'Athlétisme, et Pierre Desaissement, Président de l'UFOLEP-USEP.

• LES MODALITÉS PRATIQUES

"Les demandes ou propositions en direction des enfants de l'École Élémentaire, qu'elles émanent de la Fédération ou d'un Groupement Sportif, DOIVENT ÊTRE SOUMISES AUX INSTANCES RESPONSABLES DE L'USEP.

Si l'initiative est nationale (ou régionale) la Commission Nationale Mixte (ou régionale) prévue par la Convention liant la Fédération habilitée à l'UFOLEP paraît être la structure la plus appropriée pour mettre au point **les propositions** à adresser aux instances responsables (1).

Si l'initiative est départementale, le Comité Départemental USEP, dont l'Inspecteur d'Académie est Président, doit être saisi (il associe les Inspecteurs, les Conseillers Pédagogiques, les Animateurs...). Il va de soi que le Délégué Départemental USEP doit être informé.

Si l'initiative est locale (circonscription, secteur USEP, École) il est indispensable de la traiter comme si elle était départementale (cf. paragraphe ci-dessus). Il faut surtout éviter toute décision, toute promesse, tout engagement hâtifs et avertir immédiatement le Délégué Départemental USEP.

Dans la mesure où une aide destinée à l'initiation sportive est attribuée par la Fédération ou le Groupement sportif aux Écoles Élémentaires, elle sera confiée aux Délégués Départementaux de l'USEP qui, dans le cadre du Comité Départemental ou dans celui de sa Commission technique, pourront :

- l'utiliser de façon diversifiée : épreuves, stages, mise à disposition d'associations USEP, récompenses...
- compléter l'aide pédagogique, technique, matérielle et d'organisation qu'apportent déjà de nombreux animateurs USEP.

(1) Pour l'UFOLEP-USEP : Le Comité de Direction ou son Bureau, après avis de la Commission.

Commission Mixte "Fédération Française de Rugby - UFOLEP-USEP"

On peut reconnaître :

FFR : MM. Ferrasse, Lesbats, Cazenave ...

UFOLEP : Dasté - Saint Blanquet - Albagnac - Amoureux ...



• 1981

L'U.S.E.P. AVAIT RAISON...

Extrait de "l'Action Laïque"

Revue de la FOL 13, n° 26 de Juin 1981

Lors de la malheureuse initiative de détection précoce des jeunes talents sportifs lancée en 1979 par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, l'U.S.E.P. a manifesté son opposition à cette vaine entreprise ainsi qu'à la suite logique qu'elle implique : la spécialisation dès le plus jeune âge dans une discipline sportive. Elle a mis l'accent sur les risques de malmenage dus à une activité sportive exclusive, ne tenant pas compte des spécificités physiques, psychologiques, morales des enfants. Elle a, à cette occasion, réaffirmé la nécessité de mettre l'activité sportive au service du développement harmonieux de l'enfant, de tous les enfants. Cette position n'exclut nullement que la pratique d'une activité physique et sportive bien dosée et équilibrée puisse, tout de même, par le jeu des orientations et des choix de plus en plus conscients, conduire, à un âge compatible avec les efforts demandés, certains enfants au plus haut niveau de pratique sportive. Bien que ponctuels, des exemples l'ont montré ; de grands champions actuels ont commencé leurs activités sportives à l'U.S.E.P.

Cependant, la voix de la raison se fait entendre de plus en plus souvent et des témoignages, des prises de position viennent étayer et renforcer les nôtres.

C'est le "Comité International Olympique" même qui s'interroge sur la jeunesse des participants aux Jeux Olympiques. C'est encore le Professeur Delmas qui, comme le publie "Le Monde" du 4 Février 1981, attire l'attention de l'"Académie de Médecine" sur les dangers que présente pour les organismes en plein développement une "suractivité" physique.

Voilà donc que des spécialistes viennent confirmer les positions que nous avons prises.

L'expérience pédagogique de nos animateurs et de nos cadres départementaux, régionaux, nationaux, leur connaissance authentique des enfants, la qualité de la réflexion qu'ils effectuent à partir du vécu quotidien, leur sens du respect de l'enfant et la générosité de leur engagement ne nous avaient pas trompés : l'U.S.E.P. était bien dans le vrai. En ce domaine, comme en d'autres, la science vient chaque jour confirmer la pratique réfléchie et consciente.

Chaque jour, nous apprenons qu'ici et là, certains des plus farouches partisans de la détection précoce nuancent leur position antérieure, voire l'abandonnent. Une évolution de plus en plus conforme à nos choix s'amorce.

Nous avons été parmi les premiers à montrer cette voie ; n'en tirons pas gloire mais persévérons ; sachons que nous ne sommes plus les seuls. C'est au moins un encouragement.

Guy GARNIER

• 1985 POURQUOI L'U.S.E.P. COMMENT L'U.S.E.P.



(Commission Nationale de l'USEP - Mai 1985)

1 - OBJECTIFS ET CONTENUS DE L'ENSEIGNEMENT

Instructions officielles, circulaires E.P.S...

- avec 2 volets → éducation physique et sportive
vie associative
- définissant participation et responsabilité :
 - des acteurs institutionnels : I.A. - I.D.E.N. - C.P.D. - P.E.N. - C.P.C. ;
 - de l'U.S.E.P. ;
 - des parents ;
 - des intervenants extérieurs ;
 - des collectivités territoriales ;
 - de l'État.

2 - LOI SUR LE SPORT (JUILLET 84) et HABILITATION DE L'U.S.E.P.

U.S.E.P., fédération sportive scolaire de l'enseignement public du premier degré,

- apporte une aide pédagogique,
- organise des activités, des actions de formation,
- offre des prestations diverses,
- recherche la concertation, la cohérence (elle est dans et hors l'école, dans le monde sportif),
- permet la mise en commun des volontés :

<ul style="list-style-type: none"> - de l'école - de l'U.S.E.P. - des parents - du monde sportif - des collectivités territoriales... 	} interface école/ monde sportif..., passage obligé..., filtre protecteur...,	} pour obtenir cohérence.
--	--	---------------------------------

"A l'école élémentaire, le sport pour tous, vécu dans le cadre associatif et fédératif de l'USEP, visera, pour tous les enfants", les premières conquêtes de leur autonomie et de leur disponibilité, conquêtes dont on peut espérer qu'ils feront plus tard un usage efficace..."

■ C'EST UNE GARANTIE CAR :

- reconnue - de mieux en mieux - par le monde sportif, l'U.S.E.P. permet :
 - de rechercher la cohérence,
 - d'éviter l'anarchie des interventions,
 - de supprimer les concurrences conduisant à des surenchères préjudiciables aux enfants (spécialisation précoce, pratique trop intense...).

3 - FÉDÉRATION D'ASSOCIATIONS

vie associative }
et } → éducation civique par le vécu
vie fédérative }

L'USEP pourrait devenir inutile dans l'École de demain si l'on ne considérait que son apport sportif et pédagogique... Elle est irremplaçable si l'on considère son rôle dans la formation à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme, à la démocratie.

■ C'EST UNE GARANTIE CAR :

- l'USEP peut associer démocratiquement tous les partenaires de l'action éducative,
- elle peut leur confier de réelles responsabilités.

4 - ORGANISME DE COORDINATION ET DE PROMOTION SPORTIVE

Interlocuteur, à tous les niveaux, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des médias, etc...

■ C'EST UNE GARANTIE CAR :

- elle permet d'éviter certains types de gestion non démocratique (gestion d'un individu, municipalisation...).
- elle offre une structure susceptible de recevoir les aides publiques...

I - POURQUOI L'U.S.E.P.

1 - MOUVEMENT PÉDAGOGIQUE

• ses objectifs :

(ceux de l'institution scolaire
ceux de la Ligue de l'Enseignement) :

- lutte contre les inégalités
- conquête d'une nouvelle citoyenneté
- préparation à l'éducation permanente

• sa reconnaissance :

"son action militante tendra à favoriser le développement de la vie associative, élément incomparable de l'éducation à la responsabilité... C'est ainsi qu'il y aura lieu de favoriser la création d'une association sportive USEP dans chaque école ou groupe d'écoles".

(Note de service du Ministère de l'Éducation Nationale du 13.12.1983).

■ C'EST UNE GARANTIE CAR :

- créée par des enseignants, l'USEP reste "l'affaire des enseignants" par son habilitation dans le cadre du service public.

2 - FÉDÉRATION SPORTIVE SCOLAIRE

- MEMBRE DE LA CONFÉDÉRATION DU SPORT SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
- MEMBRE DU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

II - COMMENT L'U.S.E.P.

La vie associative et fédérative, caractéristique essentielle de l'USEP, outil de l'école, nécessite :

1 - LA CONNAISSANCE DES TEXTES RÉGISSANT L'USEP :

- statuts nationaux approuvés en Conseil d'État,
- dispositions statutaires obligatoires : pour les Comités départementaux, pour les associations locales.

2 - LA CONNAISSANCE DE LA PLACE DE L'U.S.E.P.

dans l'UFOLEP... dans la Ligue de l'Enseignement

3 - LA CONSTITUTION D'UNE ASSOCIATION : TYPE LOI de 1901

"Il ne peut y avoir de vie associative sans association...
"Il ne peut y avoir d'association sans adhérents..."

Objet d'une association (Loi du 1.07.1901)
C'est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de participer aux bénéfices..."

LA COTISATION

- marque un engagement volontaire,
- constitue le droit d'adhésion à l'association,
- constitue le droit d'accès à la vie démocratique de l'association,
- permet d'acquérir la liberté :
 - de s'y exprimer
 - d'y prendre des responsabilités
 - d'y agir,
 - d'y vivre la solidarité,
 - d'y expérimenter la pratique "ardue" de la démocratie.
- constitue la première source de financement...

Article 5 des statuts d'une association (annexe au décret du 16.8.1901)... sont considérés comme membres actifs de l'association ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation de... francs dont le montant est (en général) fixé par l'Assemblée Générale ordinaire.

4 - L'AFFILIATION DE CETTE ASSOCIATION A L'U.S.E.P.

Article 10 de la loi du 16.07.1984 : Les associations visées à l'article précédent sont affiliées à des fédérations ou à des unions sportives scolaires et universitaires.

LA LICENCE

- constitue le droit d'appartenance à une structure fédérale, de l'échelon local à l'échelon national,
- est la carte d'identité du jeune sportif scolaire, le situant dans la société des Usépiens et donc dans celle des sportifs.
- constitue le moyen de regrouper les "solidarités associatives" pour donner plus d'efficacité à la poursuite d'objectifs communs,
- permet à l'USEP de démontrer son impact aux pouvoirs publics, aux collectivités territoriales, aux fédérations sportives, aux médias,
- permet l'enrichissement mutuel au sein d'une même organisation par les contacts individuels, collectifs,
- est le critère retenu pour mesurer la crédibilité, l'audience... et donc pour obtenir considération, confiance, moyens...
- constitue un élément indispensable d'auto-financement.

Article 35 de la loi du 16.07.1984 : La participation aux compétitions organisées par chacune des fédérations visées à l'article 16 est subordonnée à la présentation d'une licence...

Article 4 du décret sur les statuts-types des fédérations sportives : ...les groupements sportifs et les membres admis à titre individuel contribuent au fonctionnement de la fédération par le paiement d'une cotisation dont le montant et les modalités de versement sont fixés par l'Assemblée Générale fédérale.

Les activités sportives dans l'association USEP constituent le cadre concret, réel, efficace, de la formation du citoyen. C'est à travers les activités sportives sur le terrain, à travers la vie de l'association, que se réalise le mieux, pour les adultes comme pour les enfants, l'éducation à la vie démocratique.



III - CONDITIONS DE RÉUSSITE

1 - PRÉALABLES

volontariat basé sur la foi dans le fonctionnement démocratique, confiance dans les individus, volonté d'ouverture à tous ceux qui peuvent enrichir l'action éducative...

2 - MAIS :

cotisation - licence sans valeur si INUTILES... donc

RENDRE → l'association } UTILES
 → ses adhérents }

- ASSOCIATION UTILE : débats internes, prestations (matériel, assurance...), organisation, relations, recherche de moyens, décisions, vie fédérative...
- ADHÉRENTS UTILES : responsabilités effectives, liberté d'expression, d'initiative, vie statutaire authentique, mandats, remises en cause...

3 - SANS OUBLIER :

- l'U.S.E.P. est au service de TOUS LES ENFANTS
- l'importance des relations humaines, des facteurs affectifs, de l'Équipe....
- l'U.S.E.P. n'impose pas...
- l'U.S.E.P. propose, offre, permet...
- l'U.S.E.P. veut donner envie de participer...
- l'U.S.E.P. veut CONVAINCRE.

1987 LA FORMATION DES CADRES A L'USEP

Les actions de formation organisées par l'USEP doivent assurer la préparation des militants, des cadres, aux tâches et responsabilités qui leur seront confiées pour contribuer au meilleur rayonnement du mouvement. Plus que jamais s'impose à tous une formation permanente de qualité :

- mise en œuvre d'une compétence de base du meilleur niveau possible ;
- prise de conscience de la nécessité d'une indispensable formation initiale. L'animation réclame la mise en œuvre de savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'on ne peut tous improviser. La formation de base doit aider à tirer le meilleur parti des compétences proposées.

Ce plan précise les modalités de recrutement, de préparation, de qualification et de perfectionnement des cadres USEP aux trois niveaux départemental, régional, national, en définissant les objectifs à atteindre pour assurer une formation progressive de chaque animateur, à son niveau d'intervention. La préparation des cadres sera assurée au cours de stages de 48 à 60 h permettant de proposer une formation :

- de niveau A dans les stages départementaux,
- de niveau B dans les stages régionaux,
- de niveau C dans les stages nationaux.

Le réinvestissement de ces acquis devra être effectué :

- en qualité de membre associé d'une équipe d'encadrement départementale, régionale ou nationale (cadre stagiaire),
- en participant à l'encadrement d'action de formation, en pleine responsabilité d'une activité ;

Ces diverses démarches de probation marquent le souci d'aider les militants à analyser de façon plus précise les tâches qui vont leur être confiées, à vérifier eux-mêmes qu'ils sont en mesure d'apporter le concours attendu et à les inciter à rechercher les compléments de formation qui les rendront plus efficaces.

Les informations recueillies sont consignées, à chaque niveau, sur un livret de formation de cadre, remis à chaque postulant. Y seront notées :

- l'attestation de capacité, délivrée à l'issue d'une période de formation.
- l'attestation de qualification délivrée à l'issue d'une période d'encadrement.

Ces indications entraînent la désignation en qualité de cadre prononcée :

- par le Comité départemental pour le niveau A,
- par la Commission Régionale pour le niveau B,
- par la Commission Nationale pour le niveau C.



Stage de Boulouris (on peut y reconnaître Raymond Boisset et Jacques Voisin).

Charles Mortreux, Nicole Thivolle et Max Albinet, cadres "Gym" au Stage National USEP en 1972



La validité de ces titres de qualification sera limitée à :

- 2 ans pour le niveau A,
- 3 ans pour le niveau B,
- 4 ans pour le niveau C.

Elle sera subordonnée à la participation obligatoire du cadre à une action annuelle de formation ou d'encadrement.

I - LA FORMATION DES CADRES NATIONAUX USEP

I - PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE DANS LES APS

- Renforcement de compétence dans les techniques pratiquées.
- Formation à la pratique d'activités nouvelles.

II - PERFECTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie des adultes
- Formation des formateurs : analyse de situation, élaboration de projet, transmission des connaissances.
- Connaissance et mise en pratique des orientations pédagogiques USEP.

III - FORMATION AU TRAVAIL D'ÉQUIPE

- Formation à la communication interne, externe et aux techniques correspondantes.
- Formation à la coopération,
- Formation à l'organisation du travail,
- Formation à la dynamique des groupes.
- Formation à la gestion administrative, financière, matérielle.

IV - FORMATION A LA RELATION

- Dans le cadre institutionnel.
- Dans le cadre associatif.
- Dans l'environnement social.

V - FORMATION MILITANTE

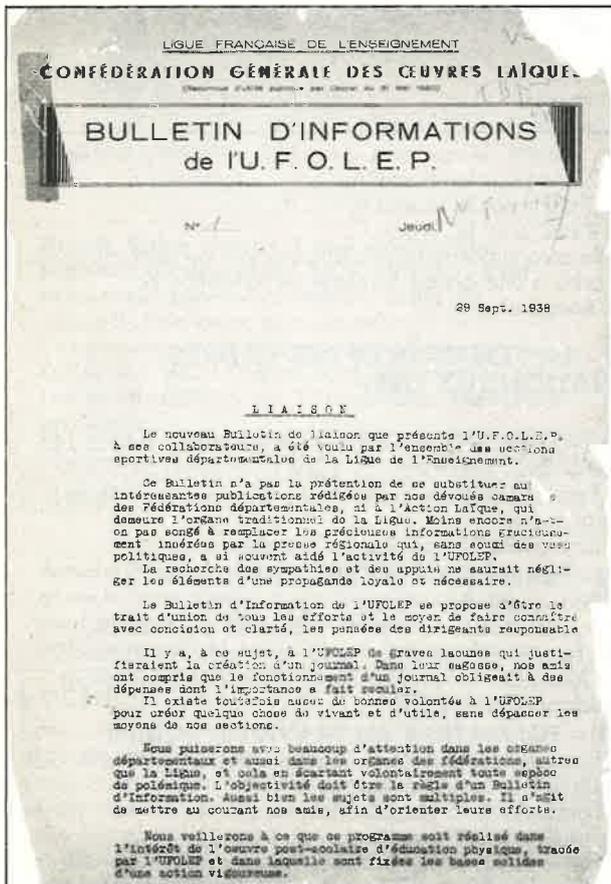
- Compléments d'information : structures, organismes, partenaires (rôles et personnes).
- Contribution à l'action.
- Développement de la vie associative et fédérative.
- Promotion de l'USEP et du mouvement.

Notre revue depuis 50 ans

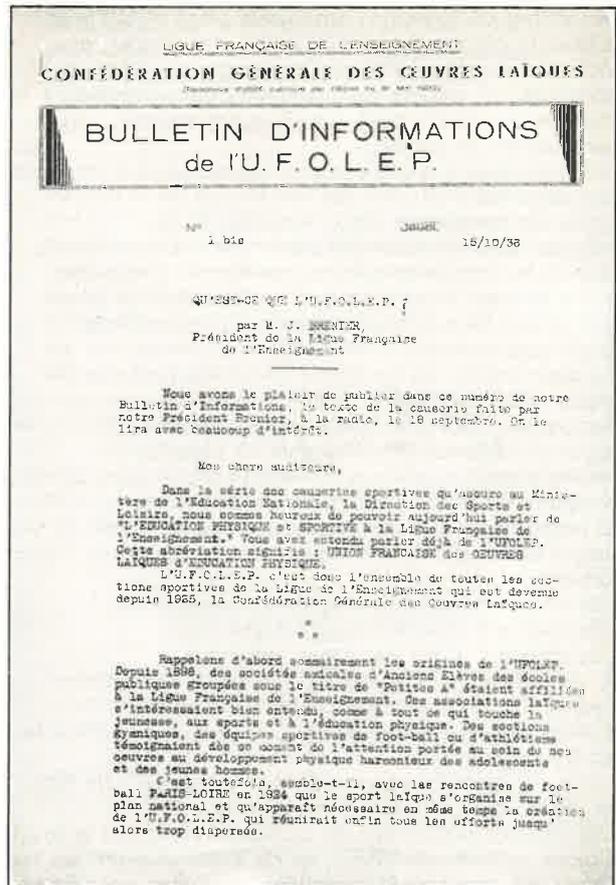


(par Claude Albagnac, Directeur de l'UFOLEP-USEP et responsable de la revue depuis 1975)

- Le N° 1 du "Bulletin d'Informations de l'UFOLEP" date du 29 septembre 1938 (antérieur à l'existence officielle de l'USEP) ; on payait l'abonnement 20 francs. Marcet Delarbre, Commissaire Général de l'UFOLEP, pensait déjà à "l'USEP dans l'UFOLEP" : "L'UFOLEP, c'est l'École, c'est la masse de la jeunesse scolaire, c'est l'exemple à donner, c'est le travail ingrat, obscur..., c'est la conquête sentimentale et civique des maîtres et des maîtresses, c'est le levier puissant, forgé par les caractères généreux et bons, qui ont compris ce qu'ils doivent à leurs idées et au-delà, à toute la jeunesse française".



- Le N° 1bis contient le texte de la causerie faite à la radio, le 18 septembre 1938, par Joseph Brenier, Président de la Ligue Française de l'Enseignement, qui souligne, après avoir présenté l'UFOLEP : "Les chiffres en 1938 sont en progression très sensible, jugez-en : 117 fêtes de la jeunesse avec 170 000 exécutants".



- Octobre 1945... La revue devient "INFORMATIONS UFOLEP" et est imprimée à Limoges, Imprimerie Nouvelle, place Fontaine-des-Barres.



La mention n° 1 est oubliée mais le n° 2 sera bien inscrit sur la revue du 16 novembre 1945.

Le n° 1 contient le rapport présenté par Jules Coulon, Commissaire Général, au 56^e Congrès de la Ligue... et le pavé ci-dessous :

Une excellente initiative de l'U.F.O.L.E.P.

La propagande sportive auprès des scolaires

L'U.F.O.L.E.P. n'oublie pas son rôle essentiel : éduquer les scolaires. Dans sa réunion du 10 octobre, le bureau du Comité directeur a décidé, sur proposition de Rouet, d'organiser chaque mois une grande manifestation d'initiation avec la participation de champions de premier plan à laquelle sera conviée la jeunesse scolaire de Paris et de la Seine.

Voici le cycle des galas prévus :

Novembre : la boxe. Décembre : le cyclisme. Janvier : séance cinématographique, le ski, le camping, kayak et canoë. Février : le football. Mars : le rugby. Avril : le basket-ball. Mai : le tennis. Juin : l'athlétisme. Juillet : la natation.

Ces réunions se feront avec le concours des Fédérations.

Le N° 2 contient un hommage à Léo Lagrange et l'encadré :

Aux instituteurs,
on leur demande beaucoup
parce qu'ils peuvent beaucoup.
Léo LAGRANGE



Paul Deligny

III - Le N° 144 de Novembre 1953 marque une étape importante : couverture en couleur (bordeaux) et en papier plus lourd, nombre de pages plus important : 24... L'abonnement annuel est de 500 francs, le numéro coûtant 65 francs. Paul Deligny y indique que cette revue "UFOLEP Informations" garde la même devise que l'ancien bulletin : ÉDUIQUER, DOCUMENTER, DISTRAIRE.

UFOLEP

INFORMATIONS

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
 ★
 CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ŒUVRES LAÏQUES

L'honneur de tous les Juges est en droit de se réjouir, notamment et de manière plus pressante l'occasion de sa victoire corporelle et morale.

C'est pourquoi le problème de la vie physique englobe non seulement toutes les pratiques sportives, mais aussi pour ce qui est de la pleine nature et celle de la gymnastique, piscine et stadia.

(DAVID)

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
 Confédération Générale des Œuvres Laïques

INFORMATIONS

BULLETIN INTERIEUR
U.F.O.L.E.P.
8^e Année - Octobre 1945

U.F.O.L.E.P. Informations REPARAIT
POUR VOUS
RAPPORT au Congrès

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement, qui s'est tenu à Paris du 10 au 14 octobre 1945, a été l'occasion de discuter et de décider sur les perspectives d'avenir de la Ligue de l'Enseignement.

Le Congrès a été présidé par M. Dagnan, Commissaire Général de la Ligue de l'Enseignement.

BONNES NOUVELLES

DES QUATRE COINS DE FRANCE

A Toulouse, un comité de jeunes a été créé, sous la présidence de M. Dagnan, Commissaire Général de la Ligue de l'Enseignement.

FRANCE - BELGIQUE

Des pourparlers sont en cours entre la Ligue de l'Enseignement de France et la Fédération Laïque d'Œuvres de Belgique, pour l'organisation d'une rencontre internationale U.F.O.L.E.P. entre la Ligue de l'Enseignement de France et la Fédération Laïque d'Œuvres de Belgique.

Raymond Boisset évoque l'USEP dans un article intitulé "Notre seul but" dont on a souvent extrait la phrase : "Et dans cette formation de la jeunesse par l'Éducation physique et les Sports, l'UFOLEP a choisi la part la plus obscure, la plus ingrate, mais la meilleure, parce que sans elle les autres ne pourraient exister". Jules Coulon rappelle "Notre mot d'ordre" : "créer un climat favorable à l'harmonieuse éclosion de la jeunesse qui est notre plus sûr trésor".

Après de ces 3 articles, on trouve une "Définition de la laïcité" présentée en conclusion d'une motion aux États Généraux de la France Laïque par Albert Bayet... et, dès la page suivante, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'UFOLEP, le même Albert Bayet dit "sa reconnaissance profonde à l'UFOLEP pour tout ce qu'elle a fait"...

• Le n° 281 de mai 1966 consacré aux règlements des compétitions nationales 1966-1967 sera le dernier de cette série "UFOLEP - Informations".



Ernest Cousseran

UFOLEP
INFORMATIONS

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT
★
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ŒUVRES LAÏQUES

★
NUMÉRO
SPÉCIAL
★

**RÈGLEMENTS
DES
COMPÉTITIONS
NATIONALES
1966 - 1967**

IV - Au mois de Juin 1966, comme il est indiqué en page 1 du N° 1 de la nouvelle série : "Informations UFOLEP-USEP" remplace et fait suite à "UFOLEP Informations" qui, depuis 28 ans a fait paraître 281 numéros". L'abonnement est proposé à 10 F, le numéro coûtant 1 F. Les fiches pédagogiques sont désormais cartonnées et

insérées dans la revue. Ce numéro est réalisé à l'imprimerie Centrale de la Roquette à Paris, la régie de publicité étant confiée à la SOPEDI, 74, route de la Reine à Boulogne sur Seine. L'éditorial est intitulé "Après Boulogne, les propos du doyen" signé d'Ernest Cousseran et on découvre le rapport général du XIX^e stage national des dirigeants de l'UFOLEP et de l'USEP de Boulogne (62) présenté par le Délégué Départemental USEP et UFOLEP d'Eure-et-Loir André Alloppé.

C'est en avril 1967 que l'imprimerie actuelle "SOPEDI" réalise son premier numéro, le 9, dans lequel on peut lire les interventions au Comité National de l'USEP de Georges Delvaux, Jean Ladegaillerie, Paul Bérot, Robert Morillon et Jean Pelletier.

V • Novembre 1976. Le N° 104 voit l'abandon de la traditionnelle couverture bordeaux. Le numéro coûte 2,50 F, l'abonnement 25 F. La couleur orange sera celle de l'année scolaire, elle changera tous les ans. L'éditorial est de François Reverte qui, à travers "quelques évidences", parle du Sport pour tous, de la civilisation des loisirs...



François Reverte

INFORMATIONS

ufolep
usep

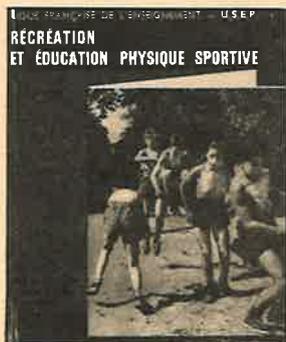
LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ŒUVRES LAÏQUES

INFORMATIONS

ufolep
usep

NOVEMBRE 1976 - 38^e ANNÉE - NUMÉRO 104 - NOUVELLE SÉRIE - PRIX 2,50 F
LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA DOCUMENTATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE DE L'USEP



à classe, de quartier à quartier, de village à village pour finir parfois dans la Guerre des Boutons ?...

Mais les gosses d'aujourd'hui rêvent de Jazy et de Boniface et pensent cross, foot, basket. Il faut, pour être avec eux, "rester dans le vent", entrer dans leur ronde si nous voulons être leur guide.

"Il faut aller chercher les enfants là où ils sont, c'est-à-dire sur les terrains de jeux".

Docteur TISSIÉ

Le Sport, centre d'intérêt de l'U.S.E.P.

"LORSQU'EN 1947 la Commission scolaire de l'U.F.O.L.E.P., qui devait devenir la Commission nationale technique de l'U.S.E.P., exprima ses conceptions éducatives, elle construisit son programme d'activités à partir de l'idée de jeu et de sport. Car il fallait "conquérir son public" et "aller chercher les enfants là où ils sont, c'est-à-dire sur les terrains de jeux". Pédagogie réaliste et efficace, moderne aussi, en perpétuelle recherche, qui garde toujours sa pleine valeur.

Le programme sportif de l'U.S.E.P. est vaste et les rencontres sportives du jeudi de l'U.S.E.P. n'ignorent aucun sport.

Mais, respectueuse des enfants qui se confient à elle, de leur intégrité physique et morale, l'U.S.E.P. a voulu que les activités sportives qu'elle proposait soient attentivement préparées par la pratique régulière, quotidienne, systématique de l'éducation physique. Champion de cette idée, elle a eu la joie de la voir adoptée et de participer au lancement du Programme Réduit, à son élaboration comme à sa diffusion, programme officiel de l'"Éducation physique et sportive dans l'enseignement du premier degré"...

Jeu et Sport

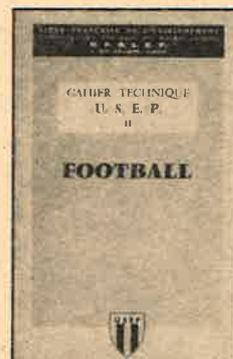
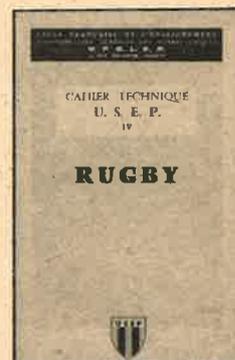
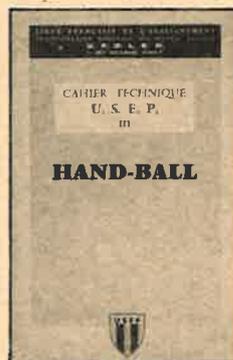
Ainsi, la compétition de jeu, la préparation au cross et au triathlon, aux lendits, aux rencontres de sports-co, tout cet appareil pédagogique permet de rendre plus riche, plus captivant l'effort méthodique et éducatif de la leçon d'E.P. quotidienne...

Nous étions quelques-uns à vouloir remettre en bonheur les vieux jeux français et, pour tout dire, nous aurions volontiers limité les activités du jeudi à ces joutes où le héros de Rabelais excella. Mais quoi ! Pouvait-on réacclimater le trois-pas-un-saut, le saute-mouton et ses variantes, l'ours, l'épervier, les barres, tous ces jeux qui ont passionné notre enfance en nous opposant de classe

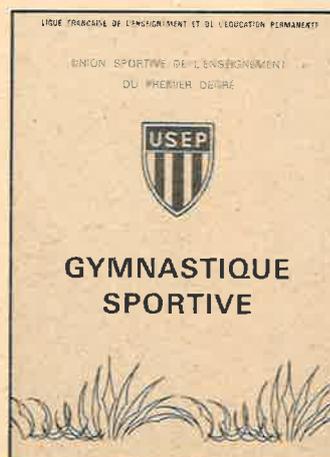
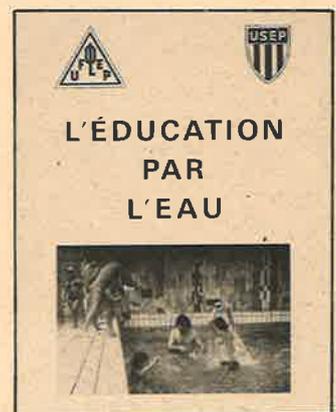
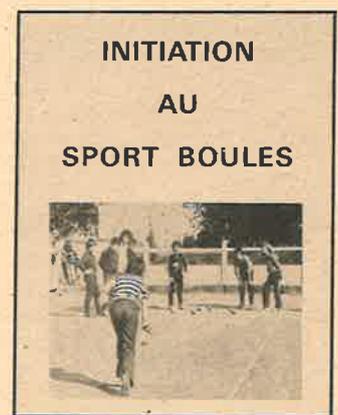
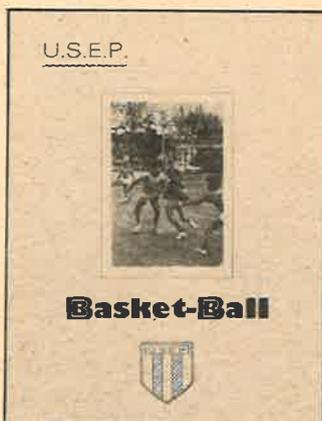
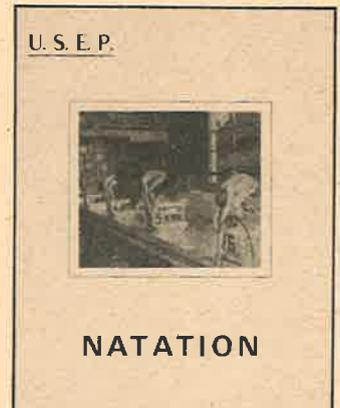
Les cahiers techniques

C'est pourquoi la C.N.T. a depuis quelques années édité les Cahiers Techniques qui prolongent et complètent le Programme Réduit vers les activités sportives du jeudi.

Les cahiers ont voulu rester simples ; ils sont à la portée de l'instituteur non spécialiste ; ils dégagent l'essentiel de l'accessoire, le présentent en langage clair. A peine parus, ils ont reçu les plus flatteuses des approbations des milieux sportifs et de nombreux éducateurs physiques, car à la simplicité ils ont su allier une authentique valeur technique. (Laurent Haure-Placé au Comité National USEP 1965)



Années 1970... 1980



Depuis 1980...

L'ENSEIGNEMENT DU JUDO EN MILIEU SCOLAIRE. Les conditions optimales à créer pour l'adopter en milieu scolaire. Une réflexion de l'U.S.E.P. et de l'U.F.O.L.E.P.

L'USEP ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES PETITS

par J. BOUTIER, Directeur U.F.O.L.E.P. à l'École normale de Fontenay-le-Comte, et R. BARRI, A.D.S. à St-Nazaire, U.F.O.L.E.P. de Nantes.

1982, 128 pages, 12 F.

LES RENCONTRES SPORTIVES

Judo Jeunes

de l'Association U.S.C.F. au Club U.F.O.L.E.P.



UFOLEP — USEP

ET

KORFBAL

L'ENFANT et le SPORT BOULES

DE L'ÉCOLE...



U.F.O.L.E.P. - U.S.E.P. - F.F.S.B.

USEP — UFOLEP — FFA

"L'ENFANT VERS L'ATHLÉTISME"

cahier pédagogique

LES JEUX DE BALLONS AVEC L'USEP ET BN



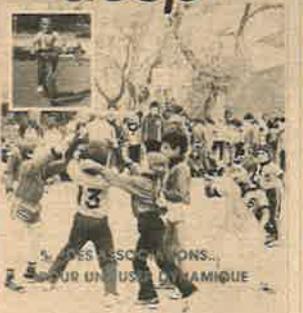
U.S.E.P. - B.N.

INTERCROSSE



UFOLEP / USEP

ufolep usep INFORMATIVES



5 ASSOCIATIONS... POUR UN USEP DYNAMIQUE

ufolep usep INFORMATIVES



L'USEP ET L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Colloque National "L'enfant et le sport"

4, 5, 6, Décembre 1987
Maison des Sports - Montpellier

UFOLEP

LES ACTIVITÉS EN MILIEU SCOLAIRE A L'USEP

grec usep

DE L'ÉCOLE À LA NEIGE



U.S.E.P.

POURQUOI?



U.S.E.P.

L'ÉDUCATION SPORTIVE DE L'ENFANT ET L'ACTIVITÉ RUGBY



U.S.E.P.

EVALUATION U.S.E.P.

PRÉAMBULE

Synthèse des travaux réalisés par le groupe évaluation des Cadres Nationaux USEP.

Évaluer n'est pas neutre : tout document USEP d'évaluation se construit impérativement à partir :

- des finalités éducatives (institution)
- des conceptions pédagogiques (enfant)
- du traitement des activités et de leur analyse (activité)

- Le document proposé correspond donc à un certain nombre de choix que chacun peut contester mais qui semblent correspondre aux conceptions généralement admises actuellement.

Le document n'est pas un outil fermé mais une proposition ouverte que chacun peut et doit s'approprié en la transformant éventuellement.

NOS FINALITÉS ÉDUCATIVES

Celles de la LIGUE de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente : "formation de l'homme responsable de lui-même et du monde dans lequel il s'insère; c'est-à-dire capable de se situer dans ce monde et d'agir sur lui,

- de l'homme solidaire des autres,
- de l'homme fraternel,
- de l'homme créatif" (Motion de NIMES 1975)

"L'UFOLEP-USEP a choisi de favoriser l'épanouissement de ce que l'individu porte en lui, de l'aider à devenir ce qu'il peut être et d'abord de le découvrir". G. BELBENOIT.

DÉMARCHE

"Notre démarche pédagogique d'éveil exige comme cadre l'organisation coopérative et associative de la classe et de l'école" P. ROYNETTE 1978

"L'enfant est toujours au cœur des processus d'apprentissage... Il joue un rôle actif dans cet apprentissage..."

La pédagogie mise en œuvre à l'école élémentaire est une pédagogie de l'activité...

Afin que l'EPS soit un facteur de réussite, le maître est attentif aux différences motrices, physiologiques, intellectuelles, psychologiques et affectives des élèves. Il comprend la nécessité d'une pédagogie différenciée". (I.O. 1985)

QUELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE DES A.P.S. ?

J'APPRENDS PUIS JE JOUE

L'enseignant propose à l'enfant des exercices qui lui permettent d'acquérir les capacités techniques avant de le mettre en situation de jeu.

JE JOUE PUIS J'APPRENDS

A partir de situations de jeu, le maître observe les manques puis met en place des situations permettant de combler ces manques.

J'APPRENDS EN JOUANT

L'enfant progresse dans l'activité en vivant des situations adaptées et variées, mais où chaque fois l'essentiel de l'activité est présent.

C'est cette forme que nous privilégions à l'USEP.

QUE PEUT-ON ÉVALUER DANS LE DOMAINE DES A.P.S. ?

- La "santé physique" de l'individu
 - Les qualités physiques (détente, souplesse, force musculaire, etc...) : TESTS FRANCEVAL.
- Les apprentissages.

Les comportements moteurs.
Les comportements sociaux.

Les performances
Les pratiques et leurs quantités } dans le livret U.S.E.P.
La connaissance culturelle de l'activité

MON LIVRET DE SPORTIF

Le Livret U.S.E.P. - POUR QUI ?

IL APPARTIENT D'ABORD A L'ENFANT

Le Livret U.S.E.P. - POURQUOI ?

Il permet à l'enfant :

- de constater son évolution,
- d'apprendre à se situer par rapport à lui-même, à ses camarades, aux Activités Physiques et Sportives.

Il peut être un outil de communication entre les partenaires de l'équipe éducative USEP (instituteurs, intervenants, parents, enfants...)

Il peut être un outil pour le maître ou l'animateur U.S.E.P. :

- moment d'évaluation dans un processus formatif,
- aide à la programmation d'activités USEP.

Son mode d'emploi :

L'enfant, seul ou avec l'aide d'un adulte, remplit les fiches qui doivent être validées par l'animateur.

Qui évalue ?

Apprendre à l'enfant à s'évaluer c'est passer d'une évaluation où l'adulte est très présent à une évaluation où l'enfant sera de plus en plus autonome (mais où l'adulte participera toujours).

Quand ?

En tant que fédération sportive, nous proposons donc une évaluation se situant au cours de situations de pratique globale de l'activité :

- en fin de cycle,
- en fin de scolarité...



SEDRAP

Société d'Édition et de Diffusion pour la Recherche et l'Action Pédagogique



Le compte rendu du 29^e Stage National USEP de Talence nous permet de lire l'allocution prononcée par Pierre Roynette, Président de la Commission Nationale, saluant le départ de quelques anciens parmi lesquels Henri Gauthier : "On ne raconte pas Henri ; on l'écoute dire qu'il doit tout à l'école laïque et à Justin Tessié, le professeur d'EPS qui l'a le plus marqué... Henri, c'est direct, franc, loyal, simple et pur. Son amitié n'exclut ni les coups de gueule, ni les attendrissements... Henri, c'est le militantisme pur, c'est l'engagement total... Nous lui devons beaucoup. En chacun de nous, il y a une grande part d'Henri..."

Le rapporteur du stage était René Nowak...

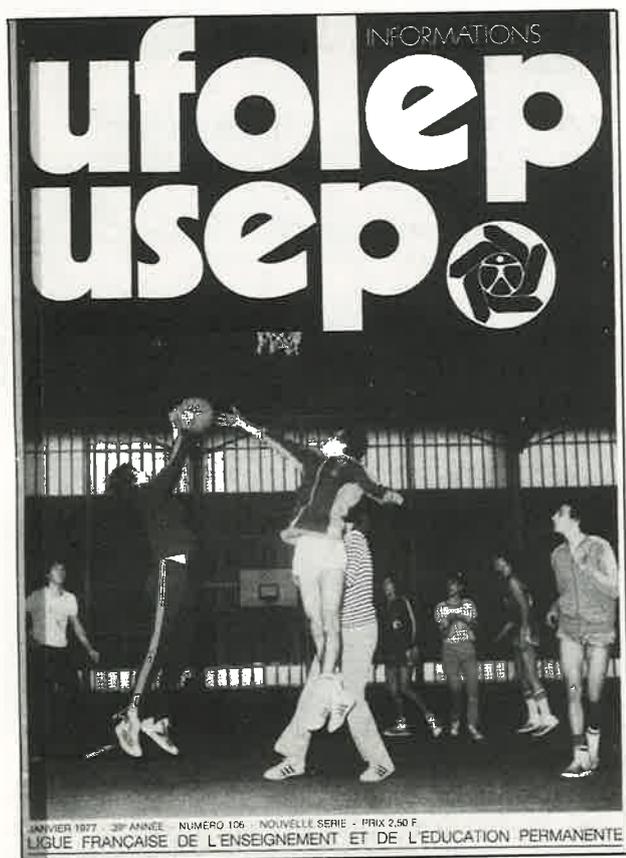
- Janvier 1977. Le N° 106 adopte le nouveau format 21 x 29,7 (mais pas encore la fiche pédagogique !). Maurice Daniel, Président de l'UFOLEP-USEP, nous y offre ses vœux. Au Comité National de l'USEP, c'est Antonin Berliat qui présente le compte rendu des travaux de la Commission Nationale de l'USEP...

- VII Vous êtes en train de lire la revue "Informations UFOLEP-USEP" n° 227.

Le numéro coûte 15 F... L'UFOLEP, l'USEP, la vie... continuent.

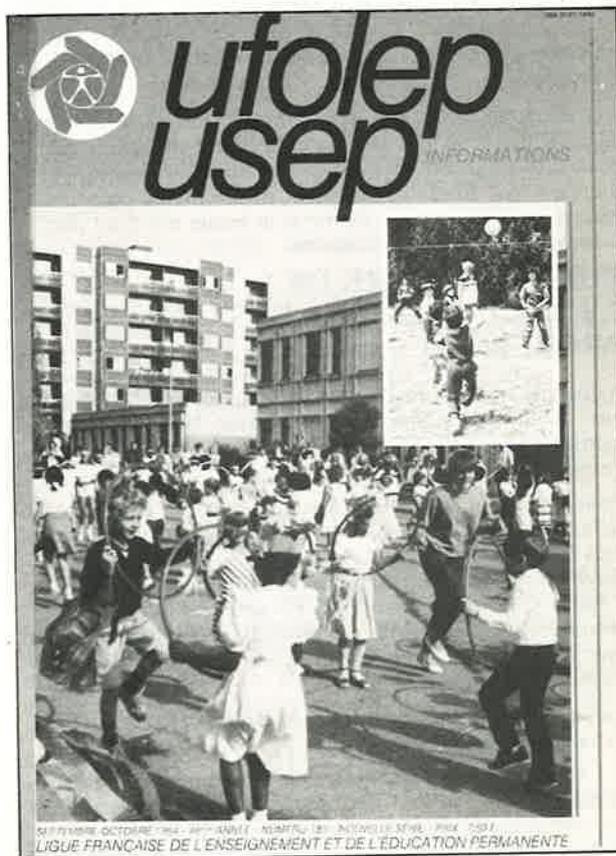
Ayant voulu vous présenter l'évolution de cette revue depuis 50 ans, simplement en regardant plus attentivement le numéro ayant débuté chaque série, je constate que, chaque fois, me sont apparus des hommes, des événements, des relations, des textes... dont on ne peut nier l'importance dans la vie de notre organisation. Imaginez donc la richesse du témoignage représenté par plus de 500 bulletins mensuels dont je n'ai observé "imparfaitement" que 10 exemplaires !

Ne devrions-nous pas réviser certains jugements hâtifs sur les contenus de nos revues ?... Ne contiennent-elles pas l'essentiel de ce qui est l'âme de notre mouvement, le ciment de nos convictions, la mémoire écrite des militants qui nous ont précédés et de ceux qui œuvrent encore aujourd'hui ? Œuvre collective, une revue est de réalisation délicate, elle implique difficilement toutes celles et tous ceux qui pourraient l'enrichir, elle traduit certainement la maladie de non-professionnels de la communication... mais elle est un élément et une trace des dynamismes USEP et UFOLEP, elle s'est améliorée, elle s'améliorera... par la volonté et la participation de tous. C'est à la fois un vœu et une certitude.

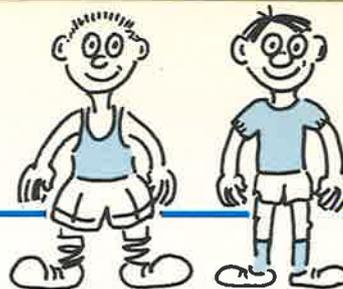


- VI Septembre-Octobre 1984. Le N° 183 fait peau neuve, la couverture comporte désormais 2 photos, le numéro coûte 7,50 F.

La revue nous informe que Jean-Louis Rollot succède à Georges Davezac au Secrétariat Général de la Ligue, qu'Alexandre Richard, un grand serviteur de l'UFOLEP, est décédé, que le Maroc a organisé son premier stage régional USEP...



HIER ET AUJOURD'HUI



Octobre 1977

L'USEP ET LE "TIERS-TEMPS"

(extraits du N° 116 d'Informations Ufolep-Usep de janvier 1978)

par Pierre ROYNETTE,
Président de la
Commission Nationale
de l'U.S.E.P.

UN PEU D'HISTOIRE SUR UN THÈME TOUJOURS D'ACTUALITÉ

On aurait tort de croire que l'insertion des activités USEP dans l'horaire officiel d'Éducation Physique et Sportive à l'École Élémentaire s'est seulement faite après la parution de l'Arrêté du 7 Août 1969.

Dans les années 1950, des précurseurs avaient obtenu la possibilité réglementaire de programmer, **PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE**, des "Après-midi USEP" organisées, **QUAND BESOIN ÉTAIT, ET SEULEMENT QUAND BESOIN ÉTAIT**, pour faciliter la pratique, aux échelons local et cantonal, des activités USEP intéressant LA MASSE des élèves (à l'époque : parcours des écoliers - cross des écoliers - concours du Lendit).

Ces précurseurs avaient déjà compris que les objectifs de l'USEP n'étaient pas fondamentalement différents de ceux d'une Éducation Physique et Sportive, lesquels n'étaient pas fondamentalement différents de ceux d'une éducation déjà conçue, même si le terme n'y était pas, comme devant être **permanente**.

PUIS VINT L'ÈRE DE L'ESPÉRANCE... ET DES PROBLÈMES

A juste titre, la parution des deux textes officiels (Arrêté du 7 Août et circulaire du 8 Décembre 1969) fut saluée comme une grande victoire qui leur ouvrit les portes de l'espoir.

Pour réussir, il fallait être à la fois hardi et prudent ; il fallait pouvoir se hâter lentement ; il fallait obtenir de tous les intéressés (Animateurs USEP, IA, IDEN, Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports, CPD et CPC, Professeurs d'EPS dans les Écoles Normales) un accord sur les objectifs : il fallait négocier avec eux la mise en place, sur le terrain, des meilleures formules de travail.

Lorsque ces conditions purent être remplies, on s'engagea dans la bonne voie.

A l'inverse, selon les hommes et leurs humeurs, selon l'interprétation qu'ils firent des textes, on vit apparaître une surprenante diversité dans les modalités locales d'association de l'USEP.



Intervention de Pierre ROYNETTE au Stage National 1977

Entre deux positions extrêmes : l'USEP n'a rien à faire dans les Écoles, et, l'USEP peut tout faire dans le cadre de l'horaire officiel, on vit s'instaurer toute la gamme des intermédiaires.

EN PROIE A SES DILEMMES, L'U.S.E.P TINT BON...

La situation que nous venons de décrire telle qu'elle se présentait en 1970 avait à la fois quelque chose de naturel, d'étonnant et de très sérieux.

— le naturel, c'était que, depuis sa naissance, l'USEP savait que, pour elle, **rien n'est jamais figé, chosifié, car l'Enfant, l'École, l'Éducation, c'est la vie** : et vingt-cinq années d'une vie difficile lui avaient appris la nécessité d'une évolution et d'une adaptation permanentes qu'il fallait même, parfois, devancer, provoquer, accélérer. Mais elle avait appris, conjointement, à prendre la mesure des idées, des hommes et du temps afin de ne rien compromettre, ni dans les valeurs, ni dans les réalisations qu'elle mettait au service de l'Enfance, de l'École Laïque, de l'Éducation Permanente, de la Vie...

— l'étonnant était la rapidité et l'ampleur du "revirement d'opinion" qui s'opérait hors de l'USEP et en son sein. Alors qu'avant 1969 on rendait hommage "aux précurseurs" en vantant la qualité des résultats obtenus par eux dans "le domaine du Temps Scolaire" ; alors qu'on louait "ces militants exemplaires" d'avoir ainsi "bien servi la cause de l'EPS à l'École Élémentaire" ; brusquement on étendit à l'ensemble du mouvement des critiques qui n'auraient dû porter que sur des cas précis et limités, et, trop fréquemment, trop superficiellement, on ne vit plus que l'hérésie, la corruption de l'Idéal et de l'Esprit USEP, la fin prochaine du bénévolat, du militantisme, voire de l'USEP tout entière.

A un moment où l'EPS recevait (enfin !) la place qui lui revenait ; au moment où l'USEP pouvait (enfin !) élargir son champ d'action au profit de tous les élèves, allait-on la condamner, allait-elle se condamner, à l'inaction et à l'impuissance ?

Étonnant paradoxe ! Né, en fait, de cette même méconnaissance de ce qu'était l'USEP au niveau de l'École ou de la classe, né aussi d'une regrettable confusion entre finalités, objectifs et moyens.

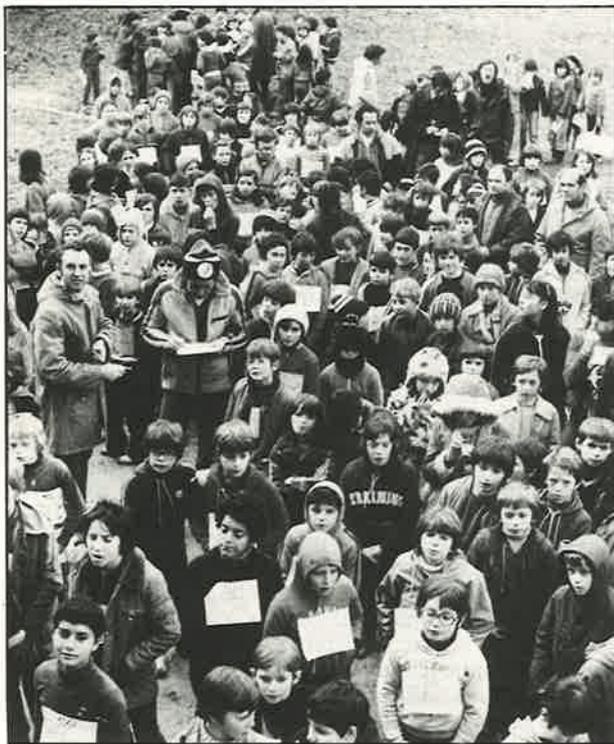
D'HIER A AUJOURD'HUI, UNE MÊME LIGNE DE PENSÉE ET D'ACTION

L'U.S.E.P., pourquoi et comment ? Telle était bien la question mère.

D'hier à aujourd'hui - et pourquoi pas demain - c'est la même ligne de pensée et d'action. Peuvent en témoigner ceux qui partagèrent et partagent encore "la foi des Ancêtres" et leur engagement permanent.

A - UN ENGAGEMENT DOCTRINAL ET POLITIQUE

La politique ne concerne pas seulement ce qui relève de la Cité, de la chose publique, du gouvernement de l'État, elle ne concerne pas seulement la manière concertée de conduire les affaires publiques. Elle relève aussi d'une certaine conception qu'on se fait de l'Homme et de la Société.



Or Éducation, École, Pédagogie sont affaires publiques, manière concertée de les conduire et conception que l'on se fait de l'Homme et de la Société.

Au Congrès de NIMES, la Ligue, notre mouvement, a pris position en ce domaine.

Que pouvons-nous faire à l'USEP?

L'école Laïque, OUVRETE A TOUS, nous impose des limites liées au respect des consciences. Mais elle repose sur un ensemble de Valeurs qui sont celles de la DÉMOCRATIE et de la RÉPUBLIQUE : tolérance et respect, liberté et responsabilité, justice et fraternité. Ces valeurs ne peuvent être contestées par tout homme de bonne foi, par tout groupement ou parti se réclamant de la démocratie et de la République.

Nous pouvons, **DANS LE CADRE ASSOCIATIF DE L'U.S.E.P.**, présenter, faire accepter et faire vivre ces valeurs. Nous voulons une École qui, dans son fonctionnement, dans ses activités, devienne **une sorte de Coopérative généralisée** : coopérative de travail, de production, de recherche, de réflexion... de bonheur aussi, pourquoi pas ?

C'est bien dans ce cadre associatif et avec l'aide indispensable des maîtres qu'à l'École Élémentaire, les enfants seront peu à peu, mais le plus souvent possible, placés dans des situations qui leur feront prendre conscience qu'ils disposent de pouvoirs et d'occasions de les exercer : prévoir, organiser, maîtriser, exploiter des activités éducatives, et, en ce qui nous concerne plus spécifiquement, leurs activités physiques et sportives.

C'est bien dans ce cadre associatif que l'USEP apporte sa contribution à la formation morale et civique de futurs citoyens qui feront plus tard de leur autonomie et de leur disponibilité conquises, "un bon usage qui n'appartient qu'à eux" (G. BELBENOIT).

Le "timbre-animateur USEP", "la licence USEP" ne sont que les symboles de cet engagement. Il faut que tous les maîtres le sachent et nous rejoignent librement. Il faut que les enfants le sachent et nous rejoignent non moins librement. Cheminons avec eux pour les aider à comprendre le sens de cette adhésion qui est de tous les instants : en classe et hors de la classe.

B - LA MISE EN OEUVRE

C'est bien dans ce cadre associatif que nous entendons déployer notre démarche pédagogique. Coopération et pédagogie d'Éveil constituent, à proprement parler, une structure. Elles n'existent pas isolément mais seulement dans et par les relations qui les unissent.

LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE L'USEP entrent dans ce cadre, sans perdre pour autant leur caractère optionnel. Certes, elles s'adressent, dans toute la mesure du possible, à l'ensemble des élèves du niveau concerné, et rien ne s'oppose à ce que tous les enfants adhèrent à l'USEP comme à la coopérative scolaire dont elle est une section.

Mais on ne peut rendre, non plus, cette adhésion obligatoire.

LA RÈGLE EST SIMPLE : TOUTES LES FOIS QU'UNE ACTIVITÉ USEP EST ORGANISÉE DANS LE CADRE DE L'HORAIRE OBLIGATOIRE, TOUS LES ENFANTS DES CLASSES CONCERNÉES, ADHÉRENTS OU NON A L'USEP, DOIVENT ÊTRE PRIS EN CHARGE PAR UN MAITRE OU UN GROUPE DE MAITRES. C'EST UNE QUESTION DE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET D'ORGANISATION PAR ATELIERS.

Comprenons nous bien :

Il ne s'agit nullement d'embrigader à l'USEP élèves et maîtres. Nous pensons simplement que l'USEP en tant que telle - et conformément à sa vocation statutaire - a quelque chose à apporter à l'enseignement proprement dit, que la pratique par tous les enfants d'une activité a en soi un caractère hautement éducatif et que cela vaut bien une affiliation, qui n'est d'ailleurs pas sans contrepartie. **IL NE S'AGIT PAS D'AMENER DES EFFECTIFS A L'USEP, IL S'AGIT D'OFFRIR A TOUS LES ENFANTS DES SERVICES QUE L'USEP EST AUJOURD'HUI EN MESURE DE RENDRE MIEUX QUE PERSONNE.**

L'USEP repose sur le bénévolat de ses animateurs et des militants. La vie moderne de tous les jours, la vie personnelle, la vie administrative, la vie pédagogique ont considérablement modifié les conditions mêmes et les exigences de ce bénévolat.

Les choses sont ainsi... et il serait vain d'ignorer et de feindre.

L'USEP ne vise pas à supplanter qui que ce soit, ni à imposer quoi que ce soit. Elle cherche seulement à remplir sa mission officielle en aidant les maîtres d'une manière plus efficace.

ET DEMAIN ?...

L'avenir continuera de nous dire si nous avons vu juste. Tout dépendra de la façon dont TOUS nos militants, TOUS nos Comités Départementaux sauront renforcer leur UNITÉ de pensée et d'action.

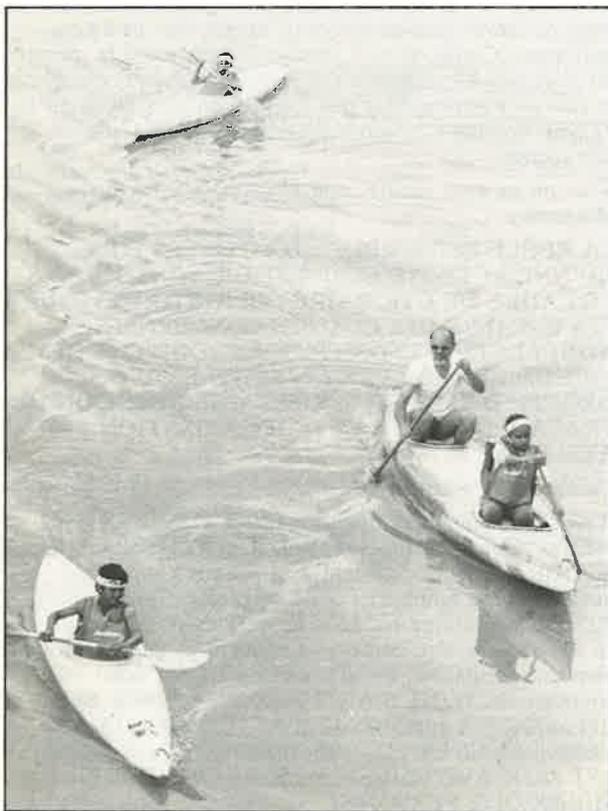
C'est une OEUVRE COLLECTIVE à laquelle il faut associer toutes les organisations amies de l'USEP. Pour la mener à bien, dans des conditions qui demeurent difficiles, chacun doit faire preuve d'une OBSTINÉE RIGUEUR.

OBSTINATION dans l'humble et incessant labeur de fournis qu'est l'information, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'USEP, sur ce qu'est et ce que veut notre Union.

RIGUEUR OBSTINÉE enfin dans notre commune détermination de voir l'USEP PARTOUT PRÉSENTE, PARTOUT IRREMPLAÇABLE.

C'est ce que les ENFANTS et l'ÉCOLE LAIQUE attendent de nous.

Octobre 1977



1980

EPS 3, 6, 9

POUR UN NOUVEAU DÉPART

(Extraits du N° 138 d'Informations Ufolep-Usep de mars 1980 à partir d'un article de la Revue EPS)

par GEORGES BELBENOIT

Inspecteur général
de l'Instruction publique

Février 1979

Le 7 Août 1969, un arrêté ministériel instituait le "Tiers Temps". Le 1er Septembre 1978, une circulaire annonce la mise en place d'un plan systématique de formation des instituteurs en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.). Le rapprochement des deux dates donne à penser.

Toute innovation prend du temps, on le sait, pour passer des textes dans les faits. Quand même, 9 ans, c'est la durée d'un bail, classiquement articulé d'ailleurs en période de 3 ans. En 1972 et 1975, nous avons raté le coche pour l'E.P.S... Ce n'est pas le lieu de rappeler comment. Mais il faudrait au moins essayer que 1978 soit le bon départ, donc analyser les causes d'un échec relatif et travailler à les éliminer...

Comme la majorité des parents et l'opinion dans son ensemble, la plupart des instituteurs admettent sans difficulté que la pratique d'activités physiques, sportives ou non, est profitable aux enfants. Mais beaucoup pensent qu'elle ne le serait pas moins sous une conduite autre que la leur. Même quand ils sont personnellement sportifs pratiquants, leur "polyvalence" — particulièrement au regard de l'E.P.S. — leur apparaît comme une commodité de routine de l'institution scolaire beaucoup plus que comme une nécessité fonctionnelle de l'action éducative — je veux dire de leur propre intervention éducative —. Sans doute a-t'on réaffirmé, avec une conviction digne de plus d'écho, que le sport étant partie intégrante de la culture, l'initiation sportive l'est de l'éducation ; mais on n'a pas suffisamment levé l'incertitude entre deux conceptions : celle d'un enseignement spécial, méritant toute sa place dans une éducation équilibrée, mais relevant de spécialistes ; celle d'une activité d'éveil fondamentale concourant avec les autres à la prise de possession par l'enfant de son monde intérieur comme du monde extérieur, et fournissant par là-même un contexte nourricier aux apprentissages instrumentaux...

A la question : "Qu'est-ce qui vous paraît manquer le plus aux instituteurs pour enseigner l'E.P.S. ?", l'un d'eux répond : "Il me semble [...] que ce n'est pas une information technique, mais une réflexion philosophique sur les finalités de cette discipline (et des autres aussi)". Et un autre déplore que les enseignants du terrain reçoivent des "informations contradictoires" de leurs formateurs et de leurs conseillers, selon les appartenances doctrinales de ceux-ci.

Nous sommes ici en face d'un choix stratégique décisif pour la formation. Il est exact que la réflexion philosophique fait beaucoup plus défaut qu'une information technique aujourd'hui surabondante. La compétence n'est rien en effet sans la conviction. Mais une réflexion philosophique destinée à éclairer une pratique immédiate ne saurait s'abstraire du mouvement des idées, même si elles prennent volontiers un tour polémique, ni ignorer tout ce qui se publie depuis quelques années, souvent avec passion, généralement aussi avec des arguments qui méritent au moins l'examen.

La tendance officielle, ces dernières années, allait à passer sous silence des controverses propres à affaiblir le moral des troupes : mieux valait s'employer à rassurer les inquiets en leur démontrant, stages à l'appui, que l'E.P.S. n'était pas moins à leur portée que les autres enseignements.

On souhaiterait désormais une autre démarche, plus conforme au souci de traiter les instituteurs en adultes responsables et non en exécutants assistés. Il reste utile, voire nécessaire, que des experts montrent comment on peut faire, et que les I.D.E.N. n'excluent pas l'E.P.S. de leur champ d'animation pédagogique. Mais il faudrait aussi, et même prioritairement, susciter à partir des textes officiels cette réflexion philosophique sur le "pourquoi", sur les objectifs et les enjeux, sans éluder les problèmes de valeurs qu'il est légitime de se poser. Et pourquoi s'interdire alors d'écouter les voix de la discordance ? La diversité des opinions est de droit dans un pays où, d'un bout à l'autre de l'éventail politique, tout le monde refuse une philosophie d'État. Elle devrait d'ailleurs stimuler plutôt qu'inquiéter. Et elle enrichit considérablement le champ d'une éducation qui, selon les moments et tout à la fois, peut être à bon droit appelée psychomotrice, corporelle, physique et sportive ; qui met en jeu des valeurs professionnelles et sociales essentielles ; qui engage toute une conception, à la fois scientifique et volontariste, de l'homme et de son développement.

Ni une politique du sport dans la cité, ni une pédagogie du sport dans l'école ne peuvent faire l'économie d'un inventaire ordonné des pratiques, apparentées ou hétérogènes, que l'usage courant englobe indistinctement sous un même terme. Et il est très salutaire que la contestation oblige à se demander si le sport est toujours ce qu'il était censé être, à quelles conditions il peut retrouver des vertus.

L'USEP occupe en effet, dans l'ensemble de notre système éducatif, une position sans autre exemple. Cela lui permet, dans un domaine relevant de deux ministères, d'offrir des structures d'accueil exceptionnellement favorables à une gestion et à une réflexion concertées. Et elle est en mesure de proposer une finalité commune pour une certaine pratique des activités physiques et sportives et pour le projet éducatif d'ensemble.

Structure de gestion concertée, l'USEP se prête aussi à l'élaboration d'une doctrine pédagogique cohérente, opératoire, évolutive. Cohérente, parce que le statut privé de l'USEP lui permet de faire référence à une idéologie explicite — sous la seule mais impérative condition que cette idéologie soit compatible avec la laïcité constitutionnelle du service public. Tel est bien le cas de l'idéologie qui inspire à la Ligue de l'Enseignement sa conception d'une école désormais organiquement insérée dans l'ensemble plus vaste de l'éducation permanente.



Claude Albagnac, Georges Belbenoit et M. Barral, Président de l'office départemental des sports, au Colloque "L'Enfant et le Sport" de Montpellier (1987)

C'est son processus même d'élaboration qui rend la doctrine pédagogique de l'USEP opératoire et évolutive. Les demandes (d'information et de formation) auxquelles elle doit répondre émanent en effet du terrain et remontent, à travers un système de stages et, pour ainsi dire, de réflexion fractionnée, vers des instances nationales où coopèrent généralistes et spécialistes, praticiens et théoriciens. Et la réponse retourne au terrain pour y subir l'épreuve de la pratique, soit directement sous forme de documents pédagogiques, soit à travers la formation des cadres. Et le processus recommence... On reconnaît ici un système typique de formation permanente, s'appuyant sur l'expérimentation, associant les praticiens à leur propre formation, avec le concours d'experts diversifiés. Il permet en outre, tout en respectant les exigences propres de la discipline, d'intégrer celle-ci dans le projet éducatif des enseignants.

L'USEP est fédération sportive : elle ne saurait avoir d'objection de principe à l'introduction du sport à l'école comme matière d'enseignement. Mais elle est aussi un mouvement d'instituteurs, qui ne peuvent suivre des principes opposés selon qu'il s'agit d'initiation sportive ou du reste de leur action éducative, enseignements proprement dits ou organisation de la vie scolaire. La réforme des structures scolaires a rajeuni les générations placées sous la juridiction de l'USEP, et ce phénomène a conduit celle-ci à prendre plus de distance encore que par le passé vis-à-vis du sport adulte. En définitive l'initiation sportive elle-même en tire profit — pour peu qu'on la place dans la perspective de "tous les sports pour tous" et non de la seule détection précoce des "talents". La pédagogie traditionnelle de démonstration y cède la place de plus en plus à une pédagogie des situations, et l'apprentissage sportif peut y être traité en activité d'éveil...



Georges BELBENOIT au Comité National USEP 1974



De gauche à droite,
à Talence :
Jean BONNEFILLE,
Jean VERIT,
Pierre SARRAUTE.

QUE PROPOSE L'USEP ?

Le principe de cohérence de l'action éducative à l'école, il faut le chercher là où il est : dans l'écolier, c'est-à-dire dans l'enfant, replacé au nœud des relations qu'il entretient synchroniquement avec son milieu scolaire et son environnement socio-culturel, diachroniquement, avec l'adulte et le citoyen que le service public d'éducation doit l'aider à devenir. C'est un enfant, un "petit d'homme", qui se forme par un jeu complexe d'interactions avec une "niche écologique" indissociablement biologique et culturelle. Et c'est — première finalité déclarée du système éducatif — le futur "citoyen d'une société libre". La clef de la cohérence éducative est précisément de ne pas séparer la dimension physique de l'éducation de sa dimension civique, ni la construction de la personne (selon les lois mises en lumière par les sciences du développement humain) de la formation du citoyen (en fonction de notre choix de société). Aussi, dans le projet éducatif de l'USEP, activité physique et vie associative vont-elles de pair.

Les sciences de l'homme — celles en particulier qui l'accompagnent de la biologie à la culture — connaissent depuis une trentaine d'années un essor considérable.

Elles confirment de manière étonnante les intuitions — empiriques ou volontaristes — des pionniers de l'éducation nouvelle et des promoteurs des méthodes actives. Elles ont renforcé la conviction acquise par les éducateurs, en particulier du secteur périscolaire, que l'activité ludomotrice — les jeux qui mettent en mouvement la main ou le corps tout entier — joue un rôle capital dans le développement psychomoteur des enfants (c'est-à-dire, à la fois, dans l'équipement fonctionnel de leur cerveau et dans la construction de leurs personnalités) et dans leur développement social — ou leur socialisation. Ce dernier terme, comme celui d'adaptation, est lourd d'une ambiguïté propice aux controverses. L'approche scientifique de la constitution du système nerveux et de l'installation des comportements permet cependant de comprendre que l'accession à l'autonomie et la socialisation sont des développements complémentaires et non contradictoires ; que finalement la coopération réfléchie répond tout autant à une nécessité objective du développement spécifique de l'homme qu'à une exigence morale ou à un impératif social discutables.

Arrive un moment où l'observation scientifique du développement psychomoteur cède le pas à une éducation sportive délibérée, tributaire d'une éthique sociale. Donner aux enfants le gouvernement de leurs jeux, c'est, comme le suggérait Coubertin, développer chez eux des compétences et des attitudes transférables, à mesure que leurs intérêts se déplacent, dans les différents secteurs (professionnel, culturel, politique...) de leur vie d'adulte. C'est une des raisons pour lesquelles l'association USEP accueille tous les enfants : tous n'ont peut-être pas vocation de sportifs, tous ont vocation de citoyens.

L'éducation physique vers laquelle on s'achemine ainsi reste attentive sans doute aux pratiques sociales sur lesquelles elle débouche ; mais son objectif majeur n'est

pas d'y préparer. Il est bien plus de faire en sorte qu'à chaque stade les activités ludomotrices apportent au développement des enfants leur contribution spécifique, en convergence avec celle des autres disciplines ou activités. La communauté des objectifs entraîne celle des démarches. Elle conduit aussi à rechercher systématiquement des activités interdisciplinaires qui puissent rendre sensible aux enfants l'unité de projet éducatif (individuel, collectif, institutionnel) sous la diversité des champs d'activités scolaires.

Les activités motrices — "socialisées" — restent d'importance primordiale, dans la mesure où elles contribuent tout à la fois à la santé fonctionnelle et relationnelle et au développement des conduites adaptatives propres à l'homme, tous les étages de son cerveau étant appelés à y concourir. Mais on privilégiera les situations où l'expérience vécue par les enfants dans ces activités appelle sans artifice... tout le reste : la verbalisation, la mesure ou le calcul, l'observation, voire l'expérimentation ; la transcription, la schématisation, graphiques ou sonores ; une connaissance plus objective de leur corps ; les enquêtes et recherches complémentaires de tous caractères : historique, géographique, économique, technique... ; l'exercice enfin de compétences et de responsabilités diverses (organisation, gestion, contrôle...) ; tout cela naturellement gradué selon les âges et les moments de la scolarité.

• 1986

(EPS n° 200 d'octobre 86)

par **GEORGES BELBENOIT**

L'USEP demain ...

Comment l'USEP pourra-t-elle jouer son rôle avec efficacité face à des responsabilités accrues : aider l'école à devenir plus sportive, le sport civil à mieux tenir compte des valeurs de l'école, l'une et l'autre à se coordonner pour le plus grand bien des enfants ? Ce qui dépend d'elle, c'est de reprendre une démocratisation interne toujours menacée, d'infléchir ses actions de formation vers la connaissance de l'environnement socio-culturel, d'intensifier ses liaisons avec le monde sportif tel qu'il est, sans refus inconsidéré de tout "sponsoring", enfin de participer activement à des projets pluridisciplinaires d'équipes locales. Mais la réussite dépend aussi, et prioritairement sans doute, d'une aide accrue de l'État (et des collectivités locales pour ses relais régionaux et départementaux). L'État s'y est d'ailleurs engagé par la Convention du 14 mars 1986. Cette aide devrait aller surtout aux actions de formation, qu'il s'agisse de la formation propre des animateurs USEP ou de la composante USEP de la formation des instituteurs.

Et l'école ? Intégrer dans son fonctionnement "aménagé" cette USEP formule 1986, qu'est-ce que cela signifie pour l'école ? C'est d'abord bien sûr reconnaître et exploiter le rôle des activités physiques et sportives (ou si on me le permet, des activités "ludomotrices") dans le développement personnel et social des enfants. C'est aussi se donner les moyens d'une "éducation civique par le vécu", par la pratique de la vie associative et fédérative, par la participation consciente à des projets. C'est enfin, sans doute n'est-ce pas le plus facile, mais tout se tient, prendre le risque de l'ouverture en s'assurant le meilleur allié pour la maîtriser.

• 1988

Aujourd'hui l'USEP a 50 ans par Guy Garnier ex-Président de la Commission Nationale USEP

Le sport et l'école sont deux institutions complexes que l'histoire, dans une course mouvementée, sépare ou réunit au cours des temps, suivant les circonstances, les intérêts, les idéologies du moment. En 1939, elles vont se trouver, par la volonté des militants de la Ligue de l'Enseignement et de l'U.F.O.L.E.P., obligatoirement liées légalement et fonctionnellement lorsque Jean Zay, Ministre, officialisera la section scolaire de l'UFOLEP sous la forme de la fédération sportive de l'École Primaire, l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré).

L'USEP, l'École, l'authenticité du sport

Ainsi l'USEP apporte le sport aux activités qui, le jeudi, prolongent l'action de l'École Publique ... ainsi l'USEP devient une motivation à l'enseignement de l'éducation physique qui existe depuis longtemps dans les programmes ... ainsi, sous une forme authentique, le sport entre à l'école. Il ne se peut pas qu'il n'y ait rien changé.

L'école est, par excellence, le lieu de la simulation : on y écrit des lettres qui n'ont pas de destinataires, on y vend et on y achète des denrées qui n'existent que dans les problèmes, on y fait se rencontrer des trains imaginaires, etc... Avec l'USEP, une véritable activité apparaît ; il ne s'agit plus de simuler, mais de s'impliquer "pour de bon" dans la réalité : on s'entraîne comme de vrais sportifs, on donne un sens à la leçon d'éducation physique qui, enfin, sert à quelque chose de concret ... On y manipule de vraies licences sportives, on les vérifie au début des rencontres ; on inscrit son action dans un calendrier réel ; les rencontres sont de vraies rencontres, les adversaires de vrais adversaires, on y remporte de vraies victoires, on y subit des défaites véritables... L'USEP, avec toutes les précautions nécessaires pour tenir compte de la nature enfantine, a apporté l'exercice d'un sport authentique dans un milieu où l'action essentielle est souvent une pâle simulation de la réalité humaine.

L'USEP et la formation

L'idée et la pratique de la formation continuée se banalisent de nos jours. L'U.S.E.P. est, sans doute, l'un des premiers mouvements ou institutions à en avoir compris la nécessité et à avoir organisé un stage national de la dimension de celui qui s'est déroulé, à Boulouris d'abord, à Talence ensuite. Ce stage national est devenu une véritable institution de formation en se structurant et en se situant dans un ensemble qui va de l'organisation de stages au niveau des associations jusqu'à l'instance de réflexion que constitue l'équipe des cadres nationaux USEP, en passant par des stages

départementaux et régionaux. Des objectifs de formation et des contenus ont été définis pour chaque niveau. A travers ce système, de la base au sommet et du sommet à la base, se diffusent des techniques, s'élabore une pédagogie, s'échangent des idées, se renforce l'esprit militant.



A l'heure où des stages aussi divers que variés se multiplient, sans qu'une évaluation réelle en soit faite, il faudrait se souvenir que l'U.S.E.P. a, en ce domaine, depuis longtemps, construit un "modèle" structurel efficace qui continue à fonctionner. Cette structure a permis au cours des ans, incontestablement, la constitution d'un vivier de militants efficaces qu'on rencontre à l'U.S.E.P., à l'U.F.O.L.E.P. et dans les autres domaines d'activités de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente. C'est là l'un des apports incontestables de l'U.S.E.P.

L'USEP et la pédagogie

Parmi les autres domaines dans lesquels l'apport de l'USEP est évident, il y a celui de la pédagogie. Il est évident que l'USEP, dès les origines, ne pouvait s'inscrire que dans le cadre de la pédagogie active, celle qui fait de l'enfant l'acteur de sa formation. Il est vrai aussi qu'à l'USEP, comme ailleurs, cette pédagogie active a été, longtemps, davantage une pédagogie de l'effectuation qu'une pédagogie de la création et de l'initiative. L'USEP, comme d'autres mouvements pédagogiques, a reçu de plein fouet les critiques justifiées, bien qu'outrancières, des années 60 à 70. Il serait faux de dire que la sûreté dont elle faisait preuve dans ses techniques et ses méthodes pédagogiques n'en a pas été ébranlée... Le doute s'est emparé de ses militants... L'USEP n'a pas sombré cependant dans la démagogie pédagogique, elle n'a pas rejeté la nécessaire rigueur de l'activité physique, elle n'a jamais perdu de vue que l'activité codifiée était la base de l'activité sportive et qu'il s'agissait bien d'y parvenir à travers les exercices scolaires et l'action péri-scolaire.



de G à D : M. CHAMPAIN, Raymond BOISSET, M. SOLAL (caché), Claude ALBAGNAC, Roger DELAUBERT, Guy GARNIER, Jean-Louis ROLLOT, Sylvère JOLY et Jean LADEGAILLERIE au Comité National USEP 1982

L'USEP n'a pas mélangé indistinctement, comme d'autres mouvements pédagogiques, les méthodes, les objectifs, les contenus, dans un ensemble indistinct. Elle a su distinguer des objectifs généraux prenant en compte le développement de l'enfant à travers les activités scolaires et non scolaires. Elle n'a pas négligé les objectifs propres aux activités sportives, ni les techniques, ni les contenus sportifs... Enfin, elle a réfléchi à la pédagogie active, aux méthodes qu'il convenait d'appliquer pour permettre à l'enfant de se développer, de s'approprier les techniques et les contenus correspondant à ses possibilités. Cette pédagogie active ne pouvait pas être qu'une pédagogie d'effectuation, l'enfant devait pouvoir faire des hypothèses, des essais, il devait pouvoir ajuster son action en permanence, il devait pouvoir prendre des initiatives, il devait pouvoir créer. Il s'agissait bien de mettre en œuvre une "pédagogie d'éveil".

Le mérite de l'USEP c'est d'avoir, dès le début, distingué de façon nette, la discipline et les techniques sportives de la méthode qui paraissait la meilleure pour que l'enfant se l'approprie : la pédagogie d'éveil. L'USEP a appliqué la pédagogie d'éveil à l'éducation physique et sportive. C'est une distinction rigoureuse, c'est une voie difficile. L'USEP a été l'une des premières à l'emprunter. La qualité des documents produits à partir de là montre que l'USEP a eu raison.

L'USEP et la structure de l'école

Au-delà de la démarche pédagogique, il est un autre domaine dans lequel l'USEP a été l'une des premières à montrer la voie, c'est celui de l'organisation des équipes pédagogiques. Sans mettre en cause la nécessaire globalité de l'enseignement au niveau des enfants de l'école élémentaire, ni son corollaire : la nécessaire formation polyvalente des maîtres, l'USEP a milité pour que l'action polyvalente du maître dans la structure "un maître-une classe" évolue vers l'organisation d'une équipe pédagogique prenant en compte, dans des actions complémentaires organisées en projet, les goûts, les intérêts, les compétences, nécessairement variés, des divers membres de l'équipe. Il ne s'agit pas de tomber dans la spécialisation, ce qui serait substituer un cloisonnement vertical à un cloisonnement horizontal, mais d'utiliser mieux les ressources des divers membres de l'équipe.

En ce qui concerne l'éducation physique et sportive, la participation de tous les maîtres - ou presque - de l'école est nécessaire si on considère l'horaire total qui doit être effectué. Il n'empêche qu'un décloisonnement peut permettre, aux uns d'être des participants, et à d'autres des concepteurs, des moteurs, des organisateurs, des dynamiseurs de l'activité. Il est évident que les équipes ainsi constituées autour de projets peuvent naturellement recevoir l'aide, sans substitution, d'intervenants extérieurs.

L'USEP a bien montré la voie dans ce domaine par sa réflexion et quelques réalisations concrètes.

L'USEP, le sport et le respect de l'enfant

Cette réflexion pédagogique sur les méthodes ou les structures pédagogiques ne pouvait pas être étrangère à une réflexion sur l'enfant et le sport. Dès sa création, l'USEP s'est préoccupée des problèmes que pouvait poser chez l'enfant une pratique sportive incontrôlée dont les objectifs deviendraient étrangers au développement harmonieux de l'être humain. L'USEP, sans négliger le nécessaire esprit de dépassement de soi qui est l'essence même du sport, a toujours su présenter aux enfants des rencontres et des compétitions adaptées susceptibles de préserver leur équilibre physiologique, psychologique, affectif et moral... L'USEP peut s'honorer d'avoir fait échec, avec d'autres, à des entreprises irresponsables de détection et de spécialisation précoces dont le chauvinisme, le nationalisme mal placé, voire l'argent étaient les moteurs au détriment du nécessaire respect de l'enfant. Ces entreprises élitistes ne prenaient pas en compte l'immense majorité des jeunes sportifs. L'honneur de l'USEP, c'est bien aussi de vouloir toujours recevoir tout le monde, de faire participer les enfants, de n'exclure personne, quel que soit son niveau de pratique. Il n'y a, à l'USEP, ni exclu de la pratique, ni exclu de la compétition. Il y a ceux qui débutent, ceux qui réussissent difficilement ; il y a aussi ceux qui seront l'élite de demain : l'histoire l'a montré... L'USEP nous a appris aussi que si la spécialisation outrancière, le dressage précoce étaient manifestement néfastes pour le développement de l'enfant, la pratique précoce plurielle et diversifiée du sport pouvait être un des éléments de son développement harmonieux.

Le dressage forcené, intense, massif de jeunes nageurs présente des dangers incontestables souvent décrits mais le contact précoce de jeunes enfants avec le milieu aquatique favorise chez eux la maîtrise du corps, celle de l'affectivité, leur procure un plaisir qui les conduira à se dépasser et, peut-être, à continuer dans cette voie. De la même façon, l'intense spécialisation de jeunes gymnastes est aussi dangereuse que décourageante alors que la mise en situation de jeunes enfants dans un environnement de gymnastique sportive de manière volontaire, ludique, naturelle, est particulièrement enrichissante.

L'expérience de l'enseignement de la lecture peut apporter beaucoup à cette réflexion : on sait bien que l'enseignement forcé, structuré et précoce de la combinatoire de la lecture peut compromettre l'accession ultérieure de l'enfant au rang des vrais lecteurs, mais on sait aussi que le vrai contact, le plus tôt possible, de manière ludique et fonctionnelle, de l'enfant avec l'environnement graphique de la



Pierre DELFAUD, Président de la Ligue, intervient au Stage National de l'USEP

communication favorise incontestablement la conquête de ce moyen de communication. Il en est bien de même dans le domaine de la pratique sportive : l'apprentissage massif, contraignant, de gestes techniques élaborés dès le plus jeune âge, peut compromettre, souvent, l'accès ultérieur à une véritable compétence, alors que la pratique libre, naturelle, volontaire, fonctionnelle de plusieurs sports adaptés, même très tôt, favorise incontestablement la pratique rigoureuse qui sera choisie plus tard.

Voilà, en ce domaine, l'apport de l'USEP.

L'USEP et la vie associative

On a dit que l'USEP pourrait devenir inutile dans l'école de demain si l'on ne considérait que son apport sportif et pédagogique... D'autres structures du service public pourraient la remplacer... mais elle est irremplaçable dans le rôle qu'elle joue dans la formation des enfants à la vie associative et fédérative. C'est là qu'ils font, incontestablement, leur premier apprentissage à la vie associative. C'est là que les problèmes sont posés à tous, c'est là que le dialogue s'installe librement, que des idées contradictoires sont débattues. C'est là qu'on se forme à prendre collectivement et démocratiquement une décision. C'est là aussi qu'on apprend à respecter les décisions prises... Voilà le fonctionnement de la vie associative USEP.



En 1986, l'USEP a voulu renforcer cette vie associative en la faisant entrer réellement dans le cadre de l'institution de la loi de 1901... Ainsi, il ne s'agit plus pour les enfants de jouer à la vie associative, il ne s'agit plus de simuler comme en mathématique ou en français des actions imaginaires, mais de participer authentiquement à la marche d'une association véritable. Il n'y a plus des enfants qui jouent à la démocratie et des adultes qui décident : il y a, ici, des enfants et des adultes ayant le même pouvoir, participant démocratiquement et réellement au fonctionnement associatif et fédératif. Là encore, l'USEP a fait passer l'école d'une activité de simulation à une activité réelle, authentique, sans cloisonnement entre les enfants et les adultes. L'USEP est en train, ici, de franchir un pas immense.

L'USEP et l'ouverture de l'école

L'association USEP fonctionnant démocratiquement à l'intérieur de l'école pendant le temps scolaire ne manque pas d'intérêt. Il en est de même de celle dont les activités se situent, au contraire, en totalité hors du temps scolaire. Ces associations, d'une certaine manière, peuvent déjà, par la présence de quelques adultes extérieurs à l'école, assurer un minimum de liaison entre l'école et le milieu extérieur... Il est évident, cependant, que la liaison entre l'école et son environnement est favorisée par une association USEP dont les activités se situent à la fois dans le temps scolaire et hors du temps scolaire. On trouve, là, à la fois, des enfants et des adultes, des enfants qui ont des intérêts à l'intérieur de l'école et d'autres à l'extérieur, des adultes enseignants dont l'école est le domaine d'action prioritaire, des parents qui vivent à l'extérieur de l'école mais qui ont, à travers leurs enfants, des intérêts pour ce qui se passe dans le milieu scolaire, des amis de l'école dont les activités se situent pour l'essentiel dans la cité. L'association USEP de ce type associe bien tous les éléments qui font de l'association l'instrument de l'ouverture de l'école. Elle pourra d'ailleurs d'autant mieux jouer ce rôle qu'elle étendra ses activités à d'autres âges et à d'autres domaines, devenant une véritable Amicale laïque articulée avec l'école par sa section USEP.

L'USEP nous apporte, par là, un instrument irremplaçable pour aider l'école à s'insérer dans la cité.

L'USEP et l'échec scolaire

On parle beaucoup de l'échec scolaire, on le dramatise, les médias l'exploitent largement. L'USEP a prétendu être, pour une part, un instrument de lutte contre ce fléau, cause et conséquence des inégalités socio-culturelles. Qu'en est-il ?... Les statistiques sérieuses montrent que les résultats (le "rendement") de l'école élémentaire ont considérablement progressé depuis une vingtaine d'années. Par exemple, le taux d'enfants ayant acquis à la fin du CM2 les compétences nécessaires pour suivre normalement en Sixième est passé de 24% à plus de 50%. C'est un progrès encore insuffisant mais énorme ! Ce résultat a, évidemment, des causes multiples mais nous ne pouvons pas ne pas faire remarquer que, dans le même temps, l'USEP s'est considérablement développée... Les commentaires de ces statistiques font apparaître que la



masse d'enfants qui ne réussissent pas n'en est pas pour autant constituée d'enfants ayant quelques déficits intellectuels. Ce sont des enfants, pour la très grande majorité, dont les potentialités intellectuelles sont tout à fait correctes mais ils ne sont pas du tout intéressés par les activités scolaires. Beaucoup s'accordent à penser que l'activité physique et sportive enseignée par le maître est seule capable de remotiver les enfants à la dynamique de la classe et à l'ensemble des autres activités. L'USEP, en ce domaine, a rendu de grands services et devra encore en rendre.

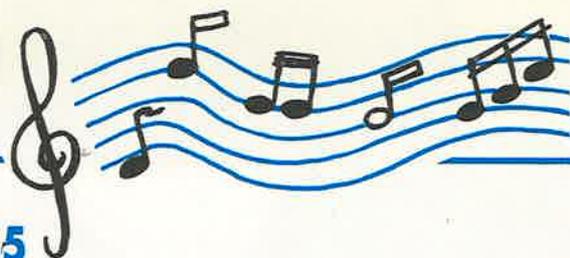
L'USEP et l'école de la République

Il faudrait remarquer que l'USEP, d'une certaine manière comme l'école publique, s'est toujours inscrite dans les principes de la République : Liberté, Égalité, Fraternité. L'USEP a toujours refusé le caractère obligatoire de l'association sportive dans l'école, tout en souhaitant qu'elles soient les plus nombreuses possibles, en tenant à ce que l'engagement des militants soit toujours volontaire, libre de toute contrainte. Voilà pour la liberté qui n'est pas celle du libéralisme : l'adhésion volontaire et consciente à l'USEP est ouverte à tous, tous sont également admis, de droit, aux pratiques sportives. Ainsi l'USEP prolonge le service public et s'appuie sur le même principe de l'égalité des droits. Nous l'avons déjà dit : tous les enfants peuvent participer aux activités de l'USEP quel que soit leur niveau de pratique ; il n'y a aucun exclu : ainsi jouent la fraternité et la solidarité... L'USEP nous a appris ainsi ce qu'est une activité authentiquement républicaine.

En apportant le sport et la vie associative, l'USEP a introduit à l'école deux réalités vivantes capables de compenser les situations de simulation qui lui sont habituelles.

Dans le monde de la pédagogie, l'USEP a participé à la réflexion sur les méthodes et sur le fonctionnement de la communauté scolaire. Elle a apporté sa contribution au large débat concernant l'enfant et le sport en faisant prévaloir sa conception humaniste. Elle a montré que ses associations ont pu, et pourront encore, être des instruments privilégiés de l'ouverture de l'école. Elle a incontestablement apporté sa pierre à la lutte contre l'échec scolaire ; elle est même l'une des principales structures capables de contribuer encore aux progrès nécessaires de l'école républicaine.

Faut-il ajouter que les militants d'hier ne peuvent oublier le climat d'amitié qui les a unis, qui les unit à ceux d'aujourd'hui et de demain. Longue vie encore à l'USEP.



1985

LA CHANSON DU STAGE USEP

Toi, l'Usépien

(Paroles et Musique de Gérard Bravais)

• Paillard, brailard, soiffard,
Dans ton costume de couche-tard,
Avec ce feu au fond des yeux
Et le grand rire des gens heureux,
Tends moi la main,
Toi l'Usépien.

• Frimeur, fugeur, bringueur,
Oui mais sous l'écorce un grand cœur,
Avec des idées plein la tête
Pour réveiller un air de fête,
T'es un copain,
Toi l'Usépien

• Candeur, douceur, chaleur,
Dans ta panoplie de fonceur,
Grande affluence, petite cour,
J't'ai rencontré dans bien des bourgs,
Sur mon chemin,
Toi l'Usépien

• Et quand ces nuées de gamins
Sur les terrains te collent au train,
C'est pas dans le temps qu'on dit contraint.
Mais tu t'en fous, toi t'es si bien,
T'es vachement sain,
Toi l'Usépien

• Pourquoi donner ainsi ton temps
Par amour, dis-tu, des enfants
Qu'ils vivent un éternel printemps,
Les aider à devenir grands,
Noble dessein,
Ça, l'Usépien

• A-t'on toujours très bien compris,
Quand on te voit t'offrir ainsi,
Qu'il puisse exister aujourd'hui
Des instants qui n'ont pas de prix
C' que tu vis bien,
Toi l'Usépien

• Et si dans tes propos sans cesse
Tu sais chanter le mot "tendresse",
Tu me trouveras à tes côtés
Pour conjuguer le verbe "aimer",
Tu es des miens,
Toi l'Usépien

• Et si dans tes propos sans cesse
Tu fais vibrer le mot "tendresse"
A tes côtés toujours serai
Pour pratiquer le verbe "aimer"
Je suis des tiens,
Moi, l'Usépien.

Le Lendit

En 1949 !

Laurent Haure-Placé

★ ORIGINE ET BUT DES LENDITS PRIMAIRES

Au Moyen Age, de grandes foires se tenaient dans la région parisienne, où se rendaient les écoliers, recteur en tête, pour y faire provision de parchemins : c'était l'occasion dans le Pré Saint-Gervais, à Saint-Denis, de jeux de plein air et de joie physique.

Avec le recul des ans, à ce mot Lendit s'attache le sens symbolique de l'union de la vie physique à la vie intellectuelle des jeunes.

Le Lendit primaire exprime, dans une manifestation spectaculaire, le travail éducatif réalisé dans nos écoles. En ce sens, loin de déformer le travail d'éducation physique quotidien, il le stimule en lui donnant un but, en utilisant le stimulant de la compétition.

★ QUE COMPREND LE LENDIT ?

Le Lendit primaire, présentant le travail réalisé dans nos écoles, devait nécessairement comprendre les diverses activités de l'éducation physique qui entrent dans nos programmes officiels.

Deux parties essentielles composent les Lendits : la leçon d'éducation physique et les épreuves dites athlétiques ; ces deux parties sont caractéristiques de l'activité générale de nos séances d'éducation physique.

La leçon d'éducation physique comporte toujours des exercices de gymnastique *corrective de maintien*. Elle est, ainsi, conforme aux programmes officiels et logique



aussi, puisqu'elle permet à l'instituteur d'aligner son enseignement collectif sur le plus faible des groupes physiologiques de sa classe.

★ A QUI S'ADRESSENT LES LENDITS ?

Les Lendits peuvent amener sur la stade **tous les enfants** qui ne sont pas totalement dispensés d'éducation physique pendant les heures scolaires.

Dans les Lendits, l'individu n'est jamais mis en vedette, quelle que soit sa valeur personnelle : tous les efforts sont tendus vers le succès de l'équipe, vers le succès de l'école.

La formule du Lendit est nettement éducative et très exactement l'expression du programme éducatif de l'U.S.E.P.

En 1948, 11 000 enfants ont disputé les Lendits. Plus de 6 000, sans aucune répétition, ont exécuté ensemble, à Oléron, la leçon du Lendit sur un terrain boueux et glissant. Ce fut une impression grandiose, un enthousiasme inattendu de tous ces enfants venus de tous les coins les plus reculés du département et des milliers de spectateurs qui les ont applaudis.

• 1970

Extraits de "Le Sport à l'École Renouveau de l'Éducation" de Georges BELBENOIT (CASTERMAN/POCHE - octobre 1972)

A la question posée plus haut, des rapports entre éducation psychomotrice et éducation physique et sportive, le Dr Le Boulch répond catégoriquement : "Il y a contradiction entre l'éducation physique actuelle, d'une part, l'éducation psychomotrice et les activités d'expression d'autre part". Et il dénonce l'aberration flagrante qui consiste à associer éducation psychomotrice et mouvement du Lendit.

On sait que cette leçon du Lendit, composée par les techniciens de la Commission nationale de l'USEP, répond à une double préoccupation : pour fournir une sorte de test général du travail d'éducation physique fondamentale conduit tout au long de l'année, elle constitue un ensemble cohérent d'exercices d'assouplissement, de musculation, de coordination et

de relaxation ; pour permettre une présentation spectaculaire dans le cadre des fêtes scolaires de fin d'année, elle est conçue pour être exécutée collectivement par des centaines d'enfants sur une musique spécialement composée. C'est évidemment l'exemple typique de la "structure" pensée par des adultes et imposée aux enfants avec son rythme et sa correction préétablis : le moins qu'on puisse dire est que cette leçon n'apparaît pas comme la conclusion logique d'un travail conduit strictement selon la méthode des essais et erreurs individuels évoquée plus haut.

L'incompatibilité n'est peut-être pas aussi fondamentale qu'il y paraît. On est devant un faux dilemme, comme celui qui oppose l'invention libre à l'imitation dans l'éducation artistique. "Ce n'est pas l'existence du modèle qui tue la créativité quand elle existe, c'est la paresse qui, au lieu de chercher à créer, à retrouver l'inspiration, la démarche, la manière d'attaquer et de résoudre les problèmes techniques et esthétiques, se borne à copier l'apparence. Il suffit de considérer le modèle comme un problème et non comme une solution, et de savoir aussi l'introduire au bon moment. Reconnaissons que le risque de confusion est grand, pour l'élève et pour le maître. Mais n'y en a-t-il pas aussi à refuser toute norme objective, à ne reconnaître de valeur qu'à la spontanéité brute, seule qualifiée d'authentique ?..."

Rapportons ici un témoignage, - d'un adulte, mais qui apparemment n'avait rien oublié de ses émotions d'enfant quand il participait à l'un de ces stages nationaux de l'USEP, où les animateurs viennent, les premiers, apprendre le mouvement du Lendit avant de retourner le démontrer dans leurs provinces :

"On juge trop la leçon du Lendit du point de vue du théoricien, du pédagogue ou du spectateur, militant ou non, et pas assez en se mettant dans la peau de l'exécutant. Et pourtant, finalement, la valeur éducative d'une activité tient pour une large part à la façon dont elle est vécue par celui qui la pratique..."

Participer à un mouvement d'ensemble, comme chanter en chœur, c'est vivre cette communauté, totalement et immédiatement, dans son corps, dans son cœur, dans

son esprit ; une communauté en action, qui demande à chacun non point de se dissoudre dans on ne sait quel être collectif, mais de s'y engager et d'y donner le meilleur de soi-même pour une œuvre commune où l'apport de chacun demeure anonyme, bien qu'il y conserve, angoisse et délice, le sentiment aigu que la réussite ou l'échec de tous dépendent de lui, qu'il en est personnellement et solidairement responsable...

La leçon du Lendit n'aurait-elle aucune autre justification, je ne vois pas pourquoi on priverait les enfants de cette joie ; certes il faut la gagner, dans la sueur et l'application ; il faut apprendre à la goûter : mais c'est vrai de tous les arts, de toutes les activités de culture - car c'en est une, et qui mérite qu'on l'enseigne avec le même sérieux et le même soin que les autres.

En 1971, sens et place du Lendit USEP dans l'école du tiers-temps

par Pierre ROYNETTE, I.D.E.N., Membre de la Commission Nationale de l'USEP

★ SAVOIR OÙ L'ON VA

Nous autres, ceux de l'École Élémentaire, vivons actuellement une période exaltante mais difficile. La mise en place du Tiers-Temps Pédagogique ne se fait pas dans le climat de sérénité souhaitable. Les polémiques qui s'engagent à propos des méthodes et des contenus, les remous qu'elles propagent, ne contribuent guère à clarifier les idées dans les esprits. Quant à l'effort de rénovation qui nous est demandé, il nécessite des moyens financiers et un encadrement dont nous ne disposons pas. Nos besoins sont trop grands : théoriquement il faudrait pouvoir dominer vite, tout à la fois. La bonne volonté, l'esprit d'initiative, le sens de la "débrouillardise" ne sauraient suffire.

J'apporterai ma contribution à la Défense et Illustration du Lendit USEP en le situant dans une perspective globale et unitaire de l'Éducation. Comme tous les maîtres, j'ai besoin de savoir où je vais et où, bien sûr, à propos de l'USEP et de son activité reine, je les invite à venir tous.

★ POUR L'USEP ET POUR SES MILITANTS, LES FINALITÉS SONT CLAIRES.

Ces finalités, celles de l'École du Tiers-Temps, relèvent d'une conception généreuse. Ce sont les valeurs d'un humanisme moderne pour qui l'USEP, l'UFOLEP, la LIGUE et d'autres aussi — nous n'aurons pas l'outrecuidance d'en revendiquer le monopole — n'ont cessé de lutter.

... "Participer à l'Éducation d'un homme, c'est l'aider à devenir pleinement lui-même, sans rien laisser perdre de ses talents naturels, et lui donner les moyens et l'envie de se dépasser.

Dans le même temps, c'est aider l'enfant et l'adolescent à s'adapter aux collectivités dans lesquelles ils vivent, à s'y intégrer pour y COOPÉRER, DE FAÇON RESPONSABLE, à des fins de progrès et de bonheur...

MAIS CES RÉSULTATS NE NOUS INTÉRESSENT QUE DANS LA MESURE OÙ ILS PROFITENT À L'ÉDUCATION GÉNÉRALE DU SUJET :

★ MAIS IL NE SUFFIT PAS DE VOULOIR DES FINALITÉS, IL FAUT AUSSI EN VOULOIR LES CONDITIONS PÉDAGOGIQUES.

Qu'il s'agisse :

- de l'apprentissage et de la maîtrise des langages fondamentaux : Français, Mathématiques,
- de l'acquisition et de la fixation des habitudes ou des attitudes d'esprit, par les Activités d'éveil, notamment,
- de la formation du caractère et de la personnalité morale dans le contexte sociologique et social particulier à chaque classe,
- du développement des intérêts et des capacités à l'expression sous toutes ses formes, et nous insisterons ici sur tout ce qui relève de l'expression par le mouvement et l'acte sportif,

toutes les activités de l'École du Tiers Temps, et à chacun de leurs quatre moments clés : Motivation - Organisation - Réalisation - Exploitation, orientent nécessairement l'action pédagogique vers la mise en commun des points de vue particuliers et des efforts individuels. C'est ce qu'au sens fort du terme, on appelle : COOPÉRER.

La classe du Tiers-Temps devrait donc être — ou devenir — une COOPÉRATIVE GÉNÉRALISÉE, une RÉPUBLIQUE ÉDUCATIVE, permettant l'Auto-gestion par le groupe de son système de structures vitales :

- Nature, contenu, organisation des activités scolaires dans les cadres fournis par les I.O. et les programmes.
- Élaboration des règles de la vie coopérative et démocratique dans les rapports nouveaux qui s'instaurent entre élèves et de maître à élèves ; entre classes de la même école ou d'écoles différentes.

La section USEP, section sportive de la coopérative scolaire, conservant son secteur d'action spécifique, trouve sa vraie place dans la vie éducative de la classe. L'expérience montre en effet que la coopération, généralisée à l'ensemble des activités scolaires, produit des "bénéfices" qui présentent la double originalité :

- d'être par essence éducatifs ou immédiatement convertibles en activités éducatives ;
- de provoquer chez l'individu ou au sein du groupe qu'ils enrichissent de nouveaux besoins éducatifs. La coopération généralisée porte donc en elle-même ses propres motivations. C'est là un phénomène pédagogique considérable et qui ne peut nous laisser indifférents.

★ LE LENDIT USEP EST, PAR EXCELLENCE, UNE COOPÉRATION

Toutes les activités USEP se prêtent aisément à une pédagogie fondée sur la coopération ; mais en ce domaine, le Lendit demeure l'épreuve-reine. Je ne ferai qu'énumérer — et sans doute en oublierai-je — les possibilités qu'il nous offre sur les points suivants :

1°) Sens de la participation de la classe :

C'est le groupe qui en décide et non le maître qui l'impose.

2°) L'organisation du travail :

Chacun doit participer à son élaboration.

3°) La recherche et l'utilisation des moyens :

- Le matériel :
- Le terrain :
- Le budget :

4°) La préparation des "symboles" collectifs :

Fanion - Insignes - Chemise de résultats - Chant.

5°) La socialisation des enfants :

Le respect de l'effort d'autrui et l'égalité de dignité de tous dans l'effort commun.

6°) L'esprit Lendit, c'est-à-dire l'esprit USEP dans sa plénitude et qui, sans doute, ne fait qu'un avec l'esprit de coopération.

C'est pourquoi je crois que LA COOPÉRATION DES ÉLÈVES IMPLIQUE CELLE DES MAÎTRES.

Si je sais mettre en commun avec mes collègues, avec mes amis des classes ou des écoles voisines, toutes les ressources de mon expérience et tous mes savoir-faire, si modestes soient-ils, alors j'ai quelque chance de mieux voir où je vais et d'y conduire plus sûrement mes élèves, et ceux des autres.

★ ALORS, 500.000 LENDISTES USEP EN 1971 !



"Lendit USEP"

• LE POINT EN 1983

Les derniers articles parus à propos du Lendit faisaient état d'une désaffection pour une activité qui avait donné à l'USEP des lettres de noblesse.

Les raisons de ce désintérêt constituaient l'objet du contenu de ces parutions. Inutile d'y revenir... d'autant plus que des demandes nombreuses parviennent au Central USEP où apparaissent le souci, l'intention de réorganiser l'activité dans les départements.

Peut être est-il utile, par contre, de rappeler ce qu'est le LENDIT ? quelle place y occupe la séquence GREC ? (Gymnastique Rythmique avec Évolutions Collectives) quels en sont les objectifs ?

Le Lendit a toujours représenté la grande manifestation, la participation fondamentale de l'USEP à la défense de l'école publique ; il permet le fonctionnement du groupe enfant en autonomie totale à partir des supports GREC et épreuves combinées d'athlétisme par



exemple ; toute autre forme d'activités favorisant la prise en compte des initiatives départementales peut se concevoir.

La séquence GREC reste un outil de travail, qui peut être la meilleure ou la pire des choses, suivant l'usage que l'on en fait.

Une ambiguïté persiste relative à la place réservée à la pédagogie active, voire à l'aspect créatif, dans l'utilisation du document proposé jusqu'alors.

Lors de tous nos moments de formation, l'accent était mis sur l'aspect essentiellement pédagogique de l'utilisation de l'activité. Cette intention conduisait alors certains départements et certaines régions à créer, à produire des enchaînements à réaliser sur des musiques sélectionnées.

La prise en compte de la GRS, de ses composantes, était un moyen de l'enrichir sur divers plans : corporel, esthétique entre autres. Le souci de réduire la durée des enchaînements proposés en constitue un autre.

Le stage national de Talence 83 a permis :

- d'accentuer l'action entreprise visant à donner plus de moyens à ceux qui souhaitent créer leur GREC,
- de proposer pour 1985, une production nationale.

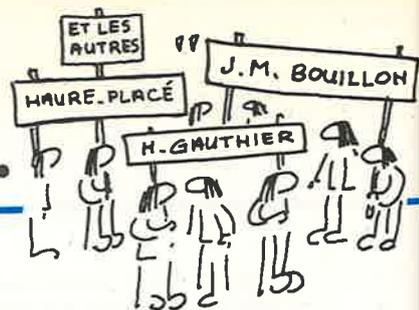
Pour répondre aux nombreuses demandes de produits finis adressées au Central, les Responsables de l'activité ont été amenés à faire connaître l'existence de travaux élaborés par certaines équipes départementales ou régionales (enchaînements - sélection de musiques).

Pour 1985, ils envisagent la parution d'un disque et d'un document facilitant la mise en œuvre de l'activité.

— Le Collectif Lendit —
Chatenay Malabry - Octobre 83

Parmi tant d'autres, ... trois grandes figures de l'USEP...

(Montage réalisé d'après les témoignages d'André Rouet et Roland Guillauneuf)



“Les Lendits, ... C'était toi !!”

Pour beaucoup c'était LAURENT, pour d'autres Monsieur HAURE-PLACÉ, pour l'Administration Monsieur l'Inspecteur Honoraire de la Jeunesse et des Sports, pour toute l'UFOLEP, pour toute l'USEP, c'était l'homme qui pendant de nombreuses années s'était battu avec la foi, la vigueur, l'énergie qui étaient siennes, pour la reconnaissance de l'USEP, et ensuite pour la création et le bon fonctionnement de la Commission Nationale USEP dont il fut un Président aimé et respecté.

Venu à l'UFOLEP après SAINT SERVAN, il restera l'inoubliable rapporteur du Stage National de CANNES, consacré à l'USEP, y traçant sa future doctrine, dont il pourra dire avec fierté “je l'ai écrite mot pour mot, en songeant, en particulier, à tous ces enfants, tous ces “Petits Choses” qui s'affairent volontiers dans la cour de récréation, afin de les amener à la joie de vivre...”.

De tous temps, il s'était intéressé aux problèmes de l'E.P.S et du Sport à l'École. Animateur des Lendits du Sud-Ouest, il devait devenir le propagandiste dans toute la France.

Que dire de l'homme ? Parler de son infinie bonté, de son sens de l'humain, de sa brillante culture, de son caractère droit et si loyal, est-ce bien utile ?

L'homme passe, l'œuvre reste.

“Adieu !...Ami !...”



Il est parti... un jour de stage de Talence...

Jeune instituteur, maquisard courageux, nommé inspecteur de l'E.P.S. à la Libération et Directeur Départemental de la Drôme, puis de l'Isère, il devait finir sa carrière comme Directeur Régional de

l'Académie de Montpellier. Il vint rejoindre nos rangs dès 1946, fut finaliste du championnat de France U.F.O.L.E.P. en tennis en 1948. Dirigeant et animateur de la Drôme, puis de l'Isère, il fut élu au Comité Directeur de l'U.F.O.L.E.P. en 1949. Il anima la première Commission Nationale U.S.E.P., encadrant en outre l'atelier natation de Boulouris, puis il voulut lancer le Plein Air à l'U.F.O.L.E.P. et le memento spécial qu'il rédigea à cet effet fut et reste un modèle du genre.

Malgré l'arrêté interdisant aux Inspecteurs d'avoir une fonction dans une Fédération Sportive, il continua cependant à aider au maximum nos camarades du Languedoc-Roussillon qui lui doivent en particulier, et la Base de Mèze et les magnifiques locaux qu'ils occupent à la Maison des Sports, dont il fut le créateur.

Oui, Jean-Marie Bouillon fut un grand serviteur du sport, de la ligue, et son nom restera gravé dans l'histoire de notre Mouvement.

Mais, ce que retiendront de lui ceux qui le connurent, c'est l'homme, son dynamisme, sa joie de vivre, sa loyauté, son franc-parler, sa modestie et sa simplicité. Pour lui, l'esprit U.F.O.L.E.P., c'était avant tout l'amitié.

Reprenant ton expression favorite “Adieu... Ami”...

“Un enfant et un ballon...”

Henri Gauthier, qui vient de nous quitter, il y a quelques mois, fait partie de ces grands militants de l'UFOLEP et de l'USEP.



Henri, “Henri de Boulouris”, acharné à défendre sa conception et sa méthode de sensibilisation au sport collectif dont il avait su à travers la technique rechercher, découvrir, expérimenter, exalter l'esprit de solidarité indispensable, la grande valeur humaine ;

rechercher le progrès, dans la joie du groupe et par le groupe. A la faveur d'une exemplaire simplicité d'expression se défiant du scientisme éducatif, célébrant la noblesse du langage corporel qui ne s'analyse pas à travers les mots mais dans l'action.

Bien que de hautes fonctions lui aient souvent été offertes, il ne voulut jamais quitter son milieu d'“institut” et son école de Marçoy où il mit en œuvre une pédagogie qui fut citée en exemple dans la France entière.

Henri était en recherche continue du mieux, du mieux-être, du mieux faire. Inventeur et propagandiste, précurseur, inspirateur du football à effectif réduit chez l'enfant, il siégea à la Commission Nationale de l'Enseignement de la Fédération Française de Football, deux décennies environ. Lorsque, lassé de trop longues palabres, ce sage intervenait, le silence s'installait, l'intérêt naissait, les énergies se réveillaient car le propos dépassait de loin les banalités techniques, stratégiques, pour atteindre le véritable humanisme sans lequel il ne concevait pas la pratique.

Henri et le critérium du Jeune footballeur UFOLEP, rénové au moment où disparaissait celui de la Fédération unisport, placé sous le signe du collectif. Henri, chargé de représenter la FFF à notre Commission mixte, marque de respect, de confiance en une compétence et une honnêteté incomparables.

Oui, Henri était footballeur et il en était fier. Pratiquant de haut niveau, éducateur passionné, il baignait dans le milieu de notre sport commun, conseillant des amis, les formant, les préparant à de hautes fonctions techniques, se réjouissant de leur succès en sachant bien que, par nécessité, ils devaient prendre du recul par rapport à l'équipe, son équipe. Celle qui, en stage UFOLEP, en stage USEP, chez lui, poursuivait la quête de l'idéal.

ÉVOLUTION DES STAGES NATIONAUX USEP

1^{ère} période

- Institut national des sports Paris de 1949 à 1956

Objectifs - expérimenter, mettre au point toutes les formes jouées préparant à la pratique des futures épreuves USEP qui seront rassemblées dans un mémento,

- Documents de travail :

Jeux et formes jouées du document pédagogique "Récréation et EPS" élaboré par une équipe de techniciens de l'INS sous la direction de LISTELLO.

Fiches pédagogiques préparées par la Commission technique de l'USEP sous la direction de Laurent HAURE-PLACÉ et publiées dans "Informations-UFOLEP".

Encadrement - Maurice BAQUET "Maître à penser", professeur à l'ENEP puis à l'INS, les cadres de l'INS sous la houlette de LISTELLO.

- Les membres de la C.T. USEP : Haure-Placé, Bouillon, Reverte, Baret...

Participants - des instituteurs volontaires animateurs d'une Association sportive USEP d'école, des délégués départementaux USEP/UFOLEP mis à disposition ou bénévoles.

Recrutement par l'intermédiaire du Comité départemental UFOLEP.

Programme. 1- les épreuves de masse : cross des écoliers, triathlon, leçon du lendit. 2- Brevets et critères : sports collectifs, natation, skis, sports locaux.

Durée 8/10 jours.

Conditions matérielles - Remarquables : "magnifiques pelouses, pistes d'athlétisme en cendrée, gymnases, etc ...

Comme le rappelait notre ami Pierrot Baret : "Malgré son allure de grand chantier en voie d'achèvement, l'INS mettant à notre disposition installations et matériel en totale contradiction avec les conditions de travail de nos animateurs USEP".



Stage de Biskra (1954)
N° 2 à partir de la G : Jacques Cordovan - N° 4 : Pierre Baret

2^{ème} période :

CREPS de Boulouris 1957 à 1966

Objectifs - Jusqu'en 1956/57 : Épreuves de masse, brevets et critères du mémento USEP

Apprentissage des jeux et formes jouées du livret "Récréation et EPS" de LISTELLO et CRENN.

- **A partir de 1958** : expérimentation du futur contenu du "programme réduit" réalisé par la commission nationale technique animée par L. Haure-Placé et composée de Baret, Reverte, Bouillon, Trimolé mais des nouveaux : Gauthier, Ladegaillerie, Bonnefille, Yann et Rosette Léger et des professeurs d'Écoles normales d'instituteurs : TIRMAN, SALAGNAD, PLANCHE ...



Robert Trimolé



Stage de Boulouris : au premier plan, Paul Bérot

- une circulaire (Jeunesse et sport, 1^{er} degré) du 10 septembre 1959 demande aux Inspecteurs d'Académie de diffuser les nouvelles instructions : "le programme réduit", et d'organiser des stages d'information pour tous les instituteurs (publication d'un calendrier de sessions à différents niveaux).

Encadrement : les membres et les techniciens de la Commission nationale technique et quelques animateurs chevronnés de l'UFOLEP et de l'USEP.

Participants : ensemble très varié : "des instituteurs animateurs d'associations d'écoles, des instituteurs détachés à l'EPS dans les cours complémentaires puis dans les collèges, des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, des inspecteurs d'académie, des Inspecteurs Départementaux de l'Éducation Nationale, des inspecteurs généraux encadrés par les "chefs de groupe" artisans de l'unité du stage USEP" (P. Baret) ... "mais la tenue sportive mettait tout le monde sur le même pied d'égalité..."

Recrutement : individuel pour les stagiaires instituteurs ou PEGC et les délégués départementaux USEP ; pour les différentes catégories d'Inspecteurs, le président de la C.N.T. USEP, Laurent Haure-Placé était un "excellent recruteur" lors de ses visites dans les établissements du second degré en tant qu'Inspecteur Général Jeunesse et Sports.

Programme : - les exercices et jeux contenus dans le programme minimum "réalisables par tous les élèves et pouvant être enseignés par tous les maîtres des écoles primaires publiques".

- le programme réduit devait se présenter sous la forme d'un bouquin bien illustré, facile à lire et ne contenir que des exercices et formes jouées réalisables partout avec des installations réduites au strict minimum (la cour de récréation avec ses arbres, un coin de prairie prêtée par un parent d'élève, le chemin creux, la place du village...) et un matériel sportif se limitant à un ballon, une corde à grimper, un poids à lancer et à quelques foulards ou chasubles, poteaux bâtons de relais confectionnés par le maître et les élèves.
- les stagiaires répartis en 7 ou 8 groupes encadrés par "les mères-poules" pratiquaient toutes les catégories d'exercices et jeux prévus dans le programme réduit
- gymnastique de maintien en salle de classe et la leçon du lendit
- des exercices naturels à l'initiation à l'athlétisme
- jeux préparatoires aux sports collectifs de ballon
- rythme et danses collectives
- natation

Durée du stage - dix jours à raison de six séances d'une heure chaque jour dans une atmosphère surchauffée.

Retrouvons P. Baret qui nous raconte l'organisation des séances de natation par "deux inoubliables et incomparables animateurs" Jean-Marie BOUILLON et François REVERTE :

"Dans la crique bruyante, en bordure de la nationale très fréquentée en juillet, toute proche de la voie ferrée, seuls l'enthousiasme et la vitalité débordante de nos deux camarades pouvaient être en mesure d'obtenir l'adhésion totale des stagiaires que sanctionnaient des résultats flatteurs en fin de stage. Si l'objectif premier était l'étude systématique des jeux et exercices de familiarisation des enfants avec l'eau, nos deux compères avaient à cœur d'apprendre à nager pour certains et de préparer le plus grand nombre au "brevet de surveillant de baignade" ; quelques années plus tard l'apprentissage de la natation sera officialisé par des circulaires de l'éducation nationale et de très nombreuses classes tant rurales qu'urbaines auront la possibilité d'aller en piscine, les instituteurs anciens stagiaires de Boulouris étant alors en mesure d'apporter leur concours..., l'USEP avait anticipé".



Au 30^e Stage National USEP à Talence :
On peut y voir : (n° à partir de la G)
Pierre SARRAUTE (3) - Pierre BARETS (5) - Pierre ROYNETTE (7) - Jean BONNEFILLE (9) - Maurice DANIEL (10) - Yves MOULIS (11) - André ROUET (13) - Francis AUZET (14) - Paul BEROT (16) - Max ALBINET (18) - Georges BELBENOIT (23) - Jean VERIT (25) - Claude ALBAGNAC (30).

Conditions matérielles : Lorsque le stage national fut implanté à Boulouris, l'établissement avait surtout vocation de centre d'éducation populaire.

"Pas d'installations sportives, à l'exception toutefois d'un stade envahi par le maquis. J'ai souvenir, raconte Pierrot Baret, que le jour même de l'arrivée des stagiaires, la C.N.T. au complet munie d'instruments fort disparates défrichait dans cette jungle d'herbes hautes et de chardons, le "Triangle" dans lequel les groupes évolueraient dès le lendemain pour la préparation au cross des écoliers (sur la base de 12 sec. au 50 mètres !) ...en somme, ajoutait-il "un cadre idéal pour l'expérimentation du programme réduit".

- Progressivement les installations sportives couvertes et de plein-air s'améliorent et Boulouris devient un centre régional d'EPS à part entière.

- Le recrutement continue à être varié : de l'animateur de base à l'Inspecteur général ; l'ambiance reste celle des militants de l'EPS à l'école primaire et de l'initiation sportive pluri-disciplinaire sous l'égide du l'USEP.

- les stages USEP destinés à des animateurs polyvalents remplacent les actions de formation vraiment modestes mises en place par l'Administration ... à partir de 1960.

De 1960 à 1964 : la C.N.T. aidée de techniciens, dans la plupart des cas des professeurs d'Écoles normales ou de CREPS chargés de l'encadrement des stages d'EPS destinés aux élèves-maîtres, publie une série de cahiers techniques au rythme d'un par an ; on note la sortie des livrets relatifs au Basket, au Football, au Handball puis au Rugby.

- Par voie de conséquence, l'initiation aux sports collectifs prend une importance plus grande dans la grille des stages nationaux USEP, mais néanmoins la formation des stagiaires est assurée dans toutes les disciplines du programme réduit avec un choix du sport collectif.



Paul Bérot

- Le CREPS de Boulouris améliorant considérablement la qualité de ses installations sportives (couvertes en particulier) plusieurs fédérations sportives unisports demandent et obtiennent l'implantation de stages de haut niveau à BOULOURIS... Très rapidement ces stages préparatoires aux rencontres internationales deviennent prioritaires en ce qui concerne "l'occupation du sol" ... surtout des installations couvertes nécessaires à cette période de l'année.

La cohabitation deviennent de plus en plus difficile... Les responsables administratifs de l'USEP nationale cherchent une autre implantation capable d'accueillir de 180 à 200 participants (stagiaires et cadres).

- Après un bref séjour au CREPS de TOULOUSE puis de VICHY en 1968, le stage national USEP s'installe, grâce aux rapports très amicaux existant entre Pierre SEURIN directeur de l'établissement et Laurent HAURE-PLACÉ président de la C.N.T USEP et inspecteur général Jeunesse et Sports- au CREPS de Talence.

3ème période :

CREPS de l'Académie de Bordeaux (Talence) de 1967 à aujourd'hui

- **Jusqu'en 1972-73**, les candidatures restent individuelles pour la majorité des stagiaires animateurs USEP : instituteurs ayant une classe, délégués départementaux, conseillers pédagogiques de circonscription, PEGC et professeurs d'EPS (CPD et professeurs d'écoles normales) ;

- les autres stagiaires (de 10 à 20 selon les années) inspecteurs Jeunesse et Sports ou de l'Éducation nationale sont les invités du président de la C.N.T directeur pédagogique du stage national.

- Le programme est polytechnique, tous les stagiaires vivent physiquement, chaque jour, les activités suivantes : leçon du lendit, rythme/danses, athlétisme, natation et un sport collectif optionnel choisi par les stagiaires parmi les cinq sports collectifs traditionnels.

- Cadres et stagiaires souhaitent :

- un élargissement de la palette d'activités (mise en place progressive de deux ateliers supplémentaires : gymnastique sportive et orientation)

- un approfondissement des activités (soixante minutes sont insuffisantes pour présenter, vivre, évaluer une séquence d'activité) ;

- une réflexion sur le mouvement, sur la pédagogie d'adultes, sur l'animation de groupes, etc...

- Après plusieurs expériences comprenant un tronc commun (activités obligatoires) et des activités optionnelles, la C.N.T. USEP, après débat avec les stagiaires et les cadres nationaux, va s'orienter vers la "polyvalence d'équipe".

- Quelle équipe : départementale ? régionale ? De nombreux comités départementaux n'ayant pas encore de véritables équipes de cadres USEP, on décide de recevoir à Talence des équipes régionales constituées

de cadres des différents départements du ressort territorial de la région.

1974 : Les quintettes régionales

Recrutement : par l'intermédiaire des délégués USEP des départements d'une région administrative qui se concertent et proposent des candidats volontaires membres de la commission technique départementale.

Organisation et programme : cinq groupes sont mis en place "chaperonnés" par les chefs de groupes (en général délégués départementaux USEP ou animateurs "de base" expérimentés)

Groupe 1 : Football + Athlétisme + Lendit

Groupe 2 : Handball + Athlétisme + Rythme

Groupe 3 : Rugby + Gym. sportive + Lendit

Groupe 4 : Volley + Gym. sportive + Natation

Groupe 5 : Basket + Rythme + Natation

Remarques :

- Chaque membre d'une équipe régionale pratique un sport collectif différent

- Deux membres d'une même équipe pratiquent deux activités identiques (pour être en mesure de mieux encadrer les actions de formation régionales)

- En outre, les cinq stagiaires choisissent une activité optionnelle dans la liste suivante : activités petits, orientation, danses collectives, danses modernes, jeux.

- Cette formule sera maintenue jusqu'en 1980.

- En 1981 et 1982 : les cadres nationaux par demi-effectif durant le stage national encadré par des cadres de l'UFOLEP, analysent l'organisation, le programme, le recrutement, la démarche pédagogique, etc, et proposent un véritable plan de formation des animateurs et cadres de l'USEP à quatre niveaux.



L'équipe des Cadres nationaux du Stage National USEP de Talence 1976. Debout, de G à D :

J. BONNEFILLE, P. ROYNETTE, H. GAUTHIER, J. LADEGALLERIE, M. FAURE, A. RANDON, H. GREGOIRE, M. DANIEL, G. FIGUERES, Ch. DANCE, G. ALBAGNAC, P. DUMONTEIL, J. FLEURISSON, J.C. CASTELAIN, Gilles et Eliane (COCELEP) devant B. GENCE, M. BROUT, P. PAR-PAILLON, J. VERIT, F. TELLIER, Ch. RE, C. TOMAS, A. BERLIAT, E. BORDES.

Accroupis : Ch. VALÉN, E. GUILLEMET, J.CI. CHAMPEIL, CI. CRAPEZ, M. SAULNIER, M. ALBINET, CI. ALBAGNAC, J.F. DAVIER.

Assis : R. SELNER, P. FAVRE, A. DELABRE, G. PINAUD, J. SUTRA, G. FEOUX, F. SALA, R. BESSERER, G. SOULÉ, M. BOURON, N. MARSAULT, R. KEULEYAN, P. STEELANDT.

• Cycle de formation 1983-1984-1985

Caractéristiques du cycle :

1- Le stage national annuel USEP se déroulera d'une part à Talence, pour les activités physiques, sportives et d'expression "classiques", et à Vallon Pont d'Arc (07) (actuellement à Chalain) (39) pour les activités de pleine nature.

2- Le stage a pour objectif prioritaire la formation d'équipes régionales.

3- Les équipes régionales "vivent" durant le cycle de trois ans les neuf activités programmées à raison de 12 heures par activité.

4- Mise en place de trois "unités" comprenant 3 activités chacune :

- Grec - Athlétisme - Jeux d'opposition
- Danses - Natation - Sports collectifs
- Gym. sportive - Jeux de raquettes - Sports collectifs
- + - 1 atelier réservé à l'animation de groupe
- + - 1 stagiaire à Chalain pour les activités de pleine nature.

5- Une équipe régionale doit comprendre si possible 8 stagiaires (2 par activité, 1 dans l'atelier animation de groupe et 1 au stage de Chalain).

6- Une plage horaire journalière de 2 H 30 doit permettre, soit la préparation ou l'analyse de séquences d'activité, soit la réflexion sur le mouvement, soit la mise au point de projets régionaux de formation.

Remarques :

- Les stagiaires sont des animateurs polyvalents mais ont une qualification plus poussée dans une activité au moins (activité qu'ils animeront dans les actions de formation aux échelons régional et départemental).
- Les six stagiaires se trouvant dans le groupe comprenant trois activités "vivront" ces trois activités (à raison de 12 heures pour chacune).
- Il est prévu en outre des activités libres, non obligatoires après l'horaire, en danses collectives, self défense, tennis, sports collectifs, etc...

• Cycle 1986-1988

"Les actions de formation, en particulier à l'échelon national, doivent assurer la formation permanente des cadres régionaux et départementaux aux tâches et responsabilités qui leur seront confiées pour contribuer au rayonnement de notre mouvement".

- Cette formation doit permettre à tous les cadres de l'USEP "de parfaire à tous moments leurs connaissances, d'améliorer sans cesse leurs comportements, d'élargir leurs capacités et d'enrichir ainsi leur engagement militant"; elle doit aussi contribuer à renforcer la CRÉDIBILITÉ de l'USEP et de ses cadres à tous les niveaux vis à vis des représentants régionaux et départementaux des ministères de tutelle, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des organisations amies de l'école publique.

- Une circulaire d'organisation adressée chaque année aux délégués départementaux et régionaux de l'USEP rappelle les objectifs généraux et spécifiques du stage national, la compétence minimale exigée des équipes régionales polyvalentes candidates aux actions programmées durant le cycle de trois années.



De G à D à Talence 77 :
P. MORET, Cl. ALBAGNAC, P. ROYNETTE, M. DANIEL,
Mme l'intendante et le Censeur du CREPS.

- Pour permettre un approfondissement des connaissances techniques, pédagogiques mais aussi théoriques des APS, les stagiaires (2 par atelier spécialisé) d'une équipe régionale "vivent" non plus trois activités mais une seule durant 40 heures.

Organisation/programme à Talence

- Neuf ateliers d'APS sont mis en place : athlétisme, activités physiques d'expression, sport collectif dominante handball/basketball, activités aquatiques, activités d'opposition avec deux dominantes vers le judo et l'escrime, sport collectif dominante football et intercrosse, gymnastique sportive, jeux de raquettes avec dominantes (tennis et tennis de table), sport collectif à dominante rugby et volley ball.
- Un dixième atelier ayant pour objectif : la construction d'un projet d'animation.
- D'autre part, un volume de 12 heures est réservé à la réflexion et à l'étude de thèmes définis par la commission nationale USEP et ses cadres nationaux.
- Deux séquences de 2 heures chacune ont pour objet de regrouper les équipes régionales et de mettre au point leurs projets d'action de formation des cadres départementaux et animateurs locaux.

Organisation et programme de Vallon puis de Chalain

Objectif général :

- être capable de concevoir, organiser et animer une randonnée en milieu naturel,
- être capable de participer à la conception et à l'animation d'une action de formation.

Objectifs pratiques :

- situer, se situer, se déplacer dans un milieu inconnu,
- avoir une meilleure connaissance dans les domaines de biomécanique, de physiologie, de secourisme, etc...
- organiser une activité de pleine nature dans toutes ses formes,
- choisir et utiliser le moyen de déplacement le mieux adapté au milieu,
- favoriser la vie associative.

• Talence et Chalain 1989 : une année de transition et de mise au point des stages nationaux de l'USEP...

COMITÉS NATIONAUX DE L'U.S.E.P.



Placé sous le signe du XXV^e anniversaire,

**Le Comité National
s'est réuni à Paris
le 25 Février 1965**



**L'allocution
du président
Georges Delvaux**

... "L'U. S.E.P. fête cette année ses vingt-cinq années d'existence. Ma joie est d'associer aujourd'hui par la pensée, à nos travaux, tous ceux qui, en ce quart de siècle, ont contribué à faire de l'U.S.E.P. la grande union sportive forte de plus de 500.000 adhérents dont nous sommes très fiers.

Je pense à ses créateurs, à ces pionniers de la section scolaire de l'U.F.O.L.E.P., aux dizaines de milliers d'enseignants et d'animateurs bénévoles qui ont apporté leur part de bonne volonté à la réussite générale.

Aujourd'hui, le moment est venu de rendre hommage à tous : à ceux qui sont encore à nos côtés, à ceux qui nous ont quittés, à tous ces défenseurs d'un même idéal généreux et profondément humain, préoccupés du destin physique et moral de centaines et de centaines de milliers d'enfants.

Je tiens tout particulièrement à remercier les membres de cette Assemblée sur lesquels s'appuie notre action. Nous sommes persuadés que nous pourrions aujourd'hui et demain bénéficier de vos conseils et de votre bienveillante compréhension.

Je vous en exprime ma très vive gratitude et vous invite à écouter les divers comptes rendus d'activité à l'ordre du jour".

Le Président donne la parole à J. Ladégaillerie, Secrétaire de la C.N.T., chargé, en l'absence de Barets, retenu à Pau, de présenter les travaux de la Commission nationale technique.

Les travaux de la Commission nationale technique

En cette année du XXV^e anniversaire de l'U.S.E.P., ne serait-il pas souhaitable d'effectuer un petit retour en arrière ?



De G à D : BLAKE, BOURDIN, GUIBERT, DELVAUX, BOISSET, MORILLON, BEROT

1955. — Publication d'un ouvrage intitulé "Récréation et éducation physique et sportive" dont le "maître d'œuvre" fut notre ami Listello.

Tirage important (13.000 exemplaires). Diffusion nationale.

1959-60. — En étroite collaboration avec les professeurs d'E.P. des Écoles Normales et la C.N.T.U.S.E.P., l'Administration du Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports, publication de l'ouvrage "Programme d'E.P.S. dans l'enseignement du 1^{er} degré", qui a été diffusé dans toutes les classes des écoles publiques de France.

Rendons hommage à nos amis Haure-Placé, inspecteur général : Druon, directeur du C.R.E.P.S. de Paris, et Barets, chevilles ouvrières de cet ouvrage, hélas actuellement épuisé.

1962. — Dans le cadre de l'initiation sportive dans le 1^{er} degré (initiation et entraînement de nos équipes U.S.E.P.), publications des deux premiers cahiers techniques :

- Le Basket-ball (11.000 exemplaires), réalisé par notre ami J. Verdet.
- Le Football (13.000 exemplaires), du sympathique tandem Gauthier-Lahitte.

1964.

1. Publication de répartitions mensuelles par cours (tirage 2.500), qui ont été mises au point par notre camarade Salagnad, membre technicien de la C.N.T. et professeur d'E.P. à l'École Normale de Limoges ;

2. Livrets par cours (C.P., C.E., C.M. et F.E., classes uniques) par la C.N.T. Ces petits fascicules comprennent une organisation pédagogique de l'enseignement de l'E.P. et des canevas de leçons par périodes de six semaines.

1965. — Parution de deux nouveaux cahiers techniques :

- **Le Rugby** (7.000 exemplaires), réalisé par les anciens élèves de notre ami Haure-Placé : Barets, Cazenave, Coudassot, Kaempf ;
- **Le Hand-ball à 7** (12.000 exemplaires), réalisé par Planche, membre technicien de la C.N.T. et professeur d'E.P. à l'E.N.I. de Châteauroux, et par Ladegaillerie, professeur d'E.P. à l'E.N.I. de Valence.

Il nous reste désormais à réaliser le dernier cahier technique destiné à l'initiation aux sports collectifs : le Volley-ball.

Nous pensons aussi à la publication d'autres cahiers techniques : l'Athlétisme, la Gymnastique, les activités de Plein Air.

LES STAGES NATIONAUX

Enfin, la Commission nationale technique, aidée de collègues techniciens, organise et encadre chaque année des stages nationaux U.S.E.P. auxquels participent en moyenne 150 stagiaires (maximum en 1963 : 277, cadres compris).

Ces stages ont une orientation pédagogique et technique variable selon les années : au départ, ils étaient surtout destinés aux animateurs U.S.E.P. ; depuis 1959 ils formaient des animateurs cantonaux et départementaux chargés de "relancer" l'éducation physique dans les écoles primaires.

QUEL SERA LE CONTENU DU STAGE 1965 ?

Natation. — Initiation et perfectionnement des nages et plongeurs. Organisation de critères. Brevets de natation et brevets de surveillant de baignade.

Danse. — Étude de pas classiques et modernes. Apprentissage de danses folkloriques. Utilisation des rythmes classiques et modernes pour préparer des fêtes locales, cantonales ou départementales qui permettent le rayonnement de notre école laïque.

Sports co. — Jeux préparatoires aux sports collectifs (destinés plus particulièrement aux jeunes adhérents de l'U.S.E.P. des cours élémentaires et moyens). Initiation et entraînement des équipes benjamines et minimes en hand-ball, football, basket, rugby et volley-ball.



Laurent HAURE PLACÉ - Pierre BARETS - André ROUET en 1952

Gymnastique : — Malgré la carence des installations sportives, surtout couvertes, nous pensons que les élèves doivent être initiés très tôt à la gymnastique. Programme envisagé : étude et progression d'apprentissage des brevets de gymnastique U.S.E.P. (agilité au sol).

Lendit et enchaînements du B.S.S. — On ne pourrait concevoir de stage national U.S.E.P. sans l'étude de la nouvelle leçon du lendit dont la "clé de voûte" est notre ami Y. Léger.

Athlétisme. — Étude des techniques de base, des principales activités athlétiques (courses, sauts, lancers). Préparation des triatlons, étude des critères d'athlétisme.

Enfin, quelques exposés compléteront ce programme du Stage national de Boulouris (les activités de l'U.S.E.P. et de l'U.F.O.L.E.P., pédagogie de la leçon d'E.P. et de la séance de jeux).

Le programme définitif a été établi au cours de la dernière réunion de la C.N.T.

Le rapport général d'activité présenté par PAUL BÉROT

12.194 ASSOCIATIONS 520.605 LICENCIÉS U.S.E.P.

Nos 12.194 sections sportives scolaires affiliées ont délivré 520.605 licences. C'est donc une nouvelle progression que nous avons la satisfaction d'enregistrer.

Atteindrions-nous le point de saturation ?

Certes non, et la dissection du nombre de nos associations va nous permettre de prouver cette réponse : nous devons constater, en effet, que dans les établissements d'enseignement élémentaire, nous avons perdu 159 associations, alors que dans les Collèges d'enseignement général, nous en gagnons 188. C'est la conséquence logique de l'évolution de la réforme de l'enseignement qui se traduit par la diminution des effectifs des écoles primaires par suite du passage en 6^e d'un nombre toujours croissant d'élèves, aboutissant même à la suppression de classe, voire à la fermeture de certaines écoles rurales dans ce premier ordre d'enseignement.

C'est une évolution irréversible, nous devons en tenir compte et, pour nous maintenir dans les écoles primaires — ce qui est une obligation — **il sera nécessaire que des activités nouvelles, adaptées aux élèves de moins de 11 ans, soient incluses dans le programme de l'U.S.E.P. et diffusées sans tarder**, car nous avons conscience que notre programme actuel ne répond plus aux besoins de ces écoles décapitées.



Intervention de Jean LADEGAILLERIE
au Comité National USEP 1965



Les Directeurs de l'UFOLEP-USEP de 1948 à 1987 (photo prise au Congrès de Chateauroux en 1978)...

Ainsi, si notre U.S.E.P. est cette force que nous vous avons présentée, elle le doit particulièrement à nos délégués départementaux et à leur équipe. Qu'ils soient assurés que nous suivons attentivement leur travail, qu'ils sachent que nous connaissons toutes leurs difficultés et que nous essayons de simplifier leurs tâches matérielles au maximum.

Continuellement sur la brèche, pour le bonheur et le bien de nos petis écoliers, ils ont droit à toute notre reconnaissance.

Dans le domaine du sport scolaire, nous avons relevé l'affirmation de certaines idées, que nous avons fait nôtres et mises en pratique depuis 25 ans. D'ailleurs, la présence au sein de plusieurs sous-Commissions de nombreux amis tels Boisset ou Druon, n'est pas étrangère à cela.

Je crois que nous ne pouvons que nous réjouir d'y découvrir entre autres et par exemple que :

“Inspirée et adaptée par les éducateurs, contrôlée par les médecins, l'activité sportive doit devenir une discipline fondamentale. L'E.P. et S. doit donc faire partie des matières obligatoires inscrites dans les programmes des établissements de l'enseignement primaire et moyen”...

ou, à propos de la compétition, que, si elle est nécessaire :

“Il faut pourtant l'utiliser avec prudence : l'émulation est une méthode pédagogique efficace, mais il est nécessaire d'en éviter les excès”...

ou encore que :

“L'initiation sportive doit être assez diversifiée pendant la période d'éducation pour permettre au jeune de découvrir un sport qui lui convienne”...

et aussi :

“A l'école primaire, l'instituteur, premier substitut de l'autorité paternelle et maternelle est, en collaboration avec les parents, l'éducateur complet. Il guide l'enfant dans sa découverte du monde et il est naturel qu'il soit responsable de cette éducation physique et sportive qui permet d'en saisir certaines lois, d'en découvrir certains secrets”.



...et Claude ALBAGNAC, actuel Directeur

D'autre part, défendant le sport à l'école, elle défend aussi cette école publique et laïque qui nous est si chère, où notre souci est d'apporter aux enfants qui nous sont confiés, tous les éléments, physiques, intellectuels et moraux, pour en faire des hommes et des femmes, à la santé florissante, mais à l'esprit droit et au cœur ferme, des hommes et des femmes libres et heureux.

Telle est l'ambition de notre U.S.E.P.



Interventions au Comité National USEP de Paul BEROT, Henri GAUTHIER, Georges FIGUERES

le mercredi 19 novembre 1975 dans la salle du théâtre Récamier à Paris



Raymond
Boisset

M. Raymond Boisset ouvrait :

C'est le 35ème anniversaire de l'USEP puisque le jeudi 25 février 1965 dans cette même salle du théâtre Récamier, nous en célébrions le 25ème anniversaire. Je dois dire que malgré les années qui s'écourent, si les hommes changent, (et nous avons la joie d'avoir aujourd'hui parmi nous Paul Bérot et Madame Bérot qui reviennent, montrant par là leur attachement à la maison ; nous avons hier André Rouet...) nous avons de nouveaux venus alors que, pour certains, c'est peut-être le dernier Comité National USEP. Je pense à Suzanne Lefèvre qui, à son tour, va nous quitter. Les hommes changent, les moyens changent, les conditions changent mais nos objectifs demeurent : le même objectif qui présidait à la fondation de l'USEP reste toujours l'objectif 1975. Je voudrais simplement rappeler ce que, en 1965, j'avais eu l'occasion de dire dans cette même salle : "ce que nous voulons, c'est créer des sportifs, des pratiquants et, pourquoi pas, peut-être des champions. Mais des champions plus tard. Nous ne voulons pas de recherche systématique des champions par l'élimination continue de ceux qui ne savent pas ou qui ne savent pas assez, c'est-à-dire ceux à qui le maître n'a pas fini d'apprendre, ceux par conséquent qu'il n'a pas le droit d'abandonner parce que ce sont ceux-là qui ont le plus besoin de lui. Nous ne voulons pas fabriquer des phénomènes, des êtres d'exception dont une spécialisation prématurée ou excessive risquerait de compromettre l'avenir sur le plan social aussi bien que sur le plan physique..."

Max Albinet dresse le bilan des travaux de la commission nationale usep

... "Tout part de l'école, avons-nous déjà dit ; en effet pour le jeune usépien c'est le commencement d'un processus d'éducation permanente. En classe, comme dans les domaines péri et post-scolaires, ce processus d'éducation permanente doit être envisagé dans sa globalité. Toutes les activités scolaires, toutes celles qu'animent le maître ou d'autres éducateurs hors de l'école ne sont qu'éléments d'un même ensemble, plus vaste, dont les finalités dépassent celles plus spécifiques, des disciplines éducatives.

Dans cette optique, il ne saurait être question de différencier Éducation Physique et Sport à l'école...

... il ne peut y avoir d'éducation véritable sans éducation physique abordée dans le cadre de l'horaire scolaire et à la condition qu'elle trouve son complément indispensable dans le cadre péri-scolaire sous la conduite d'éducateurs dignes de ce nom.

... Les termes du texte qui conditionne notre existence et notre action sont perçus d'une manière plus restrictive par certains spécialistes ; c'est leur droit ; nous pensons qu'une éducation uniquement confiée à des spécialistes ne présente pas que des avantages ; décidément tous les problèmes sont vraiment liés et nous ne pouvons laisser passer l'occasion de préciser que la rénovation pédagogique à l'école élémentaire ne saurait se satisfaire de l'apport en technicités des différents spécialistes, en E.P.S. comme ailleurs...

... La réforme de l'enseignement d'une part et notre souci permanent d'éducation globale a conduit la Commission Nationale à programmer, au Stage National 1974, ce que les responsables ont appelé l'"Activité Petits" ; ces responsables sont, rappelons-le, un professeur d'École Normale, deux C.P.D., une Inspectrice Départementale ; elle concerne des enfants dont l'âge est compris entre celui de la Section Infantile et du Cours Élémentaire.

La question a été posée de savoir si elle avait sa place à l'USEP, si en l'acceptant nous n'irions pas au-delà de nos attributions. N'ayons aucun scrupule, et pour plusieurs raisons : nous pensons avoir précisé ce que, pour nous, signifiait "organiser les activités physiques".



Max
Albinet



(L'équipe responsable du Stage National USEP 1975 :
Claude Albagnac - Pierre Roynette - Patrice Moret)

Dans cette optique éducative, que nous défendons sans relâche, nous pensons tout à fait logique de nous intéresser aux enfants de cet âge ; nous proposons un moyen de poursuivre l'éducation psychomotrice de l'école maternelle, de préparer les activités sportives qui suivront, qu'on les situe dans le cadre de l'athlétisme ou de la gymnastique sportive.

... Alors pourquoi et pour qui travaillons-nous ?

Apporter notre modeste participation à une œuvre considérable : l'éducation de l'enfant et sa progression vers sa maturité d'homme libre.

... Comme l'enfant construit lui-même sa propre personnalité par le jeu permanent des accommodations successives, l'animateur USEP participe de la même

façon à sa propre formation. Pourquoi d'ailleurs en serait-il autrement ? La difficulté réside seulement dans le choix des situations facilitant cette formation.

... Pour élever le niveau de mon propos je n'ai choisi personne d'autre que Jean Rostand qui écrit :

"Il y a dans tout enfant une flamme, une petite flamme précieuse qu'on pourrait attiser, qu'on pourrait cultiver. Je me dis en les voyant : que seront-ils plus tard ?"

Je crois que la réflexion de cet éminent octogénaire, de ce maître parmi les sages, pourrait assez bien justifier l'engagement de tout éducateur USEP : observer cette petite flamme, souffler dessus, au bon moment, juste ce qu'il faut, la conserver brillante le plus longtemps possible.



Maurice Daniel

le 24 Novembre 1976

Maurice DANIEL, Président de l'U.F.O.L.E.P.-U.S.E.P.

Depuis sa création, l'U.S.E.P. s'est efforcée d'amener les enfants qui fréquentent nos écoles publiques à la pratique régulière d'une Éducation Physique et Sportive bien comprise. Tous ses animateurs, à quelque niveau qu'ils se situent, ont toujours eu la ferme conviction que ce moyen d'éducation, à l'égal au moins de tous les autres, peut contribuer à donner la santé et le bonheur à tous nos jeunes élèves, à leur permettre de devenir des hommes au sens le plus noble et le plus complet du mot.

Cette conviction est évidemment partagée par les dirigeants de nos sections UFOLEP. L'animateur USEP est d'ailleurs très souvent dirigeant UFOLEP et son idéal ne change pas lorsqu'il change de milieu. L'USEP étant la section scolaire de l'UFOLEP, l'idéal qui nous anime est commun aux deux organismes, membres à part entière de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente. C'est pourquoi, n'abandonnant pas nos élèves à leur sortie de l'école, nous leur offrons, au sein de l'UFOLEP, le climat qu'ils ont connu à l'USEP, le même esprit, la même conception de l'activité sportive.

Nous souhaitons également une amélioration du sort des "mis à disposition", situation de presque tous nos délégués départementaux, qui mériteraient que leur dévouement, concrétisé par un temps de travail bien supérieur aux normes, soit en quelque sorte récompensé par un indice et un échelonnement qui assurent une relative stabilité indispensable à la bonne marche de notre mouvement...

De G à D : M. CHEVÈNEMENT, Ministre de l'Éducation Nationale, M. CALMAT, Ministre de la jeunesse et des sports, A. ALLOPPE, directeur de l'UFOLEP-USEP arrivant dans les Salons de l'hôtel LUTETIA pour le Comité National USEP 1986.





De G à D : Antonin Berliat, Claude Albagnac, Pierre Roynette, Paul Fahy

Compte rendu des travaux de la Commission Nationale de l'U.S.E.P. présenté par Antonin BERLIAT

Nous nous retrouvons aujourd'hui à ce traditionnel rendez-vous d'automne où la Commission Nationale de l'USEP se retourne sur le chemin parcouru, évalue les difficultés surmontées, avant de reprendre sa route, d'un pas patient mais assuré, vers le but depuis longtemps fixé.

C'est dire assez que cette halte n'est pas un terme. **Est-on jamais arrivé quand l'œuvre à accomplir s'appelle "Éducation de l'enfant" ?** Mais sans doute, n'est-il pas superflu, à intervalles, de prendre à nouveau conscience de l'ampleur de la tâche, ne fût-ce que pour combattre l'auto-satisfaction comme le découragement.

C'est dire aussi que l'allure est fixée. Délibérément, nous sommes en endurance, comme le montagnard qui progresse vers un sommet difficile, "sans ralentir jamais ni sans hâter sa marche", conscient que le temps est une donnée subjective qu'il est parfois vital de savoir maîtriser.

C'est dire enfin qu'une progression ne peut s'effectuer qu'à partir de points d'appui solides et qu'il faut s'assurer de l'efficacité de la prise avant de vouloir s'élever vers un nouveau palier.

Un objectif clair, une allure calculée, des points d'appui solides, tels sont les impératifs qui ont toujours guidé les efforts de la Commission Nationale de l'USEP.

Comment, à travers la pratique des activités physiques et sportives, atteindre l'éducation de l'enfant ? Et quel enfant d'abord ?

L'école élémentaire est aujourd'hui l'école des enfants de 6 à 11 ans et le premier souci de l'USEP a été tout naturellement de **s'interroger sur l'activité physique de l'enfant de 6 à 11 ans, d'en percevoir les motivations, d'en reconnaître les supports et, bien sûr aussi, d'en discerner les limites.**

Aujourd'hui, l'USEP est en mesure de proposer un éventail d'activités adaptées, qui permettent à l'enfant de 6 à 11 ans d'exprimer toutes ses possibilités motricées sur un support qui est : l'activité physique de l'enfant de 6 à 11 ans et non une quelconque miniaturisation de l'activité de l'adulte.



Lucien Alliot

Dans cette gamme est apparu le domaine des "Activités Petits", véritable tronc commun accompagnant l'enfant jusqu'à 8 ans, en lui proposant une activité globale aux centres d'intérêt multiples qui porte en elle toutes les possibilités d'évolution puis d'orientation future.

Voilà le premier point d'appui que la Commission Nationale s'est attachée à établir : un contenu adapté à l'enfant de l'école élémentaire d'aujourd'hui.

D'aucuns ont pu penser que le rôle de l'USEP pouvait s'arrêter là : proposer des activités physiques et sportives ! Mais pour nous, activité ne veut pas dire éducation et notre interrogation demeurerait : **comment présenter l'activité pour quelle devienne éducative ?** C'était tout le problème de la démarche pédagogique.

Cette démarche, basée sur la mise en situation problématique de l'enfant et l'observation de son comportement, est une démarche unitaire et comme telle peut s'appliquer à toutes les activités de l'école du tiers temps.

De ce souci est née l'attention particulière apportée à notre politique de formation des cadres.

A ses débuts, notre stage national USEP s'adressait à l'instituteur qui, en tant qu'individu isolé, allait à Boulouris ou à Talence des premières années "pour accroître sa propre compétence et soutenir sa foi d'animateur de base".

Depuis 1974, et c'est la 2^e démultiplication, **la polyvalence de l'équipe a remplacé la polyvalence individuelle.**

Le stage national pourrait alors trouver une dimension nouvelle en orientant prioritairement son action vers une recherche pédagogique plus spécifique. Mais cette hypothèse relève encore de la prospective et sera l'objet, dans les deux prochaines années, d'une réflexion plus approfondie de l'ensemble des Cadres Nationaux.

Il reste tant de monde à convaincre dans un milieu conditionné autour et dans l'institution, tant de monde ! **hormis l'enfant auquel il suffirait de proposer.** C'est sur ce milieu tout entier, marqué par un lourd passé d'intellectualisme exclusif, qu'il faut agir sans disperser nos forces.

Alors, il faut parler des parents auxquels on doit faire comprendre que l'éducation est d'abord physique et que **"c'est à travers son corps et son corps en mouvement que l'enfant découvre tout le reste, ce reste qui suit mais ne précède pas"**.

Voilà pourquoi, pour toutes ces raisons, au sentiment d'avoir bien travaillé, peut se mêler chez nous une part d'inquiétude. Peut-être après tout n'est-ce que de l'impatience ? **L'USEP n'est pas impatiente ! La constance de son action le montre chaque jour. Mais elle se sent parfois bien seule... et l'enfant n'attend pas... il pousse !**

Celui d'hier est aujourd'hui un homme !

Il est déjà trop tard pour l'enfant d'aujourd'hui ! Alors, pour l'enfant de demain, c'est aujourd'hui qu'il faut faire quelque chose.

Paris, le 23 Novembre 1977 THÉÂTRE RÉCAMIER ANDRÉ ROUET Président



Pierre Sarraute

Compte-rendu des travaux de la Commission Nationale de l'U.S.E.P. présenté par Pierre DUMONTEIL

Nous avons conscience, à l'U.S.E.P., d'appartenir à une organisation qui joue un rôle éminent dans notre société.

Mais, à l'U.S.E.P., qui sommes-nous ? Ici, nous sommes quelques-uns à qui le hasard a confié le soin de représenter les autres.

Où sont-ils aujourd'hui, les autres ? Sans aucun doute, comme chaque mercredi ; près de leurs équipes d'écoles, sur les terrains de sports, les espaces verts ou les places de village. Le long des touches, des pistes ou près des sautoirs, ils passeront ce mercredi comme tant d'autres, guidant, conseillant, encourageant, persuadés qu'ils sont que, dans l'éducation physique et le sport, l'enfant d'aujourd'hui peut puiser sa personnalité de demain,

Ils sont, à l'U.S.E.P., plus de 50 000 animateurs licenciés qui participent à ce grand mouvement de jeunes, apportent un dévouement sans limite. Ils sont ces bénévoles que l'on moque parfois, mais qui pourtant apportent beaucoup au sport français. Un État voisin a chiffré le prix de l'action de ses bénévoles. Bel hommage, en vérité, que l'on pourrait rendre aussi aux nôtres !

Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ?

“Organiser et contrôler les activités sportives, collaborer techniquement et pédagogiquement avec les autorités scolaires pour aider les maîtres à promouvoir et à développer l'enseignement de l'E.P.S. à l'école élémentaire”. Telle est notre mission réglementaire.



800 000 enfants licenciés cette année, une énorme participation à nos épreuves de masse, 175 000 rencontres sportives, 400 000 brevets divers l'an dernier, bilan éloquent si l'on songe que l'encadrement de ces activités est le fait de bénévoles !

Qui sommes-nous ? je l'ai dit. Que faisons-nous ? Notre bilan est connu. Que voulons-nous ? Nous voulons beaucoup. Et tout d'abord que l'éducation physique et sportive ait sa vraie place à l'école élémentaire. Nous ne voulons pas, en effet, que l'enfant traverse cette période si propice sans en tirer profit, sans que cette éducation participe, comme elle le peut et le doit, à son épanouissement. Où prendra-t-il mieux le goût, les joies d'être avec d'autres ? Où pourra-t-il mieux faire son apprentissage de la société ?

Mais on doit vouloir plus encore. Un réaménagement total du temps scolaire permettrait sans aucun doute de réaliser cette promotion. Alors, l'U.S.E.P. pourrait donner sa vraie mesure et l'enfant se développer totalement...



Intervention de Christiane DANCE au Comité National USEP

22 novembre 1978 Salons du Lutétia à Paris

André Rouet, Président
de l'UFOLEP-USEP

“L'USEP aura 40 ans le 1^{er} février prochain : c'est à cette date que le grand Ministre de l'Éducation Nationale que fut Jean Zay a signé la première circulaire habilitant la Commission scolaire de l'UFOLEP à apporter son aide aux autorités universitaires pour toutes les questions concernant l'éducation physique et sportive et à organiser et contrôler les épreuves sportives dans l'enseignement primaire. L'UFOLEP rendra un solennel hommage à Jean Zay lors d'une réunion à Orléans du Bureau de son Comité de Direction”.

Guy Garnier,
Président de la CN USEP

Née de l'UFOLEP et de la LFEFP (Ligue Française de l'Enseignement et de l'éducation Permanente) l'USEP a pour objectifs éducatifs ceux-là même que poursuivent depuis les origines les enseignants de l'école publique. Il en résulte que, chez nous, l'enseignement de l'éducation physique est intégré sans la moindre ambiguïté dans l'ensemble de l'action éducative. **L'Éducation physique, y compris la part d'initiation sportive qu'elle comporte, nous apparaît comme l'un des éléments fondamentaux — le plus fondamental peut-être — d'une éducation globale et permanente : éducation globale visant à l'épanouissement de l'enfant dans une société dont nous voulons infléchir l'évolution vers toujours plus de démocratie ; éducation permanente, effectivement vécue comme construction, sans cesse reprise et rééquilibrée, d'une personnalité qui s'affirme en refusant de se considérer comme achevée, en se remettant sans cesse en question.**

Ainsi l'Éducation Physique n'est-elle pas pour nous seulement physique et ne constitue-t-elle pas un domaine isolable. Elle ne s'adresse pas seulement aux muscles et aux nerfs, mais aussi à la volonté. Elle ne cultive pas seulement les qualités motrices et athlétiques : elle concourt de façon délibérée à la formation intégrale de la personne dans toutes ses dimensions et, par là-même, du citoyen.

Les activités elles-mêmes sont riches et formatrices : elles permettent aux enfants, sous des formes attrayantes, de jouer avec leur corps, leur esprit, leur sensibilité, dans des substrats divers, de se mesurer aux obstacles du terrain, d'éprouver leur être tout entier, de rencontrer les autres dans l'opposition ou la coopération.

L'USEP est soucieuse, dès l'école primaire, d'offrir aux enfants des A.P.S. (Activités Physiques et Sportives) diverses, multiples et complémentaires.

Nous contribuons sans réticence au recrutement du sport civil, mais ce recrutement n'est pas notre problème. Notre problème, encore une fois, c'est l'éducation, la formation d'individus aptes à choisir leur voie à la sortie de l'école, en sport comme ailleurs.



Guy Garnier et Jean Ladegaillerie

Naturellement, si l'USEP évite de spécialiser trop tôt, à plus forte raison s'interdit-elle de participer à la sélection et à la détection, dès l'école primaire, des “élites sportives de la Nation”.

Nous nous méfions plutôt des réussites trop prématurées pour être solides, et nous préférons les intérêts des enfants aux “intérêts supérieurs” du sport.

La pratique associative des activités physiques (comme d'ailleurs des autres activités scolaires) est la meilleure formation à la pratique de la démocratie, dans le domaine culturel, dans le domaine du travail, dans le domaine politique enfin, à tous les niveaux, de la commune ou du quartier à la Nation.

L'USEP est très attachée à cette cohérence, dans les objectifs, comme dans les démarches, d'une action éducative toujours centrée sur l'enfant et conduite dans le cadre coopératif ou associatif, qu'elle s'exerce dans le domaine sportif ou dans les autres secteurs de l'activité scolaire.

Nous souhaitons, à l'USEP, que tout instituteur poursuive au-delà du temps scolaire l'animation engagée dans les horaires d'enseignement proprement dits.

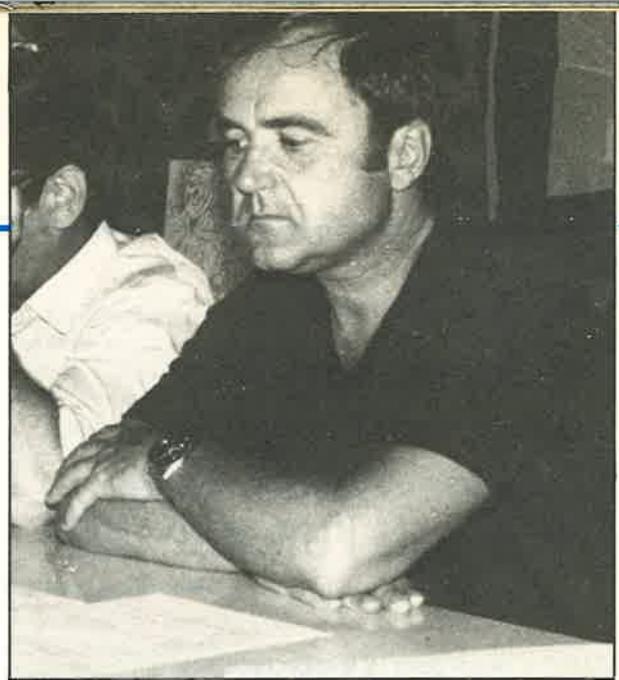
Ici encore expansion de l'USEP et rénovation de l'école ont les mêmes exigences : **c'est seulement quand chaque école disposera de plus de maîtres que de classes qu'il sera possible tout à la fois d'assurer une animation moins aléatoire des activités périscolaires, de faire éclater la structure paralysante “un maître — une salle — un cours” et de constituer de véritables équipes éducatives, conjuguant la polyvalence de tous et les compétences particulières de chacun...**

L'USEP ne peut baisser les bras, parce que les enfants sont là, qu'ils sont pour nous la priorité, et que la progression enregistrée malgré tout atteste la prise de conscience croissante, chez leurs éducateurs, parents et enseignants, de la réalité de leurs besoins.

L'USEP continuera son action à tous les échelons dans la voie qu'elle s'est tracée.



Jean
Fleurisson



André
Randon

Mercredi 5 Décembre 1979 Salons de l'Hôtel Lutétia à Paris

RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'USEP présenté par André RANDON

L'U.S.E.P. devait aussi se pencher sur une démarche pédagogique qui lui soit propre, "reposant sur une option pédagogique fondamentale en faveur d'une pédagogie de développement, centrée sur les processus par lesquels un sujet apprend, au lieu d'une pédagogie de formation, centrée sur des performances à réussir dans une discipline donnée". C'est, appliquée à l'Éducation Physique et Sportive, la démarche pédagogique d'éveil et dont on peut trouver un exposé d'ensemble dans les fiches pédagogiques U.S.E.P. parues dans "Informations UFOLEP-USEP" de mars à août 1978 et intitulées "Contribution à la recherche d'une pédagogie active".

L'U.S.E.P. est un mouvement pédagogique, même si elle n'est pas un organisme de recherche au sens scientifique du terme : en effet, si l'U.S.E.P. se tient au courant et s'appuie sur les résultats des recherches entreprises par les psychologues, les pédagogues, les techniciens et les différents mouvements pédagogiques qui militent pour l'épanouissement de l'enfant, elle s'est donnée comme rôle dans ce domaine d'effectuer une réflexion pour aboutir à une synthèse directement utilisable au cours de la pratique quotidienne. C'est dans ce but que la Commission Nationale s'est particulièrement intéressée à l'animation, la formation et l'information permanente d'une importante équipe de cadres nationaux qui, au cours de quatre fois trois journées, s'est penchée sur les problèmes pédagogiques, techniques, philosophiques, pratiques et d'animation...

Favoriser le développement de l'U.S.E.P., proposer une démarche pédagogique cohérente et organiser la formation des animateurs à tous les niveaux, voilà les trois objectifs essentiels qui ont guidé les différentes actions de la Commission Nationale. Cependant, elle a dû aussi se préoccuper de problèmes plus ponctuels et qu'elle n'avait pu prévoir.

C'est ainsi que cette année, en accord avec les principes qui ont constamment orienté l'action éducative de l'U.S.E.P. et en souhaitant toujours que l'école reste ouverte sur le monde extérieur, la Commission Nationale a dû intervenir contre certaines tentatives d'introduction à l'école de la publicité et du commerce par le biais du sport.



Georges Belbenoit, Suzanne Lefèvre, Claude Albagnac

L'U.S.E.P. a dû par ailleurs, et prioritairement, s'engager énergiquement avec l'U.F.O.L.E.P. et la Ligue afin de s'opposer à des actions visant à déceler, pour privilégier précocément et dès l'école, de jeunes talents sportifs. Ce qui ne signifie pas que nous ne reconnaissons pas la nécessité de prendre des mesures susceptibles de donner à notre pays les moyens de figurer honorablement dans les palmarès des hautes compétitions sportives, mais notre contribution à l'avènement, dans notre pays, d'une véritable nation sportive, ne doit pas se payer pour l'enfant et pour l'homme, de déficiences néfastes.

Méconnue par les uns, contestée par d'autres mais sûre de la confiance que lui accorde un nombre sans cesse croissant d'éducateurs, sereinement, l'USEP, dans la voie tracée depuis quarante ans, continue son œuvre : épanouissement de tous les enfants et promotion du sport dans le respect de la personnalité de chacun.

I.N.S.E.P.
3 décembre 1980

Allocution d'André Rouet, Président de l'UFOLEP-USEP

L'USEP a réussi dans la mission qu'elle avait revendiquée et qui lui a été confiée...

Et pourtant, ne peut-on pas actuellement se demander si cette mission d'éducation n'est pas menacée ?

Ne voit-on pas se multiplier des écoles de sport, créées par des clubs, des municipalités, des organismes officiels même, souvent avec l'argent du contribuable, n'ayant pour but que de spécialiser, de sélectionner les meilleurs, leur faisant miroiter l'espoir de devenir des "vedettes", d'attirer les foules de spectateurs, d'être grassement rétribués...

Je ne voudrais pas terminer en passant sous silence la grave menace qui pèse sur les "mis à disposition".

Ne serait-ce pas un scandale de voir quelques départements privés d'un permanent USEP, ou même d'un permanent de l'une de nos activités péri ou post scolaires ?

Les tâches sont devenues écrasantes et supprimer les "mis à disposition" aboutirait à détruire ce qui existe...

L'enfant apprendra chez nous à donner au sport sa place, toute sa place, rien que sa place et nous aurons, ce que souhaitait Raymond Boisset à Saint-Servan, "aidé à former une jeunesse qui puisse



De G à D : C. ALBAGNAC, P. ROYNETTE et Bernard GENCE



Armand Russier

bénéficier toute sa vie de ce qu'elle aura appris sur les terrains de jeux comme de ce qu'elle aura appris dans la salle de classe parce que l'école est une préparation à la vie et que son rôle est de faire des hommes, des hommes fidèles aux vertus républicaines de notre pays, voulant participer de toutes leurs forces aux progrès de l'humanité".

Rapport de la Commission Nationale de l'U.S.E.P. présenté par Bernard Gence

I. LES RÉSULTATS, LA PROGRESSION

A) Quantitativement :

- Alors que les statistiques ministérielles font apparaître une chute prévisible de la population scolaire à partir de 1979 les licenciés USEP ont augmenté de 22.000 !

La commission nationale a encore impulsé les actions de Formation Continue en direction de ses animateurs et cadres.

- au plan départemental, régional et national pour les premiers
- au plan national pour les seconds.

La commission nationale a enfin :

- continué des actions de coopération avec les Départements et les Territoires d'Outre Mer
- créé des liens avec les pays africains.

B) Qualitativement

Comment tenter d'évaluer en une année les résultats de la recherche d'une plus grande **cohérence** et de la **renovation** des conceptions pédagogiques de notre mouvement ?

Pour tenter une évaluation honnête, analysons objectivement notre action par rapport aux quatre grands axes qui se dégagent de la réflexion actuelle sur les activités physiques et sportives et leur rénovation. Ils s'organisent autour de quatre besoins :

- 1) besoin de définir une classification des activités physiques et sportives,
- 2) besoin d'élaborer des didactiques disciplinaires ou sportives,
- 3) besoin de définir une problématique de la motivation,
- 4) besoin de définir des procédures d'évaluation.

1) Besoin de définir une classification des Activités Physiques et Sportives :

- C'est d'abord l'objectif des stages nationaux Laurent Haure-Placé de 1980-1981 et 82. En 1982 nous devons être en mesure de nous donner une classification moins empirique et prenant notamment en compte les recherches les plus récentes.

- Mais c'est aussi la tenue à l'UNESCO du colloque "L'Enfant, les Activités Physiques et Sportives et le Sport" qui a fait progresser notre réflexion dans ce domaine.

2) Besoin d'élaborer des didactiques disciplinaires ou sportives :

- C'est d'abord le renouvellement du nombre de nos productions pédagogiques.

Cette élaboration renouvelée, comment mieux la caractériser qu'en disant qu'elle a eu comme souci de replacer l'enfant au centre des préoccupations pédagogiques, dans l'esprit d'une pédagogie active appelée encore de façon expressive **pédagogie de l'ÉVEIL** ?

- C'est l'ouverture vers des activités auxquelles aspirent les jeunes et qui traduisent bien l'adaptation de notre USEP au changement des mentalités ; je pense principalement à ces activités d'où la **performance** voire la **compétition** sont absentes mais où **l'épreuve** reste essentielle : dans cette ouverture à "l'écologisme du corps" je citerai la randonnée pédestre, le ski, la voile...

3) Besoin de définir une problématique de la motivation :

- Motivations de l'adulte animateur USEP largement discutées dans nos stages :
- Mais essentiellement motivations des jeunes et étude de la notion de **BESOIN**.

4) Besoin de définir des procédures d'évaluation :

Ce besoin n'est pas nouveau, mais il se fait plus exigeant. C'est sous son double aspect :

- **pour l'éducateur**, contrôler son action, en faire le bilan,
- **pour l'enfant**, motiver son action, la sanctionner, que la Commission Nationale continue la recherche et la production de BREVETS et autres procédures dont le champ d'application doit être clairement défini : il concerne les compétences acquises par la pratique régulière des activités physiques et sportives à l'école et autour de l'école. Cela n'a rien à voir avec la découverte d'aptitudes.

II. LE DÉVOUEMENT A LA CAUSE PUBLIQUE QUI ANIME TOUS LES ANIMATEURS DE L'USEP

Il s'est principalement traduit dans trois directions cette année :

1) Concertation avec le mouvement sportif :

Lorsqu'il s'est agi de rechercher comment mieux éduquer tous les enfants sans conditionner, tout en permettant d'assurer pour **certains** la pratique du haut niveau, il y a eu **très généralement réussite**.

Mais lorsque nous avons trouvé devant nous les tenants d'une pédagogie sécurisante pour des adultes, qui se veulent Educateurs mais qui demandent aux jeunes de reproduire et répéter des gestes, le dialogue a tourné court.

2) Concertation avec les Ministères de tutelle :

- c'est d'abord la participation à la **commission permanente ministérielle**,
- c'est ensuite de nombreuses réunions de travail avec la Direction des Sports,
- c'est enfin la participation aux réunions du groupe permanent de l'I.N.S.E.P. "l'activité physique de l'enfant".

3) Intensification du militantisme :

- En effet, en plus de l'animation tiers temps et hors tiers temps qui progresse, la Commission Nationale est fière d'avoir lancé l'action : "Semaine de l'E.P.S. à l'école élémentaire" qui s'est tenue dans le cadre de la quinzaine de l'école publique, en direction de tous les enfants licenciés ou non...

Il faut maintenant que les hommes soient confortés dans leur action de tous les jours par des mesures tangibles d'aide matérielle et morale. Alors cette priorité absolue accordée à l'enfant, qui revient si souvent dans le discours, ira de pair avec l'expansion de notre Union sportive, pour le plus grand bénéfice des jeunes garçons et filles de l'école élémentaire publique.

Paris
Salons de l'Hôtel Lutétia
3 Février 1982

Allocution d'ouverture de Pierre DESAISSEMENT, Président de l'UFOLEP-USEP



Plus de quatorze mois nous séparent de la précédente réunion du Comité National : le moins que l'on puisse dire est que l'optimisme n'y régnait guère et, si les fronts étaient soucieux, c'est que le sigle USEP auquel nous sommes tant attachés tendait fâcheusement à disparaître des textes officiels du Ministère de l'Éducation et du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; de surcroît, les moyens mis à notre disposition nous étaient distribués avec la plus extrême parcimonie.

Vous allez ainsi pouvoir mesurer, malgré l'importance des difficultés rencontrées, l'immensité du chemin parcouru et cela, par une masse d'animateurs dont la modestie n'a d'égal que l'acharnement dans le travail et la confiance inébranlable dans l'idéal auquel ils sont profondément attachés.

Jean BONNEFILLE intervenant
au Comité National USEP

En mettant à la portée de tous des activités physiques, sportives et de plein-air bien adaptées et aussi variées que possible, ils permettent à chaque enfant de l'école primaire, quels que soient ses moyens et surtout s'ils sont au départ modestes, de bénéficier pendant sa scolarité puis pendant toute sa vie de cette composante indispensable à la réussite de son éducation, à son harmonieux épanouissement, à l'édification de son bonheur.

Chaque écolier pourra ainsi, quand il le souhaitera et en toute connaissance de cause, faire un éventuel choix dans une direction sportive plus précise.

Il développera progressivement, par la pratique de la vie associative, son sens du civisme, sa faculté d'assumer les responsabilités, son aptitude à l'autonomie.

Il fera ainsi l'apprentissage, au cœur de l'association USEP, d'une réelle vie démocratique et préparera sa future vie de citoyen libre et conscient, brisant ainsi cet entraînement vers l'isolement de l'individu que l'évolution des techniques modernes semble vouloir imposer...

Vouloir que l'école soit capable de s'ouvrir vers l'extérieur, vers la vie, c'est lui accorder une large confiance, c'est croire à son rayonnement mais c'est aussi vouloir sa force.

Vouloir la force de l'USEP, c'est vouloir la force de l'école publique : toutes les volontés doivent tendre dans cette direction : enseignants, parents, enfants doivent unir leurs efforts en ce sens et tous les responsables à tous les niveaux doivent contribuer à entretenir, voire à renforcer cet élan en mettant à leur disposition les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Intervention de Jean BONNEFILLE (USEP 43), Membre du Comité de Direction

Dans son rapport, le trésorier fait état d'un total de dépenses s'élevant à environ 3 600 000 F. Je tiens à attirer l'attention de tous les amis qui sont dans la salle, et plus particulièrement, des personnalités qui, à la tribune, représentent nos Administrations de tutelle, sur le fait qu'il ne s'agit là que des dépenses réglées par l'Échelon National de l'U.S.E.P. Or, ces dépenses ne représentent pas, et loin s'en faut, les frais engagés par les Associations U.S.E.P. locales pour la pratique des activités sportives aux niveaux local, secteur, département.

Je vais prendre l'exemple de mon département, la Haute Loire, petit département par la population, mais dans lequel l'USEP est active et prospère. En qualité de trésorier du Comité Départemental, je distribue, chaque année, les crédits disponibles de l'USEP départementale, pour le remboursement d'une partie



des frais de déplacements engagés par les Associations Locales : d'une part, pour l'initiation sportive et les activités sportives (sorties ski de fond, piscine, orientation, rassemblement d'écoles) dans le cadre du "tiers temps" (c'est le rôle de l'USEP tel qu'il est défini dans les textes officiels d'habilitation), et nous nous sommes assez battus pour cela) et, d'autre part, pour la participation aux épreuves sportives "Hors tiers temps" (c'est la vraie mission de l'USEP).

L'an dernier, je disposais de 31 000 F que j'ai répartis aux Associations USEP qui m'ont présenté une demande d'indemnisation. A cette demande, sont jointes les justifications des dépenses engagées pour les déplacements. J'ai pu estimer ainsi à plus de 300 000 F le montant total des frais engagés par les sections locales pour l'initiation sportive et la participation aux épreuves. Qui a payé la différence ?

Le financement de ces dépenses a été assuré, quelquefois par l'Association USEP elle-même : cotisations, bénéfice de fêtes (on peut se rendre compte ainsi du rôle joué par le cadre associatif) ou par une subvention du Conseil Municipal (ce qui nous fait penser que la collectivité locale a dû pallier les carences du Service Public), et, très souvent, par l'aide de l'Association Laïque, Foyer de Jeunes et d'Éducation Populaire, etc...).

Voilà ! je laisse ces remarques à vos réflexions, espérant qu'elles vous permettront de comprendre que l'aide complémentaire que nous sollicitons des Services Publics avec tant d'insistance est vraiment justifiée".

Rapport de la Commission Nationale de l'USEP présenté par son Président Guy Garnier

Voilà 4 années que l'actuelle Commission Nationale de l'USEP, dont le mandat s'achève, se présente devant le Comité National pour rendre compte de son activité.

Pendant ces quatre années, à la suite de nos prédécesseurs, nous avons résisté aux tentatives de récupération, à celles qui visaient à amoindrir notre action, à nous imposer des orientations contraires à notre doctrine, à édulcorer nos principes en tentant de nous détacher de notre idéal laïque.

Nous n'avons rien cédé nos principes ; l'USEP dans ses actions sur le terrain et dans ses actions de formation a continué à progresser.



La progression a continué aussi au cours de ces dernières années au moment où les conditions qui nous étaient faites devenaient de plus en plus difficiles et où le crédit moral qu'on nous accordait s'estompait progressivement.

Aujourd'hui, l'espoir se lève, les enthousiasmes renaissent. "Nous souhaitons que les bonnes volontés obtiennent les moyens de construire par leur force militante une Fédération sportive scolaire laïque, à la fois confirmée et rénovée, au service de l'école laïque et des enfants, toujours plus nombreux, qui la fréquentent."

Je voudrais aborder **les orientations de notre Mouvement.**

Notre projet vise à assurer la continuité de notre Mouvement, à lever des ambiguïtés, à situer l'USEP dans la société de demain.

Nous avons voulu d'abord qu'on ne confonde plus, à l'école et autour d'elle, ce qui est de la responsabilité de l'État et ce qui est, par contrat, de la responsabilité de l'USEP : c'est à dire ce qui est l'enseignement de l'éducation physique de l'activité sportive volontaire qui en est la motivation et le couronnement.

Pour cela nous avons, en revenant sans doute à l'esprit des textes organiques de l'USEP, affirmé — ou réaffirmé — que l'USEP "branche de l'UFOLEP et, par son intermédiaire, de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente" était d'abord une "Fédération Sportive". Cette affirmation marque aussi notre volonté de conserver aux activités USEP un caractère nettement sportif.

Il est évident que notre Fédération Sportive est particulière puisqu'elle est une fédération sportive scolaire. Elle est aussi particulière parce qu'elle concerne un niveau d'âge précis, nécessitant des approches pédagogiques spécifiques.

Pour cette raison, notre Fédération Sportive scolaire est nécessairement un Mouvement Pédagogique. Elle en a donné la preuve ; elle ne peut cependant être réduite seulement à cela.

Ce mouvement pédagogique a les mêmes orientations que la Ligue et l'UFOLEP. Il se veut mouvement de pédagogie active et globale ; il a le souci de relier dans l'école et autour d'elle les diverses activités, dont l'activité sportive, dans une même action éducative.

La pédagogie de l'USEP est une pédagogie de masse qui concerne tous les enfants, quelles que soient leurs origines et leurs possibilités. Elles s'occupe des plus démunis comme de ceux qui réussissent déjà.

Pour cela, elle se doit de proposer des activités multiples et diversifiées qui permettent, ou permettront, aux enfants, à l'école et au-delà de l'école, de choisir le plus consciemment possible leurs orientations sportives. **Cette pédagogie, nous voulons qu'elle se situe dans "le cadre associatif, dans une perspective de formation à la responsabilité, à l'autonomie, au civisme, à la démocratie".**

Voilà comment nous voyons l'USEP de demain. Voilà dans quel esprit nous souhaitons voir se confirmer, tout en l'actualisant, le contrat qui nous lie au Service Public d'Éducation et qui nous habilite à intervenir à l'école publique laïque.

Il n'y aura pas d'authentique aménagement des rythmes scolaires tant que l'école restera enfermée dans le temps contraint, tant qu'elle ne débordera pas dans le temps libre. L'USEP, là, à côté d'autres actions conduites par la Ligue, montre l'exemple. L'USEP est dans le temps contraint, elle est dans le temps libre ; dans les meilleurs cas elle est, à la fois, dans le temps contraint et dans le temps libre.

Un véritable aménagement des rythmes scolaires impose nécessairement le débordement de l'action éducative sur le temps libre et l'organisation d'équipes pédagogiques. Pour cela, nous souhaitons "la mise en place, dans chaque école, d'équipes pédagogiques comportant un nombre de maîtres supérieur au nombre de classes et, dans cette structure, la possibilité, pour un ou plusieurs maîtres volontaires, de consacrer un certain nombre d'heures de service à l'animation périscolaire, en particulier dans le domaine de l'USEP".

Il apparaît de plus en plus évident que la totale polyvalence du maître qui a été, pour une part, l'un des éléments principaux de l'efficacité de l'école laïque n'est plus, malgré les avantages incontestables qu'elle apporte, exactement adaptée aux besoins de l'école d'aujourd'hui bien qu'elle demeure la règle. La solution qui consisterait à la remplacer par la spécialisation des maîtres n'a pas, pour autant, notre agrément. Au niveau d'âge qui nous occupe, elle irait à l'encontre de nos thèses pédagogiques sur l'interdisciplinarité et sur la nécessaire cohérence de l'action éducative à l'école et autour de l'école. Nous voulons promouvoir, à la place de la polyvalence du maître "la polyvalence de l'équipe pédagogique".

Nous souhaitons donc que les maîtres, dans l'équipe pédagogique, soient pourvus d'une "dominante" les rendant plus particulièrement compétents dans tel ou tel domaine et que l'organisation de l'équipe les mette en situation d'utiliser, au service des enfants, cette compétence spécifique. Leur rôle sans doute serait de prendre en charge directement certaines activités ; il serait aussi d'être les organisateurs, les moteurs, les dynamiseurs d'actions auxquelles participeraient, d'une autre façon, d'autres membres de l'équipe, ces actions débordant pour certaines activités — dont bien sûr l'éducation physique et sportive — du temps contraint sur le temps libre.

La commission Nationale de l'USEP a réaffirmé la nécessaire responsabilité pédagogique de l'enseignant, à l'école et à l'USEP. Les équipes pédagogiques de l'école et de l'USEP sont maîtres d'œuvre, dans le cadre scolaire et à l'USEP.

Me voici arrivé au terme de mon propos.

Je dirai simplement que notre USEP continue, qu'elle ne reste pas étrangère au changement qu'elle a souhaité, qu'elle se renoue pour jouer un rôle toujours plus efficace dans l'intérêt des enfants et de l'école publique laïque.

Elle a résisté pendant les années sombres, elle a vécu d'espoir. Elle souhaite maintenant participer à la construction d'un monde meilleur.

Profil du délégué départemental UFOLEP/USEP ... en 1946

• 1946

Stage national UFOLEP/USEP de St Servan, par Henri GUIGUE, Délégué UFOLEP/USEP de l'Isère, un des pionniers du mouvement.

PORTRAIT

Monsieur présent partout, à chaque manifestation (manifestations de clubs, réunions), dimanche et semaine afin d'apporter des encouragements aux organisateurs (souvent plusieurs manifestations le même dimanche) qui quitte son domicile très tôt le matin pour ne rentrer que très tard le soir (réunions).

Toujours par monts et par vaux : visites à faire, démarches à entreprendre, personnalités à voir. Par ailleurs, travail de bureau qui s'entasse en son absence et qu'il faut bien expédier malgré tout, faute de secrétaire. Résultat : travail à la maison, le soir jusqu'à une heure tardive. En résumé, un "mordu", un fanatique.

En raison du caractère omni-sports de l'UFOLEP aucun repos dans l'année (pas de vacances).

Le délégué départemental est l'âme, la cheville ouvrière de toute l'organisation départementale.

Il est le représentant direct de la Fédération.

QUALITÉS NÉCESSAIRES

- Avoir la foi (qualité primordiale)
- Être désintéressé
- Aimer le sport, tous les sports
- Aimer les jeunes
- Être dynamique (nécessité d'être jeune) (Un célibataire aura plus de chance de réussir qu'un homme marié)
- Avoir du prestige, de l'autorité
- Excellente moralité (le délégué départemental doit être un "exemple") - Relations avec des personnalités officielles : préfet, maires, présidents de Fédérations, de sociétés, directeurs d'établissements, etc...
- Avoir une certaine culture
- Être documenté sur tous les sports
- Diplomate (différends à trancher, démarches ennuyeuses). Ce qui n'exclut pas la fermeté (cas de brutalités)
- Être toujours accueillant (permanence) même en cas de visite ennuyeuse

COMMENT CONCEVOIR SON RÔLE ?

- a) Le délégué départemental doit être déchargé de toute autre obligation professionnelle.
Type : instituteur détaché (dont traitement reste à la charge de l'État) ou (plus tard et là où instituteur ne peut être détaché) : fonctionnaire rétribué par la Ligue.
- b) Le délégué départemental se doit tout entier à sa fonction (véritable sacerdoce). Ce ne peut être une sinécure comme d'aucuns pourraient le concevoir. Le délégué départemental ne compte ni son temps, ni sa peine. Il en est souvent de son argent...



GUIGUE Henri



Stage de Saint-Servan en 1947

- c) Le délégué départemental ne doit pas être un "rond de cuir", rivé à son bureau du matin au soir (nécessité pour remplir son rôle d'avoir une secrétaire-dactylo). Il doit être déchargé du gros travail matériel de secrétariat (notamment enregistrement des licences, envoi des circulaires, etc) ce qui est malheureusement rarement le cas (faute de crédits).
- d) Le délégué départemental est l'animateur dans son sens le plus complet. Il prend des initiatives, établit des circulaires et veille à ce qu'elles soient acheminées dans les délais voulus.
 - Assure la liaison avec le Centre, répond ponctuellement aux circulaires-questionnaires, fournit les rapports périodiques d'activité.
 - Est à l'affût de toutes les formules nouvelles (systèmes de rencontres). Doit innover afin d'éviter la monotonie, intéresser les sportifs par des nouveautés.
 - Organisation technique confiée à des spécialistes, mais présence partout nécessaire.



e) Le délégué départemental est le propagandiste principal : avis nombreux dans la presse locale quotidienne (articles très courts mais répétés), notes dans le Bulletin départemental S.N.I...

— Visites aux sociétés, notamment à l'occasion des fêtes organisées

— Réunions d'information, création de districts ou sous-comités (notamment à l'occasion des conférences pédagogiques d'automne : envoyer délégués dans chaque canton ou communiquer note à l.P.).

— Réunions, causeries dans les Écoles Normales (élèves- maîtres, futurs animateurs)

f) Le délégué départemental documente, renseigne les sociétés débutantes (documentation pour créer une société sportive, la faire agréer, l'assurer, lui faire obtenir une subvention, des bons, aide matérielle).

En résumé :

— **Faire connaître partout et dans chaque commune l'UFOLEP**

— **Implanter le sport laïque dans chaque village.**

• **1986** (document établi à la suite des réflexions du Congrès d'Annecy en 1982)

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL ET L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE USEP

Le délégué départemental ne saurait être un homme seul. Il doit au contraire s'entourer d'une équipe sans laquelle il ne pourrait jouer pleinement son rôle.

Le délégué départemental et l'équipe départementale :

- administrent et gèrent l'USEP dans le département,
- sont les garants de la vie associative et fédérative,
- assurent les relations nécessaires dans et hors le mouvement.

ROLE

1) Rôle de gestion et administration :

- assurer les formalités nécessaires au bon fonctionnement de l'USEP départementale : (circulaires, enquêtes, statistiques, prévisions, comptes rendus, notes diverses...)
- assurer les formalités nécessaires au bon fonctionnement des liaisons au sein du mouvement (réponses à toutes circulaires, questionnaires, demandes d'informations.
- assurer une gestion de service (budget départemental) et contrôler les gestions des secteurs.
- * trouver différentes sources de financements (subventions, sponsoring, commercialisation...)
- * établir et/ou vérifier les demandes de subvention
- * négocier les tarifs, subventions, prestations diverses, contrats de sponsoring...

2) Favoriser la vie associative et fédérative :

- organiser, coordonner, contrôler :
 - * des activités,
 - * des secteurs,
 - * des commissions,
- organiser, coordonner, contrôler des actions de formation,
- susciter la recherche, la réflexion.
- assurer la liaison entre les différents niveaux de l'USEP (départemental, régional, national)

COMPÉTENCES

- connaître les circuits et le fonctionnement administratif,
- savoir rédiger un compte rendu, élaborer un questionnaire, conduire une enquête, élaborer et utiliser des statistiques,
- connaître les textes règlementaires et administratifs :
 - * statuts de l'USEP
 - * associations 1901...
- connaître les problèmes de gestion,
- avoir quelques notions de techniques de commercialisation,
- connaître les différentes possibilités de subventionnements (organismes divers, conditions, modalités...)
- * connaître les règles et les circuits du sponsoring,
- * savoir monter un dossier,
- * savoir argumenter,
- avoir une bonne connaissance du terrain,
- savoir analyser une situation pour la faire évoluer,
- savoir élaborer un projet,
- savoir répartir tâches et responsabilités,
- savoir animer un groupe,
- savoir organiser et conduire une réunion, un débat...
- savoir concevoir un plan de formation,
- savoir concevoir, conduire, évaluer des actions de formation



- favoriser la circulation de l'information dans le mouvement

3) Rôle de "public relation"

- auprès du service public :
 - * participation équipe EPS1, éventuellement au Conseil de formation,
 - * relations avec IA, IDEN, EN... CREPS, UEREPS, profs EPS, DDJS...
- dans le mouvement :
 - * Comité départemental et commissions UFOLEP
 - * Commissions et associations de la F.O.L.
 - * Commissions et instances régionales et nationales
- avec le monde sportif :
 - * Fédérations sportives, CTD, CTR
 - * CROS, CDOS, OMS
 - * professionnels du sport (ski, MNS...)
- avec d'autres mouvements ou associations (tous mouvements complémentaires de l'enseignement public (FFC, OCCE, PEP, CEMEA, ICEM) MAIF, CASDEN, syndicats, parents d'élèves...
- avec les pouvoirs politiques
 - * maires, élus locaux, départementaux, nationaux
 - * partis politiques
- auprès des médias
 - * presse
 - * radios locales et régionales
 - * télévision...

- connaître des éléments essentiels de psychologie, sociologie,
- connaître l'essentiel des problèmes de la communication.
- connaître les deux principales administrations (Éducation Nationale, Jeunesse et sports),
 - * leur organisation,
 - * leur fonctionnement,
 - * les personnes
- connaître le fonctionnement, les différentes instances mises en place dans le mouvement et les personnes responsables à chaque niveau
- connaître l'organisation générale du sport en FRANCE.
 - * l'organisation départementale (instances, fonctionnement, personnes en place...)
- connaître ces différentes organisations :
 - * leur rôle
 - * leur fonctionnement
 - * les personnes en place
- connaître l'environnement politique, économique, social (la situation, l'organisation, le fonctionnement, les "règles du jeu", les personnes...)
- savoir organiser la communication :
 - * préparer et tenir une conférence de presse,
 - * rédiger un article,
 - * confectionner un tract, une affiche

Dans tous les cas, il faut :

- bien connaître la politique et les positions du mouvement
- savoir argumenter, discuter, convaincre.

COMPOSANTES PERSONNELLES TRÈS SOUHAITABLES

(notamment pour le (la) délégué(e))

1) Point fondamental : aptitude aux relations et à la communication :

- * disponibilité,
- * esprit de coopération,
- * sens de l'équipe,
- * aisance dans les relations,
- * expression orale en public,
- * sens de l'animation.

2) Aptitude à l'organisation :

- * rigueur dans le travail,
- * sens de l'organisation.

3) Ouverture de l'esprit suffisante pour être capable de dominer les problèmes en prenant du recul par rapport à l'action quand c'est nécessaire :

- * Intérêt porté aux problèmes d'ordre général,
- * possibilité d'abstraction,
- * esprit d'analyse et de synthèse,
- * objectivité,
- * curiosité intellectuelle.

4) Aptitude à la négociation :

- * souplesse nécessaire pour s'adapter à des situations très diverses,
- * sens de l'opportunité,
- * fermeté dans la négociation.

5) Autres composantes très utiles :

- * capable d'écouter les autres,
- * capable d'observer pour éviter des erreurs,
- * capable d'imagination pour aller de l'avant.

Promotion de l'U.S.E.P. dans un département (1987)



Les activités sportives dans l'école, à côté de l'école, avec l'école.

L'enfant avec ses camarades, ou confronté à lui-même.

L'esprit d'équipe et le sens de l'effort.

Chaque association locale a besoin de tous, et de chacun parmi vous.

Pensez-y au seuil de cette nouvelle année scolaire.

J.M. Principaud,
Inspecteur d'Académie,
Présidente de l'USEP.

L'USEP dans l'école, c'est...

- l'association sportive de l'école, déclarée sous la loi 1901, publiée au Journal Officiel ;
- la première association à laquelle peut adhérer l'enfant ;
- une gestion commune des enfants et des adultes.

Un apprentissage de la vie associative.

USEP 79



*ma première
association
sportive*

L'USEP dans la commune, c'est...

- une association qui permet à tous les enfants l'apprentissage de la vie associative : sa gestion, ses rôles, ses tâches matérielles... ;
- une association qui offre à l'ENFANT la découverte de nombreuses activités sportives et lui donne le goût de les pratiquer ;
- une association ouverte qui collabore avec les associations sportives civiles de la commune, qui accueille et rencontre les associations des communes voisines.

L'USEP en Deux-Sèvres, c'est...

- la première fédération sportive scolaire ;
- des associations qui se regroupent, se rencontrent, se confrontent, s'évaluent ;
- un réseau d'animateurs adultes : enseignants-parents ;
- 1 comité départemental, 7 comités de circonscription, 290 associations en 1986/87 ;
- un nombre d'enfants licenciés qui ne cesse de croître d'année en année ;
- de multiples rencontres dans des activités diversifiées :
rugby - escalade
voile - athlétisme
orientation - danse
randonnée - tennis
football - jeux d'opposition
cyclo -

L'avenir de L'USEP en Deux-Sèvres, c'est...

- une association sportive dans chaque école de la maternelle au CM2 ;
- ... une véritable vie associative avec la participation des enfants de TOUTES LES CLASSES, aidés par les instituteurs et les parents d'élèves volontaires ;
- ... l'augmentation du nombre de rencontres pratiquées à l'intérieur de l'école, avec les autres écoles ;
- ... une ouverture sans cesse plus importante de l'association vers les autres associations de la commune pour faciliter des collaborations matérielles, pour développer la liaison sport civil/sport scolaire ;
- ... la recherche de pédagogies sans cesse plus adaptées aux capacités de l'enfant ;
- ... l'aide de toutes les composantes de la collectivité pour le développement du sport scolaire pour tous les enfants de l'école publique.



LA LIGUE... L'UFOLEP... L'USEP



Repères historiques

28 octobre 1866 : premier appel de Jean MACÉ pour la création d'une ligue de l'enseignement.

18-24 avril 1881 : premier congrès constitutif de la Ligue à PARIS.

16 juin 1881 : vote de la loi sur la gratuité des écoles primaires publiques.

28 mars 1882 : vote de la loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire public.

2-5 août 1894 : Congrès de la Ligue à Nantes ; la Ligue oriente son action sur l'organisation du secteur post-scolaire.

13 décembre 1894 : mort de Jean MACÉ fondateur de la Ligue.

1895 : rapport du Dr P. TISSIE demandant la généralisation des LENDITS organisés jusqu'ici seulement dans le sud-ouest.

1900 : création des petites "A" (Amicales laïques).

1er juillet 1901 : loi sur les contrats d'association.

1908 : création du Comité National des Sports (C.N.S.).

1909 : 7000 petites "A", 1 million d'adhérents.

1911 : fondation du Comité Olympique français.

1925 : la Ligue devient la confédération générale des œuvres laïques, formée des fédérations départementales groupant des associations locales laïques.

1928 : Congrès de la Ligue à MARSEILLE

1° : "la Ligue décide de fédérer dans une Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) toutes les sections sportives de ses amicales laïques"

2° : la Ligue étudie le problème de la nationalisation de l'enseignement.

3 février 1930 : déclaration officielle au J.O. de l'UFOLEP, section sportive de la Ligue de l'Enseignement.

31 mai 1930 : la Ligue est reconnue association d'utilité publique.

1931 : la Ligue est chargée de l'organisation des manifestations officielles du cinquantenaire de l'école laïque.

1938 : l'office du sport universitaire (créé en 1934) devient l'office du sport scolaire et universitaire (l'O.S.S.U.).



Le 17 janvier 1979, le Président André ROUET dépose une gerbe sur la tombe de Jean ZAY à Orléans à l'occasion du 40^e anniversaire de l'U.S.E.P.

1938 : - lois sociales du Front populaire (conventions collectives, congés payés, semaine de 40 H) - Léo LAGRANGE, Commissaire général de l'UFOLEP, devient sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs.

1er février 1939 : circulaire du Ministre de l'Éducation Nationale Jean Zay aux recteurs (naissance officielle de l'U.S.E.P.).

11 décembre 1939 : édition du premier règlement de l'USEP (E. LOISEL et M. BAQUET rédacteurs).

10 juillet 1940 : gouvernement de Vichy dirigé par le Maréchal PÉTAIN.

18 septembre 1940 : transformation des Écoles Normales d'Instituteurs en Instituts de formation professionnelle.

17 avril 1942 : - la Ligue est dissoute par le gouvernement de Vichy. Les locaux et les biens sont attribués à l'organisation des "Jeunes du Maréchal". - La Ligue et ses sections spécialisées dont l'UFOLEP poursuivent leurs activités dans la clandestinité.

17 avril 1945 : une ordonnance rétablit la législation scolaire antérieure à l'Occupation.

15 juin 1945 : protocole d'accord entre l'UFOLEP et l'OSSU permettant aux élèves de Cours Complémentaires de participer à des rencontres USEP.

12 octobre 1945 : une ordonnance octroie à l'office du sport scolaire et universitaire (OSSU) ce qui était confié à l'USEP.

1946 : Congrès national du sport organisé par le Conseil national de la Résistance : un vœu largement exprimé "L'USEP fédération chargée de l'initiation sportive et des compétitions sportives dans les établissements publics du 1er degré".

2 au 8 septembre 1946 : stage de Saint Servan ; thème "le sport à l'école primaire".

25 novembre 1946 : l'UFOLEP est reconnue comme fédération affinitaire multisports.

septembre 1947 : stage de Cannes : Charte de l'USEP.

1948 : premières pages pédagogiques de l'USEP dans la revue "informations UFOLEP".

1949 : premier stage USEP à l'INS sous la direction de M. BAQUET et LISTELLO.

30 mai 1949 : circulaire Y. DELBOS ministre de l'Éducation Nationale rappelant l'histoire de l'USEP et demandant aux fonctionnaires d'autorité (I.A., IDEN) d'apporter leur concours à l'action entreprise par les Comités départementaux de l'USEP.

24 septembre 1949 : nouvel accord UFOLEP/OSSU : tous les élèves pratiquant le sport reçoivent une licence délivrée par l'USEP et par l'OSSU à leurs ressortissants respectifs ; les titulaires de cette licence peuvent participer aux compétitions OSSU et USEP.

arrêté du 22.06.1950 : reconnaissance de l'USEP.

21 septembre 1951 : vote des lois Marie et Barangé qui reprennent la plupart des dispositions prévues par le gouvernement de Vichy (bourses et allocations pour élèves des écoles privées).

février 1953 : premier Comité national de l'USEP.

arrêté du 02.02.1955 et règlement annexé : habilitation de l'USEP :

- à apporter sa collaboration aux autorités scolaires
- à instituer des épreuves propres à contrôler l'initiation sportive
- à contrôler les épreuves sportives offertes aux élèves de l'école primaire publique.

1959 : obligation scolaire portée à 16 ans (à 14 ans en 1938).

10 septembre 1959 : • circulaire relative à l'enseignement de l'EPS dans les écoles primaires
• diffusion du "programme réduit" réalisé par la Commission Nationale Technique de l'USEP aidée de techniciens (professeurs d'Écoles Normales et de CREPS)

- mise en place de stages à différents niveaux (nationaux pour le personnel d'autorité, d'information pour les animateurs départementaux).

8 avril 1960 : mise en place de journées d'informations cantonales pour les instituteurs ; objectif : étude du contenu de la brochure "le programme réduit".

1er juin 1961 : mise en place des conseillers pédagogiques départementaux d'EPS.

8 juillet 1963 : information des instituteurs sur le "programme réduit", formation d'animateurs cantonaux.

1966 : centenaire de la Ligue.



Edwige AVICE, Ministre de la jeunesse et des sports, arrivant au Congrès de DOUAI (1983)

janvier 1967 : la Ligue devient "la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente".

arrêté du 7 août 1969 : mise en place du tiers-temps pédagogique.

circulaire du 02.12.1969 : texte conseillant aux C.P.D de travailler en étroite collaboration avec l'USEP.

19 janvier 1984 note de service : (EPS à l'école élémentaire et maternelle). Reconnaissance de l'USEP comme fédération sportive scolaire (cadre périscolaire) et comme mouvement pédagogique ayant une mission de service public auprès des instituteurs.

16 juillet 1984 : loi sur l'organisation et la promotion des A.P.S.

13 décembre 1984 : circulaire CALMAT/CHEVÈNEMENT sur l'aménagement du temps scolaire.

13 février 1985 : décrets sur les statuts types des fédérations sportives et sur l'agrément des groupements sportifs.

13 mars 1986 : décrets approuvant les statuts de l'USEP, de l'UNSS et de la F.N.S.U.

14 mars 1986 : décret relatif aux dispositions obligatoires pour les associations sportives, scolaires et universitaires.

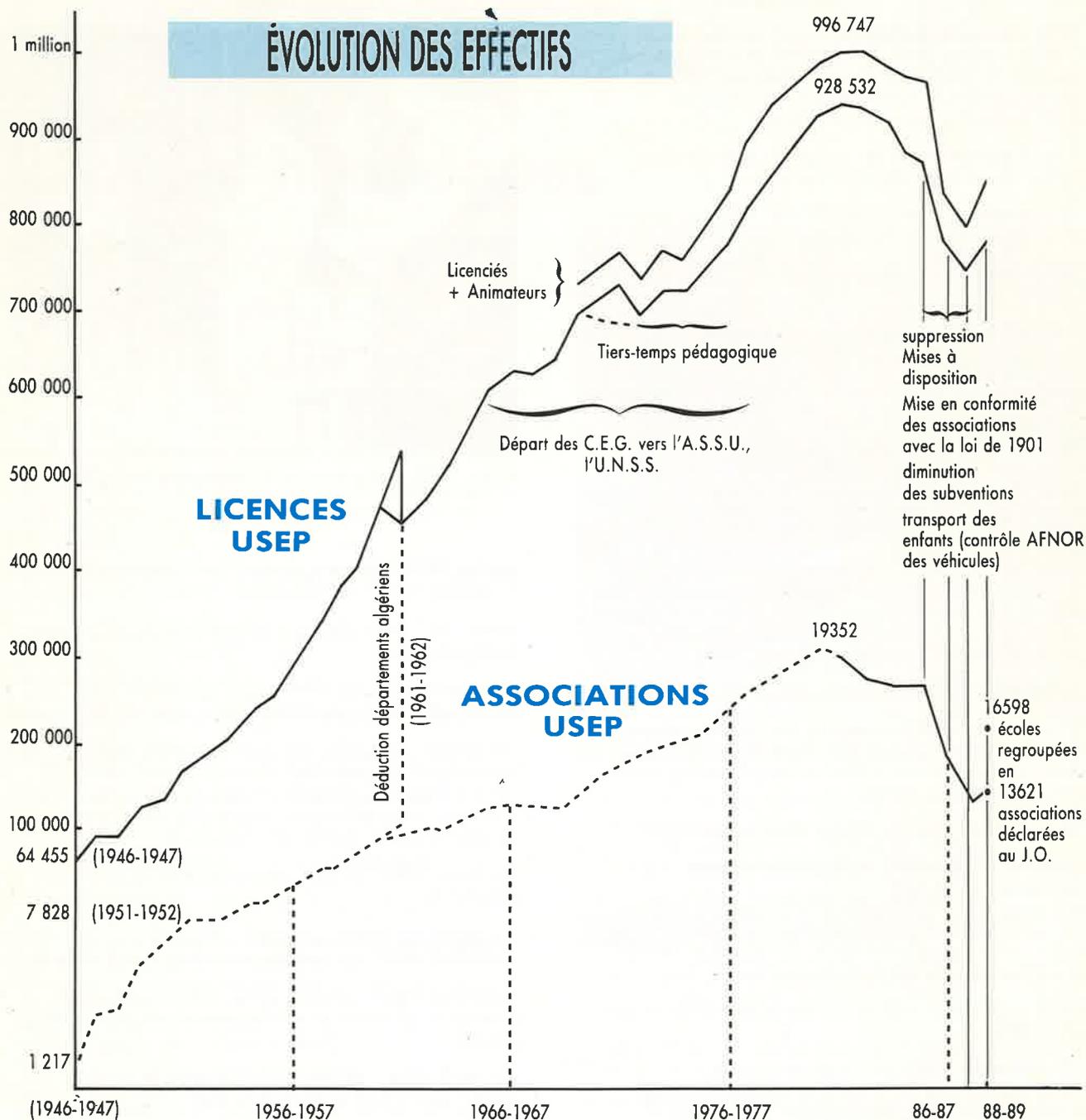
1987 : suppression des mises à disposition des personnels de l'éducation nationale auprès des œuvres complémentaires de l'enseignement public.

4 - 5 - 6 décembre 1987 : Colloque national UFOLEP-USEP à Montpellier sur le thème "L'enfant et le sport".

1988 : développement des C.L.E.F. (Comité Liberté, Égalité, Fraternité) pour la commémoration de la Révolution Française.

novembre 1988 : 120 postes d'instituteurs Mis à Disposition seront attribués à la Ligue à compter du 1er janvier 1989 en compensation des emplois perdus par les dispositions MONORY.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



LES ACTIVITÉS EN 1986-1987

- 770 fêtes de l'USEP,
- 85 723 rencontres de sports collectifs
- **dans les horaires scolaires :**
 - 39 632 demi-journées USEP
 - 9 012 journées USEP
 - 233 351 passages de brevets
- **hors temps scolaire :**
 - 1 025 337 passages de brevets dans plus de 56 disciplines
 - 884 700 participations à des épreuves de masse

LA FORMATION

- 1 819 demi-journées d'information
- 352 journées d'information
- 103 stages départementaux
- 12 stages régionaux
- 2 stages nationaux
- 4 regroupements de Cadres nationaux

En hommage aux responsables nationaux USEP d'hier... (depuis 1948) et d'aujourd'hui

• Commissaires Généraux et Présidents :

Jules COULON - Paul DELIGNY (1950) - Georges DELVAUX (1961) - Georges BELBENOIT (1970) - Maurice DANIEL (1976) - André ROUET (1977) - Pierre DESAISSEMENT (1981) - André ALLOPPÉ (1988)

• Directeurs et Directeurs-adjoints :

André ROUET - Jacques DRUON - René GOUT - Roland GUILLANNEUF - Robert MORILLON - Paul BEROT - André ALLOPPÉ - Claude ALBAGNAC - Patrice MORET

• Présidents de la Commission Nationale de l'USEP

Laurent HAURE-PLACÉ - Pierre BARETS - Pierre ROYNETTE - Guy GARNIER - Jean LADEGAILLERIE

• Membres et techniciens de la Commission Nationale de l'USEP

Jean-Marie BOUILLON - Jacques DRUON - François REVERTE - Bernard TOULET - Robert TRIMOLE - Henri GAUTHIER - Jean LADEGAILLERIE - Jean TIRMAN - Yann et Rosette LEGER - Jean BONNEFILLE - Jacques LAHITTE - Pierre DUMONTEIL - Pierre SALAGNAD - ...
PLANCHE - Francis DRUENNE - Max ALBINET - Georges FIGUÈRES - Antonin BERLIAT - Jean GOUPY - Bernard GENCE - Rudy BESSERER - Christiane DANCE - Jacky BAIRE - Jean FLEURISSON - André RANDON - Gisèle ALBAGNAC - René SELTNER - Paul BRUCHON - Jean CECCALDI - Christian LASSALLE - Émile PAGES - Lucienne ROQUES - Arlette BOUQUET - Patrick HUDE - Paul SCHOTT - Guy CATINOT - Josiane COLIN - Monique DAMON - René NOWAK - Armand RUSSIER - Maurice TURC - André QUEHEN - Bernard DONNEVE

• Membres du Comité Directeur

Coulon - Beauville - Soulier - Guigue - Berthier - Cuchet - Maurie - Dudragne - Méjasson - Pelletier - Boisset - Deligny - Foucher - Bernard - Duburcq - Maury - Dumont - Réni - Nagrette - Lacroux - Moulis - Clavel - Houriez - Blanchon - Boucoiran - Boulinguez - Velter - Delvaux - Gineste - Breton (1948) - Bourdin - Galy - Haure-Placé - Rouleau - Gervais - Reverte - Druon - Soulacroix (1950) - Bouillon (1951) - Cousseran - Genaille - Dartigues (1952) - Le Carff (1953) - Massart - Hamelin - Cros (1954) - Petitgas - Pébarthe (1955) - Joseph (1956) - Sarraute - Guillauneuf (1957) - Plissonneau (1958) - Deloche - Fabre - Mme Layé (1959) - Druon (1960) - Priser - Petoureau (1961) - Blake - Cadoret - Bourdelle (1962) - Minard - Jacquet (1963) - Alliot - Bonnefille - Caillot - Duboz -

Franceschetti - Dumora - Gauthier - Sayen - Suzineau - Vraux (1965) - Dasté - Richard (1966) - Alloppé - Mme Dejean - Héliot (1968) - Belbenoit - Mme Surmont - Vuarchère (1969) - Bertin - Bouchet Michollin - Daniel - Mlle Minard - Vérit (1970) - Lefeuvre - Léger (1971) - Collard - Roynette (1972) - Desaissement (1973) - Fleurisson - Miroil - Mme Subervie (1974) - Boivin - Colin (1975) - Piquet - Voisin (1976) - Mme Bussereau - Mme André - Deck - Della Ragione - Dupuy - Maitrepierre - Masselot - Morvan - Ouvry - Peyrical - Pomart - Servary - Vallenet (1977) - Gauby - Poupart - Randon - Brasier - Couplet - Mme Crépin - Desmons - Espiau - Lamouret - Mlle Laurin - Loyer - Lugardon - Masson - Roche - Russier (1981) - Derive - Besnard - Cecchin - Gagny - Letessier - Mme Mifsud - Moreau - Ott - Mme Ronsin - Mme Roques - Vaguenez (1985) - Mlle Rivier (1986) - Ladegaillerie - Renault - Albinet - Marmet - Nowak - Schott - Machu - Castelain - Le Gallais - Mme Destouches - Patin (1988)

• Membres d'honneur :

Théo Bosc Bernard - Claude Bellanger (1952) - André Rouet (1953) - Paul Deligny - René Gout - Ernest Cousseran (1961)

• Échelon national de l'USEP 1989

COMITÉ DIRECTEUR

Président : André ALLOPPÉ

Vice-Président : Jean LADEGAILLERIE

Secrétaire : René NOWAK

Trésorier : Gérard LETESSIER

Membres : Jean Claude CASTELAIN - Nicole CRÉTIN - Lucienne ROQUES - Armand RUSSIER - Paul SCHOTT

Équipe de Direction :

Directeur : Claude ALBAGNAC

Directeur-Adjoint : Patrice MORET

Adjoints à la Direction : Michel LEMPEREUR - Serge GUY - Jacky BAIRE - Dominique QUIRION - Laurence LOSSON (comptable) - Jacqueline VILLAUDIÈRE

Secrétaires : Martine BAYART - Claudine BULARD - Jacqueline CABANES - Jeannette GEY - Jocelyne SCOZZARD - Éliane TOMAS

MÉMOIRE... et AVENIR...



L'USEP a franchi ses 50 ans : sa vie a été dense, belle, animée, traversée de quelques fièvres, accompagnée d'inquiétudes, de satisfactions..., marquée par une croissance régulière dans une ambiance familiale riche... L'approche de la cinquantaine l'a confrontée à certaines remises en cause, à certaines adaptations... Aujourd'hui, le bilan de santé est positif...

Retracer une vie est une œuvre délicate et immense ; il y aurait fallu, pour l'USEP, plusieurs ouvrages et donc de la disponibilité, du temps que n'ont pas suffisamment - par nature - nos animateurs, dirigeants ou anciens.

En tout cas, je dois témoigner, en conclusion de ce numéro du Cinquantenaire de l'USEP, de l'intérêt et de l'aide qu'ont apportés toutes celles et tous ceux qui ont été sollicités : anciens, cadres nationaux de l'UFOLEP et de l'USEP... que nous ne citerons pas car ils apparaissent tous dans les pages précédentes...

Il a fallu ensuite beaucoup lire, rechercher, trier... choisir... afin de ne pas produire une "encyclopédie", parmi plus de 500 revues et une multitude de documents. Je rends ici hommage à l'équipe de cadres nationaux de l'USEP regroupée autour de Jacky BAIRE, adjoint à la Direction, qui a effectué ce long travail, avec parfois beaucoup d'émotion, avec aussi le regret constant de devoir éliminer de précieux témoignages. Merci à Annie Arnaud, Sabine Banwarth, Arlette Bouquet, Jean Gaget, Jean Ladegaillerie, Gérard Pédeflous, Paul Schott, Maurice Véchin.

Quels étaient les objectifs recherchés en élaborant ce document ?

D'abord, à l'occasion des 50 ans de militantisme actif, passionné, de tous les acteurs de l'USEP, marquer un temps d'arrêt, prendre le temps de se retourner pour évaluer leurs apports au système éducatif de notre pays, aux évolutions qu'il a traversées... Un espoir en cela : que les lecteurs aient envie de mieux comprendre les richesses issues de l'USEP, qu'une meilleure connaissance et conscience de son œuvre la fassent mieux apprécier...

- Ensuite, apporter à tous les animateurs actuels un certain nombre de références historiques, pédagogiques, politiques... pouvant permettre certaines explications, pouvant abrégier certains débats, pouvant alimenter des réflexions, offrir donc un outil de formation...

- Enfin, par le souvenir des anciens, montrer la permanence de l'idéal qui a toujours motivé les actions de l'USEP, qui a toujours produit des équipes enthousiastes, dynamiques, efficaces, soudées par ce que l'on a appelé "l'esprit USEP" fait d'une amitié incomparable au service de caractères et de convictions très affirmés.

Le résultat est là... Il est un hommage au passé, il veut être un encouragement pour le présent, la preuve pour l'avenir que l'USEP, "partout présente, partout irremplaçable" représente un merveilleux moyen d'éducation, d'ouverture, de démocratie, de tolérance et de laïcité.

Quelle plus belle conclusion que celle d'Antonin Berliat au Comité National USEP de 1976 puisqu'elle révèle ce qui sous-tend toute la vie et l'œuvre de l'USEP : «L'USEP n'est pas impatiente ! La constance de son action le montre chaque jour. Mais elle se sent parfois bien seule... et l'enfant n'attend pas... il pousse ! Celui d'hier est aujourd'hui un homme ! Il est déjà trop tard pour l'enfant d'aujourd'hui ! Alors, pour l'enfant de demain, c'est aujourd'hui qu'il faut faire quelque chose»

VIVE L'USEP

**Le Directeur de l'UFOLEP et de l'USEP
Claude ALBAGNAC**



LISEP



dans un cadre associatif

une organisation sportive

diversifiée, permettant la participation de tous

**un moyen d'action,
d'échanges et de recherches**

**le club de tous les sports
pour tous**

**pour apprendre
à vivre le sport ensemble**

un lieu de rencontre

de tous les partenaires :
enseignants, parents,
amis de l'école publique,
éducateurs sportifs, élus...
susceptibles de participer
à des projets éducatifs

**pour nos enfants
de l'école publique**

des activités

athlétiques — acrobatiques
d'expression
d'opposition
de raquettes
de sports collectifs
d'adresse — de pleine nature

s'appuyant sur les pratiques
existantes afin d'adapter le sport
à l'enfant et non l'enfant au sport
en vue d'assurer son autonomie et
son épanouissement
par la pratique associative.

Ensemble, nous gagnons!



Pour unir plus encore leurs compétences, l'UFOLEP-USEP et CAMIF Collectivités renouvellent leur accord et développent leurs relations: l'UFOLEP-USEP à titre de conseiller technique et CAMIF Collectivités à titre de fournisseur officiel.

En réponse à vos besoins, nous vous fournissons des marques rigoureusement sélectionnées: FIRCOS, GYMNOVA, FENAIR, GUILLAUMONT, GVG-SARNEIGE, MOINEAU, MOLTEN, PRADINE, SAMPIC, SODIAS...

Parce qu'ensemble nous nous sommes engagés dans la ba-

taille de la compétitivité, nous pouvons vous proposer aujourd'hui 160 prix en baisse sur le dernier catalogue.

La liste des 160 prix en baisse vous a été adressée: consultez-la. Elle est également accessible par Minitel - 3614 code CAMIF. Pour commander, il vous suffit d'utiliser le numéro CAMIF Collectivités, de votre association (UFOLEP), ou de votre école (USEP). Enfin, rappelons qu'à l'occasion du cinquantième de l'USEP, CAMIF Collectivités apporte son concours à l'événement en diffusant en exclusivité le "tee-shirt" du cinquantième.

CAMIF Collectivités: fournisseur officiel de l'UFOLEP-USEP.

camif
COLLECTIVITÉS

Tél. (16) 49 34 57 57

REVUE MENSUELLE DE L'UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAIQUES D'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ
UFOLEP - USEP 3, Rue Récamier 75341 Paris Cedex 07 - Tél. 43 58 97 60

Imprimerie SOPEDI, 94230 CACHAN - Dépôt légal 1^{er} trimestre 1989 - N^o Commission paritaire 61-322 - Directeur de la Publication A. Alloppé